



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

Le conseil de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, dûment convoqué le huit janvier deux mil vingt quatre, s'est réuni le quinze janvier deux mil vingt quatre, à vingt heures, à l'amphithéâtre "François Digard" du Pôle Agglo21, 58 rue Lycette Darsonval à Saint-Lô, sous la présidence de Monsieur Fabrice LEMAZURIER, président

Madame Adèle HOMMET est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents :

AGNEAUX : Mme Yolande MARIE, Mme Evelyne MASSICOT, M. Alain SEVÊQUE, M. Patrick SIMON, BAUDRE : M. Daniel JORET, BEAUCOUDRAY : M. Michel de BEAUCOUDREY, BÉRIGNY : M. Denis LECLUZE, BIEVILLE : M. Philippe BRIARD, BOURGVALLÉES : M. Claude JAVALET, Mme Fabienne LECLER, BOURVALLEES : M. Gabriel CATHERINE, CARANTILLY : M. Michel PACARY, CAVIGNY : M. Eric FOLLAIN, CERISY-LA-FORÊT : M. Jean-Pierre LEDOUIT, CONDÉ-SUR-VIRE : M. Alain EUDES, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, COUVAINS : M. Christian PÉRIER, DANGY : M. Dominique PAIN, DOMJEAN : M. Louis JANNIÈRE, GRAIGNES-MESNIL-ANGOT : M. Jean-Pierre GUEGAN, LA BARRE-DE-SEMILLY : M. Loïc RENIMEL, LA LUZERNE : M. Johnny DUBOSQ, LA MEAUFFE : M. Pascal LANGLOIS, LE DÉZERT : Mme Florence MAZIER, LE MESNIL-AMEY : M. Jacques CLAIRAUX, LE MESNIL-ROUXELIN : M. Philippe RICHOMME, LE MESNIL-VÉNERON : M. Henri FONTAINE, MARGNY-LE-LOZON : Mme Adèle HOMMET, M. Fabrice LEMAZURIER, MONTRABOT : M. Jean-Pierre MARIE, MOON-SUR-ELLE : Mme Lydie BROTON, PONT-HÉBERT : M. Michel RICHOMME, Mme Isabelle VIOLETTE, RAMPAN : Mme Sylvie LE BLOND, REMILLY-LES-MARAIS : Mme Marie-Josèphe BAUGE, SAINT-ANDRE-DE-L'ÉPINE : M. Gaétan SALAGNAC, SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE : Mme Maryvonne RAIMBEAULT, SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE : M. Antoine AUBRY, SAINT-FROMOND : M. Dominique QUINETTE, SAINT-GEORGES-D'ELLE : M. Nicolas TOSTAIN, SAINT-GEORGES-MONTCOCQ : M. Jean-Yves LAURENCE, SAINT-GILLES : M. Jean-Luc LEROUXEL, SAINT-JEAN-D'ELLE : Mme Marie-Pierre FAUVEL, M. Maurice LEPLATOIS, SAINT-JEAN-DE-DAYE : Mme Nicole GODARD, SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY : M. Emmanuel LUNEL, SAINT-LÔ : Mme Brigitte BOISGERAULT, M. Hubert BOUVET, Mme Stéphanie CANTREL, M. Laurent ENGUEHARD, M. Alexandre HENRYE, Mme Dominique JOUIN, Mme Nadine LE BROUSSOIS, M. Hervé LE GENDRE, Mme Emmanuelle LEJEUNE, M. Jean-Yves LETESSIER, M. Jacky RIHOUEY, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Laurence YAGOUB, SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY : M. Jean-Claude BRAUD, TESSY-BOCAGE : Mme Jocelyne RICHARD, TORIGNY-LES-VILLES : M. Mickaël GRANDIN, M. Gilbert PIEDAGNEL, VILLIERS-FOSSARD : M. Wilfried GUILLEMET

Étaient absents excusés et représentés :

CONDÉ-SUR-VIRE : Mme Nathalie LECLER donne pouvoir à M. Laurent PIEN, FOURNEAUX : M. Thierry LEHARIVEL donne pouvoir à M. Fabrice LEMAZURIER, SAINT-LÔ : Mme Margaux ALARD-LE MOAL donne pouvoir à Mme Emmanuelle LEJEUNE, Mme Anita AUBERT donne pouvoir à M. Laurent ENGUEHARD, M. Nicolas BONABE de ROUGÉ donne pouvoir à Mme Nadine LE BROUSSOIS, Mme Djihia KACED donne pouvoir à M. Alain SEVÉQUE, Mme Virginie MÉTRAL donne pouvoir à Mme Brigitte BOISGERAULT

Étaient excusés :

AIREL : M. Jean-Pierre BRANTHONNE, AMIGNY : M. Gilles LEGRAND, BEUVRIGNY : Mme Morgane BUISSON, CANISY : M. Jean-Marie LEBÉHOT, GOUVETS : M. Rémy DESLANDES, LAMBERVILLE : M. Bernard FOUSSE, LE LOREY : M. Michel SAVARY, LE MESNIL-EURY : M. Erick LEJOLIVET, LE PERRON : M. Yves ANQUETIL, MONTREUIL-SUR-LOZON : M. Jean AUVRAY, MOYON-VILLAGES : M. Jean-Pierre LOUISE, QUIBOU : M. Roland COURTEILLE , SAINT-AMAND-VILLAGES : Mme Annabelle DESPREY, M. Jean LÉBOUVIER, SAINT-GERMAIN-D'ELLE : M. Guy BERTHOLON, SAINT-LÔ : M. Arnaud GENEST, M. Valentin GOETHALS, Mme Touria MARIE, SAINT-LOUET-SUR-VIRE : Mme Françoise LOUIS, SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE : M. Jean-Paul PAYRASTRE, SAINT-VIGOR-DES-MONTS : Mme Liliane BOSCHER, TESSY-BOCAGE : M. Michel RICHARD, THÈREVAL : M. Thierry DUBOURG, TORIGNY-LES-VILLES : M. Daniel MEUNIER, Mme Julie TRAVERS

- nombre de conseillers en exercice	97
- nombre de conseillers titulaires présents	63
- nombre de suppléants présents	0
- nombre de pouvoirs	6
- nombre d'absents non représentés	28

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

Direction des affaires générales

Rapporteur - F. LEMAZURIER

- n° 1 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 27 novembre 2023

Direction des finances, du conseil de gestion et de la commande publique

Rapporteur - L. RENIMEL

- n° 2 - Montant des attributions de compensation définitives 2023
- n° 3 - Montants des attributions de compensation provisoires 2024
- n° 4 - Rapport d'orientations budgétaires 2024

Cellule des transitions

Rapporteur - L. BROTON

- n° 5 - Rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable

Direction des ressources humaines

Rapporteur - A. SEVÊQUE

- n° 6 - Rapport égalité femmes/hommes

Informations :

Direction des affaires générales

Rapporteur - F. LEMAZURIER

- n° 7 - Délibérations prises au bureau communautaire du mois de décembre 2023

cc2024-01-15-001 - Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 27 novembre 2023
Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-3 et L.5211-9,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-06 du 15 juillet 2021 portant modifications des statuts de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo,

Vu les délibérations n°cc2023-11-27.001 à n°cc2023-11-27.011 relatives au conseil communautaire du 27 novembre 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 66 voix pour, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Mickaël GRANDIN) et 2 abstentions (Monsieur Philippe BRIARD, Monsieur Gabriel CATHERINE) :

- le procès-verbal du conseil communautaire du 27 novembre 2023.

cc2024-01-15-002 - Montant des attributions de compensation définitives 2023
Rapporteur - L. RENIMEL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

CONSIDERANT ce qui suit :

Les montants des attributions de compensation définitives 2023 pour les communes membres de Saint-Lô Agglo ont été versés tels que présentés dans le tableau annexé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 67 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Philippe BRIARD) et 1 abstention (Monsieur Jean-Claude BRAUD) :

- les montants des attributions de compensation définitives 2023 tels que présentés en annexe.

Montants des AC définitifs 2023

Communes	Montants versés	Communes	Montants versés
COMMUNE CANISY	207 307,02 €	COMMUNE BAUDRE	755,00 €
COMMUNE DE QUIBOU	88 086,82 €	COMMUNE MONTREUIL SUR LOZON	114,00 €
COMMUNE SAINT JEAN DE DAYE	50 947,00 €	COMMUNE LA BARRE DE SEMILLY	16 125,00 €
COMMUNE DE CARANTILLY	46 748,12 €	COMMUNE LA LUZERNE	888,00 €
COMMUNE LE MESNIL AMEY	7 662,00 €		
COMMUNE AGNEAUX	562 648,00 €		
COMMUNE LE MESNIL ROUXELIN	10 719,00 €		
COMMUNE STE SUZANNE SUR VIRE	177,00 €		
COMMUNE SAINT LO	2 886 976,72 €		
COMMUNE SAINT GEORGES MONTCOCO	30 211,00 €		
COMMUNE DOMJEAN	93 438,00 €		
COMMUNE LA MEAUFFE	47 271,00 €		
COMMUNE GRAIGNES MESNIL ANGOT	43 794,00 €		
COMMUNE LE LOREY	41 236,00 €		
COMMUNE ST LOUET SUR VIRE	13 444,00 €		
COMMUNE PONT HEBERT	31 671,00 €		
COMMUNE ST PIERRE DE SEMILLY	46 765,44 €		
COMMUNE GOUVETS	30 947,00 €		
COMMUNE ST MARTIN DE BONFOSSE	38 609,58 €		
COMMUNE LE DEZERT	38 109,00 €		
COMMUNE AREL	26 898,00 €		
COMMUNE AMIGNY	449 017,00 €		
COMMUNE BEAUCOUDRAY	9 297,00 €		
COMMUNE BERIGNY	31 830,00 €		
COMMUNE BEUVRIGNY	6 599,00 €		
COMMUNE BEVILLE	11 994,00 €		
COMMUNE CAVIGNY	24 989,00 €		
COMMUNE CERISY LA FORET	82 598,00 €		
COMMUNE COUVAINS	45 530,00 €		
COMMUNE FOURNEAUX	8 388,00 €		
COMMUNE LAMBERVILLE	15 257,00 €		
COMMUNE LE MESNIL EURY	2 929,00 €		
COMMUNE LE MESNIL VENERON	5 418,00 €		
COMMUNE LE PERRON	12 668,00 €		
COMMUNE MONTRABOT	5 626,00 €		
COMMUNE MONTREUIL SUR LOZON	3 272,00 €		
COMMUNE MOON SUR ELLE	66 423,00 €		
COMMUNE ST ANDRE DE L EPINE	104 361,84 €		
COMMUNE ST CLAIR SUR L ELLE	111 195,00 €		
COMMUNE ST FROMOND	143 831,00 €		
COMMUNE ST GEORGES D ELLE	28 287,74 €		
COMMUNE ST GERMAIN D ELLE	17 693,00 €		
COMMUNE ST GILLES	82 869,00 €		
COMMUNE ST JEAN DE SAVIGNY	27 996,00 €		
COMMUNE ST VIGOR DES MONTS	33 665,00 €		
COMMUNE VILLERS FOSSARD	79 973,00 €		
COMMUNE MARIGNY LE LOZON	130 646,92 €		
COMMUNE MOYON VILLAGES	133 752,00 €		
COMMUNE SAINT JEAN D ELLE	208 934,00 €		
COMMUNE TESSY BOCAGE	330 204,00 €		
COMMUNE THEREVAL	71 956,00 €		
COMMUNE TORIGNY LES VILLES	805 531,00 €		
COMMUNE CONDE SUR VIRE	1 060 376,00 €		
COMMUNE DANGY	54 200,30 €		
COMMUNE BOURGVALLEES	251 446,80 €		
COMMUNE REMILLY LES MARAIS	41 753,00 €		
COMMUNE ST AMAND VILLAGES	420 210,00 €		
COMMUNE RAMPAN	13 470,00 €		
Total des versements	9 087 778,28 €	Total des reversements	17 882,00 €

cc2024-01-15-003 - Montants des attributions de compensation provisoires 2024
Rapporteur - L. RENIMEL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

CONSIDERANT ce qui suit :

Les montants des attributions de compensation provisoires pour 2024 sont présentés en annexe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 69 voix pour et 1 voix contre (Madame Fabienne LECLER) :

- l'autorisation donnée au président à notifier les montants des attributions de compensation provisoires pour 2024 aux communes membres, tels qu'ils sont présentés en annexe.
- l'autorisation donnée au président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Montants des AC Provisaires 2024

Communes	Montants Provisaires
COMMUNE CANISY	207 307,02 €
COMMUNE DE QUBOU	88 086,82 €
COMMUNE SAINT JEAN DE DAYE	50 947,00 €
COMMUNE DE CARANTILLY	46 746,12 €
COMMUNE LE MESNIL AMEY	7 862,00 €
COMMUNE AGNEAUX	562 646,00 €
COMMUNE LE MESNIL ROUXELIN	10 719,00 €
COMMUNE STE SUZANNE SUR VIRE	177,00 €
COMMUNE SAINT LO	2 883 321,71 €
COMMUNE SAINT GEORGES MONTCOCO	30 211,00 €
COMMUNE DOMJEAN	93 438,00 €
COMMUNE LA MEAUFFE	47 271,00 €
COMMUNE CRAIGNES MESNIL ANGOT	43 794,00 €
COMMUNE LE LOREY	41 236,00 €
COMMUNE ST LOUET SUR VIRE	13 444,00 €
COMMUNE PONT HEBERT	31 671,00 €
COMMUNE ST PIERRE DE SEMILLY	46 765,44 €
COMMUNE GOUVETS	30 947,00 €
COMMUNE ST MARTIN DE BONFOSSE	38 609,56 €
COMMUNE LE DEZERT	38 109,00 €
COMMUNE AIREL	26 895,00 €
COMMUNE AMIGNY	440 017,00 €
COMMUNE BEAUCOUDRAY	9 297,00 €
COMMUNE BERIGNY	31 830,00 €
COMMUNE BEUVRIGNY	6 899,00 €
COMMUNE BEVILLE	11 994,00 €
COMMUNE CAVIGNY	24 989,00 €
COMMUNE CERISY LA FORET	82 986,00 €
COMMUNE COUVAINS	45 530,00 €
COMMUNE FOURNEAUX	8 388,00 €
COMMUNE LAMBERVILLE	15 257,00 €
COMMUNE LE MESNIL EURY	2 929,00 €
COMMUNE LE MESNIL VENERON	5 418,00 €
COMMUNE LE PERRON	12 868,00 €
COMMUNE MONTRABOT	5 626,00 €
COMMUNE MONTREUIL SUR LOZON	3 272,00 €
COMMUNE MOON SUR ELLE	66 423,00 €
COMMUNE ST ANDRE DE L EPINE	104 361,84 €
COMMUNE ST CLAIR SUR L ELLE	111 195,00 €
COMMUNE ST FROMOND	143 631,00 €
COMMUNE ST GEORGES D ELLE	26 287,74 €
COMMUNE ST GERMAIN D ELLE	17 693,00 €
COMMUNE ST GILLES	82 869,00 €
COMMUNE ST JEAN DE SAVIGNY	27 996,00 €
COMMUNE ST VIGOR DES MONTS	33 655,00 €
COMMUNE VILLIERS FOSSARD	79 973,00 €
COMMUNE MARIGNY LE LOZON	130 646,92 €
COMMUNE MOYON VILLAGES	133 752,00 €
COMMUNE SAINT JEAN D ELLE	208 934,00 €
COMMUNE TESSY BOCAGE	330 204,00 €
COMMUNE THEREVAL	71 956,00 €
COMMUNE TORIGNY LES VILLES	605 631,00 €
COMMUNE CONDE SUR VIRE	1 050 376,00 €
COMMUNE DANGY	54 200,30 €
COMMUNE BOURGVALLEES	251 646,80 €
COMMUNE REMILLY LES MARAIS	41 753,00 €
COMMUNE ST AMAND VILLAGES	420 210,00 €
COMMUNE RAMPAN	13 470,00 €
Total des versements:	8 084 128,27 €

Communes	Montants Provisaires
COMMUNE BAUDRE	755,00 €
COMMUNE MONTREUIL SUR LOZON	114,00 €
COMMUNE LA BARRE DE SEMILLY	16 125,00 €
COMMUNE LA LUZERNE	688,00 €
Total des reversements	17 882,00 €

cc2024-01-15-004 - Rapport d'orientations budgétaires 2024
Rapporteur - L. RENIMEL

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ajoutant au contenu du débat d'orientations budgétaires des éléments sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, notamment son article 107 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ajoutant au contenu du débat d'orientations budgétaires pour les communes de plus de 10 000 habitants et leurs établissements publics de coopération intercommunale, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu la circulaire ministérielle NOR/INT/B/93/020052 du 29 février 1993 précisant le contenu et les modalités du débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 décembre 2023

CONSIDERANT ce qui suit :

Initié par loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, un débat sur les orientations budgétaires est organisé au sein de la communauté de Saint Lô Agglo dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif de l'exercice.

Le législateur a souhaité renforcer et enrichir ce débat, par les dispositions de l'article 107 de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notre) du 7 Août 2015, précisées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016. La loi et ses règlements prévoient que le débat s'appuie désormais sur un rapport des orientations budgétaires, qui présente les hypothèses retenues pour élaborer le projet de budget, les engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissements, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, ainsi que des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit également présenter des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la collectivité.

Le rapport sur les orientations budgétaires doit donner lieu à un débat acté par une délibération spécifique consacré par un vote.

Le rapport s'articule notamment autour de 5 axes :

- éléments d'analyse sur le contexte national
- éléments d'analyse sur le contexte local
- analyse prospective du budget principal
- les caractéristiques principales de la dette.

Débats :

Monsieur Enguehard souligne l'importance de l'intervention de monsieur Lemazurier précisant le volontarisme et les ambitions affichées de Saint-Lô Agglo. Il indique que le document présenté aurait pu être intégré au rapport.

Il estime nécessaire que l'agglomération soit fière de ses réalisations. Il précise que le territoire est attractif pour les entreprises et que le taux de chômage est assez faible. Il souhaite féliciter le service économique qui accompagne les sociétés tout au long de leur développement.

Sur le sujet de l'enfance, il précise que le projet réalisé à la maison de l'enfance à Tessy-Bocage est très satisfaisant tant pour les élus que pour les usagers. Il espère que le projet prévu à Saint-Lô en 2024 soit également réussi.

Toutefois, il alerte sur l'attribution des fonds de concours. Il remarque que cette stratégie est déportée sur d'autres syndicats annexes, comme Manche Numérique par exemple.

Il souhaite, ainsi, qu'un point d'étape du déploiement de la fibre sur notre territoire soit présenté en commission ou en conseil. Il précise que c'est un réel enjeu pour que le territoire soit connecté.

Il estime que les volontés de l'Agglo portant sur les différents syndicats ne sont pas assez mises en valeur dans ce rapport. Il donne pour exemple le syndicat du Pôle hippique.

S'agissant du syndicat mixte du Point fort environnement, la volonté de l'Agglo est connue pour la gestion des déchets.

Monsieur Lemazurier rappelle qu'au-delà des chiffres, le rapport d'orientations budgétaires doit refléter la politique qu'elle veut conduire. Il estime que l'Agglo est assez offensive sur certains sujets tels que l'habitat, la mobilité, la politique de l'enfance et la gestion des déchets.

Au niveau du numérique, Saint-Lô Agglo est membre du syndicat Manche Numérique mais aussi financeur de la fibre. Il confirme que le calendrier du déploiement est respecté.

Il rappelle que le rapport d'orientations budgétaires permet à l'Agglo d'orienter ses politiques publiques au-delà de 2024. Un arbitrage sera nécessaire au moment du financement de celles-ci.

Il confirme que des problématiques persistent notamment sur la politique de la santé car cela contribue effectivement à l'attractivité de nos territoires. Il est également nécessaire de sécuriser dans le temps l'approvisionnement en eau. Il précise qu'il reste des défis à relever.

Il estime tout de même nécessaire de savoir communiquer sur les éléments favorables. Il souligne que les résultats de l'Agglo se font grâce aux communes.

Monsieur Rihouey souhaite apporter une précision sur l'introduction. Il rappelle que l'inflation n'est pas liée aux salaires mais au profit. Il souligne que les politiques restrictives des banques centrales peuvent poser des difficultés.

Il indique que le rapport d'orientations budgétaires est présenté trop tôt car le vote du budget est fixé au mois de mars et qu'il existe de nombreuses inconnues. Il convient effectivement de se soucier de la dette.

Il indique que les échanges qui probablement se tiendront avant le budget sont importants. S'agissant des recettes, il précise que l'un des leviers d'équilibre financiers habituels est la maîtrise des charges de fonctionnement. Au niveau du personnel, il remarque la présence de nombreux contrats à durée indéterminée. Il précise que ce n'est pas la structure de l'emploi qui pèse le plus lourd dans le budget.

S'agissant de la hausse des recettes, il estime que l'Agglo devra se poser des questions. Il rappelle que des hausses tarifaires ont déjà été appliquées. La participation des communes est également un vrai sujet. Il faudra également se positionner sur le choix des investissements.

Il rappelle que les tarifs qui ne sont pas des impôts sont tout de même une mise à contribution des habitants de l'Agglo ainsi que les participations des budgets communaux. Il suggère de ne pas ponctionner ni les usagers ni les communes. Il est nécessaire d'évoquer tous les outils disponibles. Il ne faut pas cultiver le refus de l'impôt.

S'agissant du rapport sur le développement durable, il estime que trois axes peuvent être saisis. Le territoire a besoin de main d'œuvre. Cela pose la question sur les mobilités, l'habitat et la santé.

S'agissant des mobilités, il réitère sa demande d'étude de la gratuité des transports.

S'agissant de l'habitat, en particulier en zones urbaines, des emplacements vont se libérer. Il précise avoir constaté, à Saint-Lô, les limites de l'appel aux promoteurs privés pour répondre aux niveaux des critères d'habitat. Il estime que l'Agglo peut avancer sur les offices fonciers solidaires afin de définir un projet global. Un investissement important pourrait être mené avec la création de nombreux logements afin de proposer une offre attractive pour les jeunes ménages prenant en compte la réglementation énergétique.

Il regrette que le rapport d'orientations budgétaires reste très comptable et pas plus dans les projets politiques à venir. Il attend la deuxième étape avant le vote du budget en mars pour discuter des orientations afin d'avancer. Il estime que les propositions faites sont raisonnables et veulent répondre aux besoins de la population.

Monsieur Lemazurier précise que ce sont des choix politiques. S'agissant des mobilités, il confirme qu'il n'est pas favorable à la gratuité, il estime que tout service a une valeur. Il rappelle que l'Agglo a déjà avancé en proposant la gratuité des transports le samedi.

Il estime qu'il faut être cohérent dans la ligne de conduite que s'est donné l'Agglo. Il remarque que monsieur Rihouey demande que l'Agglo fasse attention à l'endettement mais évoque les projets d'office foncier solidaire et d'habitat qui demandent des moyens financiers très conséquents. Il s'agit de réaliser des choix stratégiques.

Il rappelle que l'échange de ce soir est en amont du budget. Il précise qu'il n'y aura pas d'autres discussions. Il rappelle que des prévisions budgétaires sont envisagées pour 2024. Certains projets sont déjà avancés et vont se réaliser. Le rapport d'orientations budgétaires est une stratégie sur du moyen terme par rapport aux prospectives budgétaires et aux incidences éventuelles.

S'agissant de l'habitat, il est également persuadé que ce sujet est essentiel. S'agissant de la mobilité, il préfère proposer de nouveaux services à la population ou aux entreprises plutôt que d'opter pour la gratuité.

Il rappelle que faire de la prospective c'est réaliser des choix.

S'agissant de la contribution des usagers, il convient qu'il est difficile de modifier les tarifs des différentes prestations portées par l'Agglo. Cependant, concernant la participation des communes, il a une autre analyse et rappelle que ce sont des compétences reprises sans avoir les moyens de les financer. Comme il a été prévu, il indique que le débat sur la participation des 10 € se tiendra avant l'été.

Il souligne que l'Agglo peut être plus offensive sur certaines politiques mais il faut se donner les moyens de les réaliser.

Monsieur Rihouey souhaite apporter une précision sur l'office public foncier solidaire. Il précise que c'est une structure à part qui gère et conduit la politique du bail.

Monsieur Lemazurier répond que ce sont les contributeurs qui sont actionnaires et doivent la financer.

Monsieur Rihouey rappelle que des zones prioritaires sont redéfinies à Saint-Lô et il serait possible d'en profiter.

Monsieur Pien précise que le budget est la traduction comptable des choix qui seront faits lors du rapport d'orientations budgétaires. Il souligne que les sujets et orientations politiques doivent être évoqués maintenant.

Monsieur Rihouey estime que le rapport d'orientations budgétaires tel qu'il est présenté est un document comptable. Il confirme que ce document politique doit mettre en avant les réalisations. Il précise avoir présenté des contre-propositions.

Monsieur Sevêque souhaite avoir une pensée pour l'implication des agents dans le fonctionnement de l'Agglo. Il souligne que le temps de travail a été réorganisé pour permettre d'avoir de meilleurs résultats tant sur le plan professionnel que personnel des agents. Il indique que les équipes sont motivées. Il précise que les fonctionnaires ont droit à une carrière valorisante. Il indique qu'un effort important va être porté sur la formation ainsi que les stages de recyclage.

Le débat étant clos, les conseillers n'ayant plus de remarques à formuler, le président propose de bien vouloir prendre acte du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024. Les conclusions sont donc mises aux voix et sont adoptées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte par 68 voix pour et 4 abstentions (Monsieur Henri FONTAINE, Monsieur Daniel JORET, Monsieur Denis LECLUZE, Monsieur Dominique QUINETTE) :

- par un vote, de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté en annexe.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Conseil communautaire du 15 janvier 2024

70 rue du Neubourg – CS 43708 - 50008 Saint-Lô cedex
02 14 29 00 00 – contact@saint-lo-agglo.fr
saint-lo-agglo.fr

FINANP/D'E

Financ
Planche

Sommaire

Chapitre 1 : le contexte

- 1.1 Contexte politique International
- 1.2 Principaux objectifs de la Loi de finances 2024 et les priorités du gouvernement
 - 1.2.1 Le verdissement du budget
 - 1.2.2 L'investissement dans l'éducation
 - 1.2.3 La réduction de la fiscalité (aménagement de la suppression de la CVAE)
 - 1.2.4 La lutte contre l'inflation
 - 1.2.5 La lutte contre la fraude fiscale
- 1.3 Le contexte économique et financier national
 - 1.3.1 Une inflation en repli
 - 1.3.2 Une croissance plus limitée du produit intérieur brut
 - 1.3.3 La baisse des dépenses publiques et du déficit public

Chapitre 2 : les analyses

- 2.1 Analyse prospective du budget principal
 - 2.1.1 Rappel des leviers d'équilibre
 - 2.1.2 Profil d'évolution des dépenses de fonctionnement
 - 2.1.3 Rappel sur les évolutions de la fiscalité
 - 2.1.4 Profil d'évolution des recettes
 - 2.1.5 Evolution physique des bases d'imposition
- 2.2 Analyse des produits de fonctionnement
 - 2.2.1 Evolution réelle en pourcentage
 - 2.2.2 Evolution en montants
 - 2.2.3 Structure des recettes de fonctionnement
- 2.3 Analyse des charges de fonctionnement
 - 2.3.1 Evolution réelle en pourcentage
 - 2.3.2 Evolution en montants
 - 2.3.3 Structure des dépenses de fonctionnement
- 2.4 Les dépenses et recettes d'investissement
 - 2.4.1 Le plan pluriannuel d'investissement
 - 2.4.2 Les recettes
- 2.5 Analyse de l'équilibre financier global
 - 2.5.1 La chaîne de l'épargne
 - 2.5.2 Ratios d'analyse
- 2.6 La dette
 - 2.6.1 Affectation de la dette par budgets
 - 2.6.2 Affectation de la dette par prêteurs
 - 2.6.3 Affectation de la dette par tranches de taux

Chapitre 3 : les ressources humaines

- 3.1 Structure des effectifs
- 3.2 Temps de travail des agents permanents
- 3.3 Masse salariale (base 2022)

Chapitre 1 : le contexte du rapport d'orientation budgétaire 2024

1.1 Le contexte politique international

Le débat d'orientation budgétaire 2023 s'était tenu sur fond de crise énergétique à rapprocher d'un niveau d'inflation inédit depuis plusieurs dizaines d'années. Le DOB 2024 s'inscrit dans une période d'incertitude notamment marquée par :

- Le risque d'embrasement du Proche-Orient (perturbations majeures des marchés de l'énergie et des grandes routes commerciales),
- L'installation dans la durée du conflit en Ukraine à la suite de l'invasion russe,
- La guerre économique entre la Chine et les Etats-Unis.

Dans son rapport sur les perspectives économiques (volume 2023), l'OCDE relève :

- *« ...Qu'en raison de la baisse des prix de l'énergie et de la réouverture de la Chine, le début de l'année 2023 a été plus vigoureux que prévu. Cependant, la croissance devrait ralentir au niveau mondial. L'effet du resserrement des politiques monétaires devient de plus en plus visible. La confiance des entreprises et des consommateurs s'est dégradé. Le rebond de l'économie chinoise du début de l'année 2023 s'est estompé ».*
- *Que « les principales priorités de l'action publique consistent à faire baisser durablement l'inflation, à réagir face à la montée des tensions budgétaires qui trouvent leurs origines dans de multiples sources parmi lesquelles le vieillissement des sociétés, le réarmement et la lutte contre le changement climatique. Les projections montrent que si aucune mesure n'est prise, le niveau de la dette publique par rapport au PIB va continuer d'augmenter fortement ».*

Cette dernière préconisation explique principalement les dispositions du Pacte de Stabilité et de Croissance de l'Union européenne qui est l'outil de coordination des politiques budgétaires au sein de la zone Euro.

Ce pacte intègre les règles relatives à l'encadrement des budgets nationaux qui ont été suspendues depuis mars 2020 afin de permettre aux Etats de faire face aux conséquences de la pandémie COVID. C'est dans ce cadre que les procédures relatives aux déficits excessifs ont été suspendues. Cette suspension devrait prendre fin début 2024.

L'élaboration pluriannuelle des budgets des Etats doit s'inscrire dans le respect des règles fixées en matière de déficit public comme d'endettement fixés respectivement à hauteur de 3 % et 6 % du PIB.

Croissance du PIB en volume



1.2 Principaux objectifs de la loi de finances 2024

1.2.1 Le verdissement du budget

Il est prévu une augmentation de 10 milliards d'€ par rapport à 2023 pour renforcer les initiatives liées à la transition écologique :

- Préservation des ressources naturelles
- Rénovation des bâtiments
- L'efficacité énergétique
- Les transports durables
- La réduction des émissions industrielles

L'Etat pérennise le fonds vert et l'augmente de 2,5 milliards € afin d'accompagner les collectivités et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique.

Généralisation des budgets verts à toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants à compter du compte administratif 2024.

1.2.2 L'investissement dans l'éducation

L'objectif est de revaloriser les métiers de l'enseignement et d'augmenter le budget de l'Education nationale : + 3,9 milliards d'euros (+ 6.5% par rapport à 2023).

1.2.3 La réduction de la fiscalité (aménagement de la suppression de la CVAE)

- Poursuite de la politique de réduction de la fiscalité avec la suppression de la CVAE à hauteur de 1 milliard d'euros dès 2024. Cette suppression échelonnée sur quatre ans est motivée par la nécessité d'accroître la compétitivité des entreprises françaises.
- Le taux d'imposition est abaissé de 0,28 % en 2024, de 0,19 % en 2024, de 0,09 % en 2025, 0,09 % en 2026.
- Le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale en fonction de la valeur ajoutée est également abaissé progressivement.
- Suppression dès 2024 de la cotisation minimum sur la valeur ajoutée des entreprises qui se traduira par une sortie de l'imposition pour 300 000 entreprises.

1.2.4 La lutte contre l'inflation

- Mise en place de l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (coût estimé à 6,1 milliards d'euros).

1.2.5 La lutte contre la fraude fiscale

- Possibilité pour les agents d'utiliser des pseudonymes
- Régime de preuve plus favorable à l'administration.

1.3 Le contexte économique et financier national

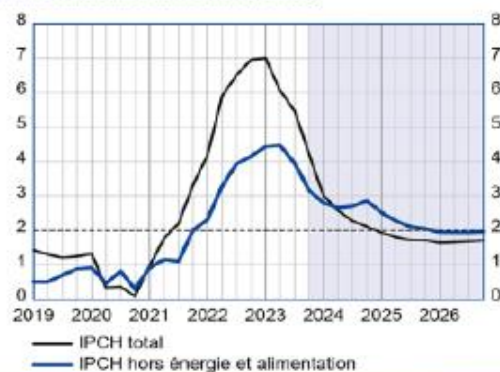
1.3.1 Une inflation en repli

La loi de finances 2024 prévoit une inflation de 2,6 % pour 2024. Le haut Conseil des finances publiques considère cette projection proche de celles de la Banque de France (2,6 %).

« Le repli se confirme, avec un retour progressif vers 2 % d'ici au plus tard 2025 » (Source Banque de France, décembre 2023).

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

1.3.2 Une croissance plus limitée du produit intérieur brut

« L'activité resterait ralentie en 2024 avant de se raffermir en 2025 et 2026 ». Les dernières informations conjoncturelles suggèrent une croissance du PIB à 0,8 % en 2023, contre 0,9 % dans la projection finalisée le 30 novembre. (Source Banque de France, décembre 2023).

Le gouvernement avait misé sur une croissance du PIB de + 1 % en 2023.

Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

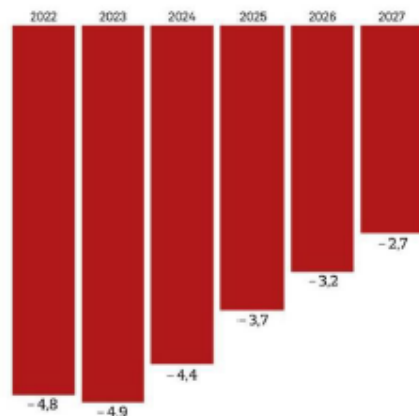
1.3.3 La baisse des dépenses publiques et du déficit public

La diminution du déficit public se poursuit mais reste au-dessus des critères de Maastricht (3 % du PIB).

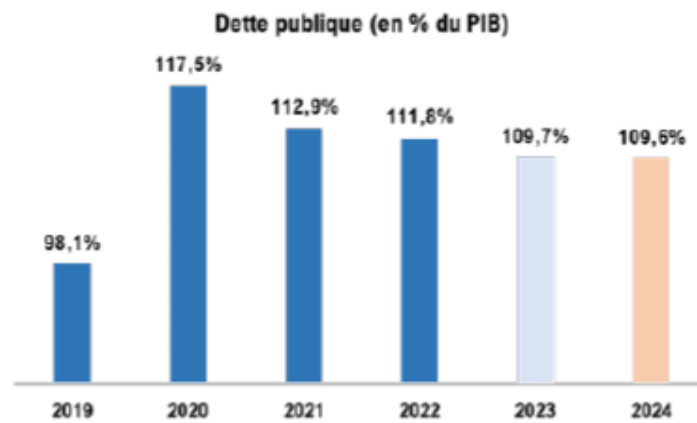
En 2023 le déficit public est estimé à - 4,9 % du PIB. Les prévisions du projet de loi de finances 2024 estiment qu'il sera de - 4,4 % du PIB.

La trajectoire de déficit public

En % du PIB



Pour 2024 le gouvernement prévoit un niveau de dette en dessous de 110 % du PIB. Ce scénario est qualifié de fragile par le Haut conseil des finances publiques car il s'appuie sur des prévisions optimistes de croissance de PIB et de dépenses publiques en 2024.



Il est à noter que la Loi de Programmation des Finances publiques prévoit une trajectoire d'évolution de la dette publique en % du PIB à 109,1 en 2026 et 108,1 en 2027.

Chapitre 2 : Les analyses

2.1 Analyse prospective du budget principal

2.1.1 Rappel des leviers de l'équilibre budgétaire

L'objectif de la démarche de prospective budgétaire est de déterminer les marges de manœuvres de la communauté d'agglomération. Ces dernières sont modélisées à partir d'hypothèses formulées de manière itératives afin de tester chacune d'entre elles dans un champ de contrainte qui doit préserver la chaîne de l'épargne.

Le modèle prospectif s'appuie sur des flux de dépenses et recettes annuelles. Dès lors, ils ne sont pas à comparer avec les dotations budgétaires.

Les leviers d'équilibre financier habituels reposent sur :

- La maîtrise des charges de fonctionnement,
- La hausse des recettes (bases et/ou taux de fiscalités et recettes tarifaires ou du domaine),
- Un volume d'investissement à moduler.

2.1.2 Profil d'évolution des dépenses de fonctionnement

	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Charges fct courant strictes	1,1 %	-0,4 %	1,6 %	1,6 %
Charges à caractère général	0,4 %	-3,1 %	1,4 %	1,6 %
Charges de personnel	2,2 %	1,6 %	2,5 %	2,7 %
Autres charges de gestion ⁹ courante	-0,6 %	-1,6 %	0,1 %	-1,1 %

Nota :

- Ces évolutions tiennent compte des taux d'inflation c'est-à-dire qu'elles résultent de l'évolution nominale auxquelles il est déduit le taux d'inflation.
- Les comparaisons de l'exercice 2023 par rapport à 2022 sont difficilement interprétables sans analyse plus détaillée. En effet, les dépenses de la direction du cadre de vie ont été transférées au budget déchets - redevance incitative.

2.1.3 Rappel sur les évolutions de la fiscalité

2.1.3.1 Evolutions des recettes

Le paysage des recettes a profondément évolué à la suite des réformes de 2021 (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) et de la réforme des impôts de production (suppression de 50 % de la CFE ainsi que celle concernant les taxes foncières et les locaux industriels).

2023 a inauguré la suppression de la CVAE remplacée par une nouvelle fraction de TVA après celle de la taxe d'habitation en 2021.

L'autonomie financière de l'établissement se trouve réduit et dépend de ressources qui sont de plus en plus sensibles aux aléas économiques. Cette situation représente un risque qui doit être pris en compte.

2.1.3.2 Rappel sur les évolutions de la fiscalité

Taux d'imposition des ménages, de la CFE, de la taxe GEMAPI	Les taux sur l'ensemble des bases d'imposition restent stables. Le rendement de la taxe GEMAPI instaurée en 2024 est prévu à hauteur de 440 000. L'actualisation du taux de cotisation minimum de la CFE produit 1 000 000 € de base d'imposition soit environ 220 000.
Les bases d'imposition de la taxe d'habitation et sur les résidences secondaires	Depuis 2021, les communes et EPCI ne perçoivent plus la THRP. L'Agglo perçoit une fraction du produit net de TVA. Le taux d'imposition de 12,23% ne s'applique qu'aux bases de la THRS.
Compensation par le versement d'un impôt national : la fraction de TVA	Le produit de la TVA perçu en 2023 est de 11,605M€. Il est estimé en 2024 à 11,953M€ soit +2.998%. La fraction sera établie en appliquant au produit net de TVA de l'année un taux égal au rapport entre d'une part, le montant de la compensation et d'autre part, le produit net de TVA encaissé en 2023.

2.1.4 Profil d'évolution des recettes

2.1.4.1 Données générales

Indicateurs économiques principaux

	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Inflation prévisionnelle loi de finances	2,00 %	2,50 %	2,00 %	1,75 %
Inflation définitive	2,02 %	2,60 %	2,00 %	1,75 %
Taux d'actualisation TH	2,71 %	4,50 %	2,60 %	2,00 %
Taux d'actualisation FB habitant	2,71 %	4,50 %	2,60 %	2,00 %
Taux d'actualisation FNB	2,71 %	4,50 %	2,60 %	2,00 %
Taux d'actualisation CFE, FB pro	1,61 %	4,50 %	0,69 %	0,65 %

Evolution des concours de l'Etat aux collectivités

	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Evolution de l'ensemble des concours	-0,14 %	-0,19 %	-0,13 %	-0,13 %
Evolution DGF LF	0,20 %	0,82 %	0,00 %	0,00 %
Evolution des compensations ajustées (DAJ)	-1,47 %	-1,92 %	-1,30 %	-1,31 %

	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
--	------	---------	---------	---------

Evolution Dotation de Compensation	-3,34 %	-1,51 %	-3,79 %	-3,94 %
------------------------------------	---------	---------	---------	---------

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Evolution enveloppe FPIC	0,00%	0,00 %	0,00 %	0,00 %

L'ensemble des éléments décrits ci-dessus, qu'il s'agisse des bases d'imposition tant dans leurs évolutions physiques que leurs actualisations, des indices économiques nationaux ou encore du profil retenu pour les dépenses, pose les bases qui structurent la prospective pour les dépenses de fonctionnement.

L'estimation de l'évolution des différents agrégats a eu comme fil conducteur tout au long de la démarche prospective de ne pas surévaluer le niveau des recettes et de maintenir un niveau de dépenses qui doit être interprété à ce stade comme un objectif à rechercher.

2.1.4.2 Evolutions physiques des bases d'imposition

La taxe d'habitation

k€	2023	2024	2025	2026
Base nette TH	4 927	5 149	5 283	5 388

Programmation	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Ev ^o physique Base nette	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Ev ^o physique Base TH des résidences secondaires	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Ev ^o physique Base nette logements vacants	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %

La taxe sur le foncier bâti

k€	2023	2024	2025	2026
Base nette locaux d'habitation	58 298	61 531	63 762	65 687
Base nette locaux indus et com	18 526	19 553	19 971	20 365
Base nette FB	76 824	81 084	83 733	86 052

Programmation	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Ev ^o physique Base nette locaux d'habitation	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Ev ^o physique Base nette loc indus et com	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Ev ^o physique Base nette FB	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

La taxe sur le foncier non bâti

k€	2023	2024	2025	2026
Base nette FNB	7 575	7 916	8 122	8 284

Programmation	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Ev ^o physique Base nette	0,0%	0,0 %	0,0 %	0,0 %

La cotisation foncière des entreprises

k€	2023	2024	2025	2026
Etablissements industriels : comptable avant réduct ^o	10 474	11 109	11 569	11 977
Autres locaux prof, comm	11 431	12 065	12 269	12 473
Base nette	18 242	20 317	20 923	21 492

Programmation	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Ev ^o physique Bases étab indus : comptable avt réduct ^o	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Ev ^o physique Bases autres locaux prof, comm	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Ev ^o physique Base nette	2,7 %	6,6 %	2,3 %	2,1 %

Autres contributions directes

Programmation	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Ev ^o réelle produit de la CVAE	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Ev ^o réelle produit des IFR	-1,0 %	-1,6 %	-1,0 %	-0,7 %
Ev ^o réelle Taxe additionnelle au FNB	0,0 %	-0,6 %	0,0 %	0,2 %
Ev ^o réelle Produit de la TASCOT	-0,7 %	2,6 %	-2,0 %	-1,7 %

2.2 Analyse des produits de fonctionnement

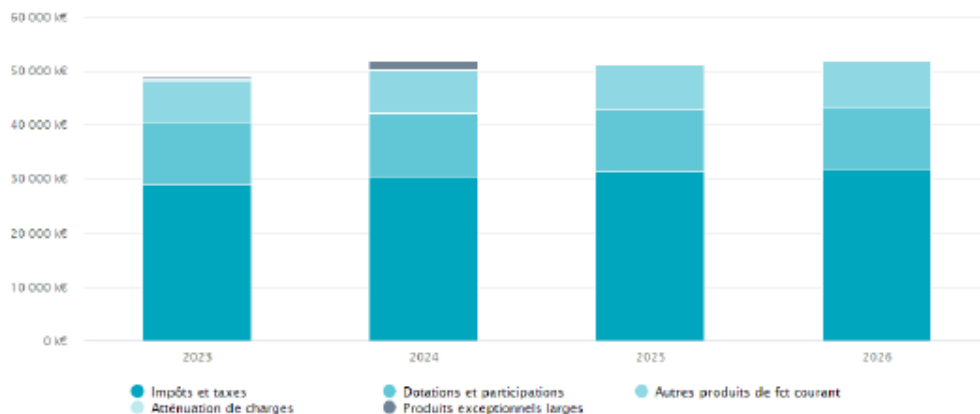
2.2.1 Evolution réelle en pourcentage

Libellés	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Produits fonctionnement courant stricts	0,4%	1,8%	-0,1%	-0,1%
Impôts et taxes	1,0%	2,6%	0,5%	0,4%
Contributions Directes	1,1%	3,1%	0,5%	0,5%
Attribution Compensation reçue	-2,0%	-2,5%	-2,0%	-1,7%
Reversement FNGIR	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Attribution FPIC	-2,0%	-2,5%	-2,0%	-1,7%
Taxe Gemapi	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%
Produit TVA transférée	0,7%	0,4%	1,0%	0,7%
Fraction TVA (CVAE)	0,3%	-0,1%	0,1%	0,3%
TS	-1,0%	-1,6%	-1,0%	-0,7%
Dotations et participations	-2,3%	-2,6%	-2,3%	-2,2%
DGF	-3,5%	-3,3%	-3,7%	-3,5%
FCTVA fct	-1,0%	-1,6%	-1,0%	-0,7%
Compensations fiscales	1,9%	3,1%	1,8%	1,5%
Fonds de péréquation divers	-6,7%	-19,8%	-2,0%	-1,7%
Dotation de compensation réforme TP	-2,0%	-2,5%	-2,0%	-1,7%
Département	-0,1%	-0,6%	0,1%	0,0%
Enfance jeunesse	-1,0%	-1,6%	-1,0%	-0,7%
Solde participations diverses	-2,5%	-3,4%	-2,9%	-2,2%
Autres produits de fct courant	2,1%	5,7%	0,7%	0,9%
Produits des services	1,2%	0,8%	1,1%	1,3%
Mise à disposition de personnel	10,0%	41,3%	1,0%	1,2%
Refacturation-Services communs	-4,8%	-18,1%	0,0%	0,2%
Remboursements Frais BA	1,4%	0,9%	1,5%	1,7%
Redevances bassins	2,1%	8,3%	0,0%	0,2%
Redevances ALSH	0,0%	-0,6%	0,0%	0,2%
Redevances crèches et MA	0,0%	-0,6%	0,0%	0,2%
ADS	1,9%	6,2%	1,0%	0,2%
Fonctionnement induit : 70	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde produits des services	1,0%	0,4%	1,0%	1,2%
Travaux en régie (reclassés)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits de gestion	6,7%	33,4%	-1,1%	-0,9%
Reversements BA	13,5%	75,4%	-2,0%	-1,7%
Fonctionnement induit : 75	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde produits de gestion	0,1%	-0,4%	0,1%	0,3%
Produits divers d'exploitation	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
-	-	-	-	-
Atténuations de charges	44,9%	-90,3%	-2,0%	-1,7%
Produits de fonctionnement courant	0,1%	0,8%	-0,1%	-0,1%
-	-	-	-	-
Produits exceptionnels larges	53,7%	314,2%	-98,8%	-1,7%
-	-	-	-	-
Produits exceptionnels (77)	53,7%	314,2%	-98,8%	-1,7%
Reprises/provisions (78)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits de fonctionnement	0,0%	3,4%	-3,3%	-0,1%

2.2.2 Evolution des produits de fonctionnement en montant

Libellés	2023	2024	2025	2026
Produits fonctionnement courant stricts	48 159	50 293	51 238	52 096
Impôts et taxes	28832	30337	31104	31789
Contributions Directes	11 115	11 754	12 052	12 320
Attribution Compensation reçue	7	7	7	7
Attribution FPIC	1 300	1 300	1 300	1 300
Taxe Gemapi	0	400	408	416
Produit TVA transférée	11 605	11 953	12 312	12 620
Fraction TVA (CVAE)	4 674	4 791	4 891	4 992
TS	131	132	133	135
Dotations et participations	11803	11797	11752	11699
DGF	7 547	7 484	7 355	7 225
FCTVA fct	23	23	23	24
Compensations fiscales	1 424	1 506	1 563	1 614
Fonds de péréquation divers	304	250	250	250
Dotation de compensation réforme TP	243	243	243	243
Rég ^o	37	38	39	40
Département	200	204	208	212
Enfance jeunesse	1 850	1 869	1 887	1 906
PARTICIPATIONS RH	163	167	171	174
Fonctionnement induit : 74	0	0	0	0
Solde participations diverses	12	12	12	12
Autres produits de fct courant	7524	8160	8382	8609
Produits des services	6 404	6 626	6 836	7 049
Mise à disposition de personnel	200	290	299	308
Refacturation-Services communs	500	420	428	437
Remboursements Frais BA	4 294	4 444	4 600	4 761
Redevances bassins	90	100	102	104
Redevances ALSH	360	367	375	382
Redevances Crèches et MA	250	255	260	265
ADS	310	338	348	355
Solde produits des services	400	412	424	437
Produits de gestion	1120	1533	1546	1560
Reversements BA	500	900	900	900
Fonctionnement induit : 75	0	0	0	0
Solde produits de gestion	620	633	646	660
Atténuations de charges	500	50	50	50
Produits de fonctionnement courant	48 659	50 343	51 288	52 146
Produits financiers divers (76 hors int.)	0	0	0	0
Produits exceptionnels (77)	400	1 700	20	20
Reprises/provisions (78)	0	0	0	0
Produits de fonctionnement	49 059	52 043	51 308	52 166

Produits de fonctionnement



2.2.3 Structure des recettes de fonctionnement

	2023	2024	2025	2026
Produits fonctionnement courant stricts	98,2%	96,6%	99,9%	99,9%
Impôts et taxes	58,8%	58,3%	60,6%	60,9%
Contributions directes	22,7%	22,6%	23,5%	23,6%
Impôts ménages larges	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
CFE	7,8%	8,2%	8,6%	8,7%
CVAE	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
IFER	1,9%	1,8%	1,8%	1,8%
TA FNB	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
TASCOM	2,3%	2,3%	2,3%	2,3%
Rôles supplémentaires	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Attribution FPIC	2,6%	2,5%	2,5%	2,5%
Taxe Gemapi	0,0%	0,8%	0,8%	0,8%
TVA transférée	23,7%	23,0%	24,0%	24,2%
Fraction TVA (CVAE)	9,5%	9,2%	9,5%	9,6%
Solde impôts et taxes	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Dotations et participations	24,1%	22,7%	22,9%	22,4%
DGF	15,4%	14,4%	14,3%	13,9%
Compensations fiscales	2,9%	2,9%	3,0%	3,1%
Fonds de péréquation divers	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%
DCRTP	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Solde participations diverses	4,6%	4,4%	4,5%	4,5%
Autres produits de fct courant	15,3%	15,7%	16,3%	16,5%
Produits des services	13,1%	12,7%	13,3%	13,5%
Produits de gestion	2,3%	2,9%	3,0%	3,0%
Atténuations de charges	1,0%	0,1%	0,1%	0,1%
Produits de fonctionnement courant	99,2%	96,7%	100,0%	100,0%
Produits exceptionnels larges	0,8%	3,3%	0,0%	0,0%
Produits exceptionnels	0,8%	3,3%	0,0%	0,0%
Reprises sur amort. et prov.	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Il convient de noter que les produits des contributions directes représentent, en 2024, 22,6 % des recettes totales de l'EPCL contre 32,2 % des recettes de TVA transférées et la fraction de TVA.

2.3 Analyse des charges de fonctionnement

2.3.1 Evolution réelle en pourcentage des charges de fonctionnement

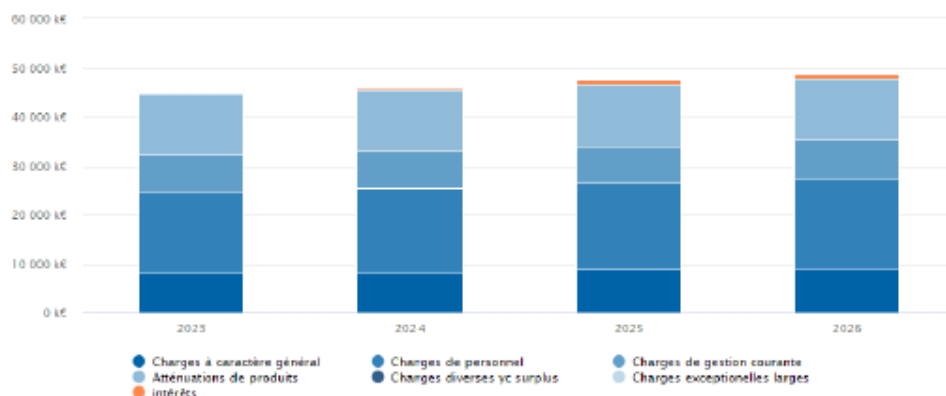
	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Charges fct courant strictes	1,1%	-0,4%	1,6%	1,6%
Charges à caractère général	0,4%	-3,1%	1,4%	1,6%
Energies	-2,6%	-13,5%	1,0%	1,2%
MAD	1,7%	1,2%	1,8%	2,0%
Solde charges à caractère général	1,4%	0,9%	1,5%	1,7%
Charges de personnel	2,2%	1,6%	2,5%	2,7%
M.A.D	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
dont BA	1,9%	2,3%	2,0%	1,7%
Retraitements OM	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Fonctionnement induit : 012	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde charges de personnel	2,2%	1,5%	2,5%	2,9%
Autres charges de gestion courante	-0,6%	-1,6%	0,1%	-1,1%
SYNDICAT PÔLE HIPPIQUE	-2,0%	-2,5%	-2,0%	-1,7%
Subventions Asso	1,0%	0,4%	1,0%	1,2%
Déficit Agglo21	0,0%	-0,6%	0,0%	0,2%
Déficit centre aquatique	-1,0%	-1,6%	-1,0%	-0,7%
Déficit autres budgets	6,4%	27,5%	0,0%	0,2%
SDIS	1,4%	2,3%	2,9%	0,2%
OM	100,0%	-61,0%	-18,3%	-100,0%
Syndicat de la Vire	-2,0%	-2,5%	-2,0%	-1,7%
Solde autres charges de gestion courante	1,0%	0,4%	1,0%	1,2%
Groupes d'élus	1,0%	0,4%	1,0%	1,2%
Autres charges fct courant	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de produits	-2,4%	-3,7%	-2,4%	-1,7%
Régularisation TVA sur n-1	100,0%	-53,1%	-100,0%	0,0%
Attribution Compensation versée	-2,0%	-2,5%	-2,0%	-1,7%
Dotation de solidarité communautaire	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Prélèvement FNGIR	-2,0%	-2,5%	-2,0%	-1,7%
Contribution FPIC	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Solde atténuations de produits	-36,5%	-82,8%	-2,0%	-1,7%
Charges de fonctionnement courant	0,2%	-1,3%	0,5%	0,7%
Charges exceptionnelles larges	-13,7%	-41,5%	-2,0%	-1,7%
Frais financiers divers (66 hors intérêt)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges exceptionnelles (67)	-13,7%	-41,5%	-2,0%	-1,7%
Charges de fct hors intérêts	0,1%	-1,3%	0,5%	0,7%
Intérêts	27,5%	15,1%	96,3%	7,6%
Charges de fonctionnement	0,5%	-1,2%	1,4%	0,8%

2.3.2 Evolution des charges de fonctionnement en montant

Libellés	2023	2024	2025	2026
Charges fct courant strictes	32 730	33 461	34 685	35 841
Charges à caractère général	8 510	8 459	8 747	9 045
Energies	2 375	2 107	2 170	2 235
MAD	810	841	873	906
Solde charges à caractère général	5 325	5 511	5 704	5 904
Charges de personnel	16 262	16 959	17 722	18 520
M.A.D	0	0	0	0
dont BA	2 520	2 646	2 752	2 848
Solde charges de personnel	13 742	14 313	14 971	15 672
Autres charges de gestion courante	7 496	7 566	7 725	7 771
SYNDICAT PÔLE HIPPIQUE	130	130	130	130
Subventions Asso	1 100	1 133	1 167	1 202
Déficit Agglo21	360	367	375	382
Déficit centre aquatique	1 650	1 667	1 683	1 700
Déficit autres budgets	650	850	867	884
SDIS	2 610	2 740	2 878	2 935
OM	300	120	100	0
Syndicat de la Vire	123	123	123	123
Solde autres charges de gestion courante	380	391	403	415
Groupes d'élus	462	476	490	505
Autres charges fct courant	0	0	0	0
Atténuations de produits	12 670	12 513	12 463	12 463
Régularisation TVA sur n-1	104	50	0	0
Attribution Compensation versée	9 072	9 072	9 072	9 072
Dotation de solidarité communautaire	0	0	0	0
Prélèvement FNGIR	3 369	3 369	3 369	3 369
Contribution FPIC	0	0	0	0
Solde atténuations de produits	125	22	22	22
Charges de fonctionnement courant	45 400	45 974	47 148	48 304
Charges exceptionnelles larges	50	30	30	30
Charges exceptionnelles (67)	50	30	30	30
Charges de fct hors intérêts	45 450	46 004	47 178	48 334
Intérêts	359	424	849	930
Charges de fonctionnement	45 809	46 428	48 027	49 264

[Nota] Sur l'exercice 2024, la prospective enregistre une recette exceptionnelle de 1 700 000 € qui représente le reversement du SDEM. Il convient de souligner que cette recette sera en réalité affectée à chaque budget annexe qui, dès lors verront, leurs subventions d'équilibre baisser du même montant.

Evolution des charges de fonctionnement



2.3.3 Structure des dépenses de fonctionnement

Libellés	2023	2024	2025	2026
Charges fct courant strictes	71,4%	72,1%	72,2%	72,8%
Charges à caractère général	18,6%	18,2%	18,2%	18,4%
Charges de personnel	35,5%	36,5%	36,9%	37,6%
Autres charges de gestion courante (y compris élus)	17,4%	17,3%	17,1%	16,8%
Autres charges fct courant	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de produits	27,7%	27,0%	26,0%	25,3%
Charges de fonctionnement courant	99,1%	99,0%	98,2%	98,1%
Charges exceptionnelles larges	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Frais financiers divers	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges exceptionnelles	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Provisions	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Charges de fct hors intérêts	99,2%	99,1%	98,2%	98,1%
Intérêts	0,8%	0,9%	1,8%	1,9%
Charges de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

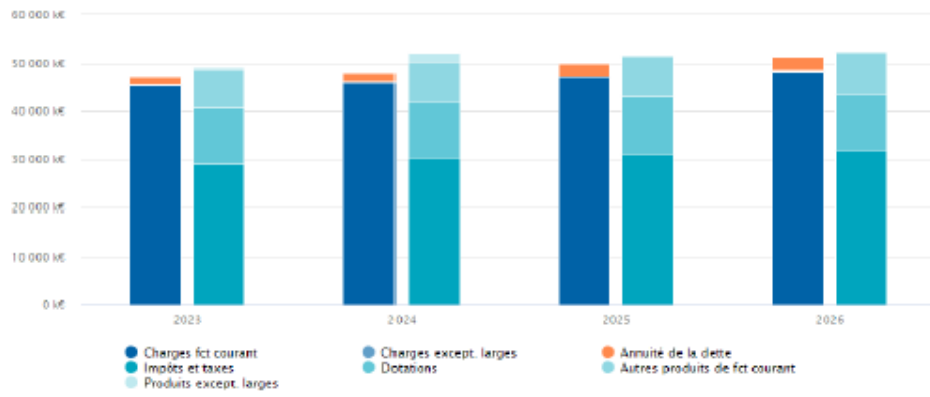
De manière très synthétique, il est possible d'envronner la définition des charges fixes par les éléments suivants :

- Des charges de personnel augmentée des mises à disposition de personnel soit 17 800 €,
- Des attributions de compensation soit 9 072 000 €,
- Du prélèvement FNGIR soit 3 369 000 €,
- Des dépenses d'énergie soit 2 107 000 € (qui représente 24 % des charges à caractère général),
- De la contribution obligatoire versée au SDIS soit 2 740 000 €,
- Des subventions aux budget annexes, soit 2 884 000 €

L'ensemble de ces charges fixes représente 37 372 000 € soit 80,5 % du total des dépenses de fonctionnement.

Le programme d'emprunt prévu pour financer le programme pluriannuel d'investissement a pour conséquence une augmentation de la charge d'intérêts.

Charges et produits de fonctionnement



2.4 Les dépenses et recettes d'investissements

2.4.1 Le plan pluriannuel d'investissement (en K€)

Libellés	2023	2024	2025	2026
Opérations directes	8 782	22 959	11 546	10 330
SPORT	842	9 209	2 626	1 900
PISTE ATHLÉTISME SAINT-LÔ	80	1 289	0	0
Salle Beaufiles Saint-Lô	490	5 000	1 026	0
SALLE MULTISPORTS - CONDE SUR VIRE	242	0	0	0
STADE DE RUGBYDE L'AURORE - SAINT-LÔ	30	900	0	0
Autres équipements sportifs	0	2 020	1 600	1 900
URBANISME	227	1 250	900	720
Reports urbanisme	0	500	0	0
OPAH	223	350	230	50
PLH -	4	400	670	670
Développement économique	792	3 340	940	1 400
Fd concours (Art-Cants-Fibres-Hippisme)	792	940	940	400
Aménagement de zones	0	2 400	0	1 000
Petite enfance	100	960	1 480	1 060
MAISON DE L'ENFANCE SAINT-LÔ	100	960	1 480	1 060
Cycle de l'eau	734	2 000	1 700	1 700
Tx hydrauliques et restauration cours d'eau	734	2 000	1 700	1 700
Appui aux communes	302	1 350	700	700
Reports et dépenses annuelles	0	650	0	0
CONTRATS AGGLO - COMMUNES&COMMERCES	302	700	700	700
Hors programme	5 785	4 850	3 200	2 850
CH 21-23- Report-n-1	0	2 200	0	0
CAMPUS UNIQUE		250	700	350
CH 21 - Réalisations exo ou Acq récurrentes...	820	800	800	800
CH 23- réalisations exercice ou Travaux récurrents	4 000	1 000	1 000	1 000
CH 20 Etudes et Logiciels	965	600	700	700
Autres opérations d'équipement	0	0	0	0
Opérations indirectes	0	250	0	0
Hors programme	0	250	0	0
Opération 204 Reports N-1	0	250	0	0
Autres fonds de concours et subventions	0	0	0	0
Dépenses d'équipement	8 782	23 209	11 546	10 330

2.4.2 Les recettes d'investissement

Détails subventions

Libellés	2023	2024	2025	2026
Subventions et fonds de concours	1 125	5 951	4 712	3 270
SPORT	200	3 136	2 587	100
PISTE ATHLÉTISME SAINT-LÔ	0	796	195	0
Salle Beaufils Saint-Lô	0	1 130	1 592	0
SALLE MULTISPORTS - CONDE SUR VIRE	0	350	0	0
STADE DE RUGBYDE L'AUREORE - SAINT-LÔ	0	410	0	0
Autres équipements sportifs	200	450	800	100
URBANISME	0	25	20	20
Reports urbanisme	0	25	0	0
OPAH	0	0	20	20
PLH -	0	0	0	0
Développement économique	0	700	300	700
Fond concours (Art-Cants-Fibres-Hippisme)	0	0	0	0
Aménagement de zones	0	700	300	700
Petite enfance	0	240	705	1 100
MAISON DE L'ENFANCE SAINT-LÔ	0	240	705	1 100
Cycle de l'eau	146	1 150	1 100	1 100
Taux hydrauliques et restauration cours d'eau	146	1 150	1 100	1 100
Appui aux communes	0	0	0	0
Reports et dépenses annuelles	0	0	0	0
CONTRATS AGGLO - COMMUNES&COMMERCES	0	0	0	0
Hors programme	779	700	0	250
CH 21-23- Report-n-1	779	700	0	0
CAMPUS UNIQUE	0	0	0	250
CH 21 - Réalisations exercice ou Acq récurrentes...	0	0	0	0
CH 23- réalisations exercice ou Travaux récurrents	0	0	0	0
CH 20 Etudes et Logiciels	0	0	0	0
Opération 204 Reports N-1	0	0	0	0
Autres opérations d'équipement	0	0	0	0
Autres fonds de concours et subventions	0	0	0	0
Subventions d'investissement	1 125	5 951	4 712	3 270

2.5 Analyse de l'équilibre financier global

2.5.1 La chaîne de l'épargne

k€	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement courant	48 659	50 343	51 288	52 146
- Charges de fonctionnement courant	45 400	45 974	47 148	48 304
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 258	4 370	4 140	3 842
+ Solde exceptionnel large	350	1 670	- 10	- 10
= Produits exceptionnels larges*	400	1 700	20	20
- Charges exceptionnelles larges*	50	30	30	30
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 608	6 040	4 130	3 832
- Intérêts	359	424	849	930
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 249	5 616	3 281	2 902
- Capital	1 408	1 497	1 776	1 895
= EPARGNE NETTE (EN)	1 841	4 119	1 505	1 007

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'exercice 2024 se caractérise de manière prévisionnelle par une forte augmentation de l'épargne nette qui résulte des produits exceptionnels (SDEM 1700 000 €) alors que les dépenses énergétiques baissent sensiblement.

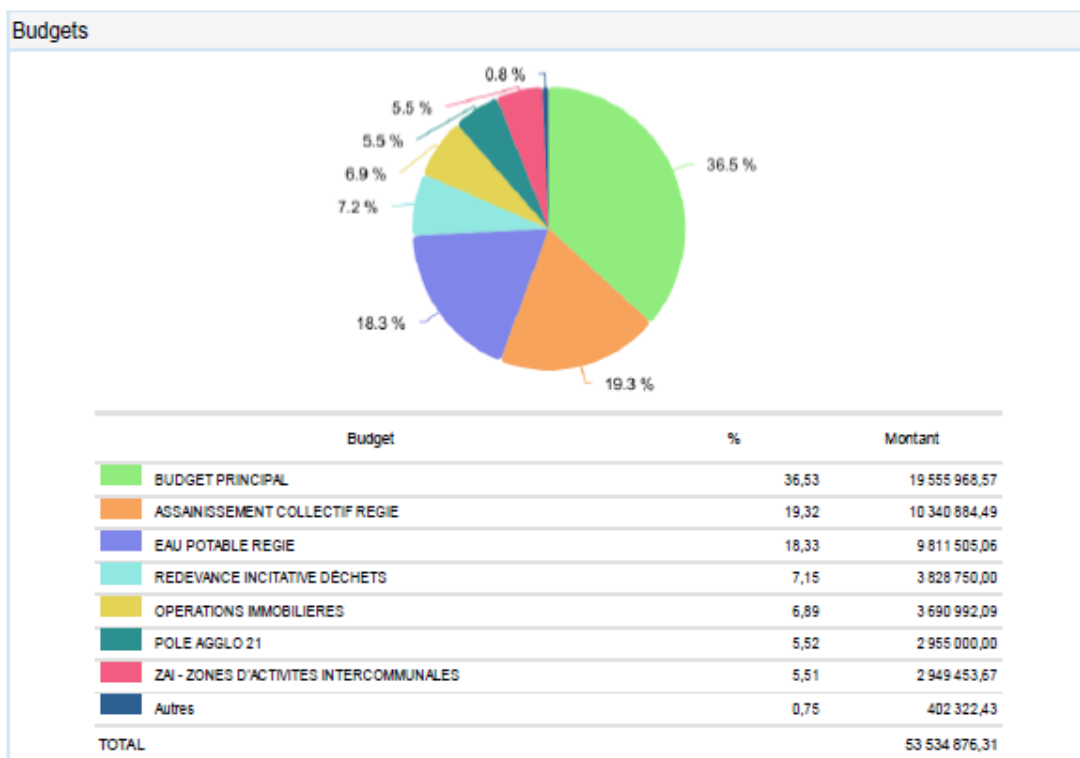
Les exercices suivants montrent un infléchissement sensible de l'autofinancement.

2.5.2 Les ratios d'analyse

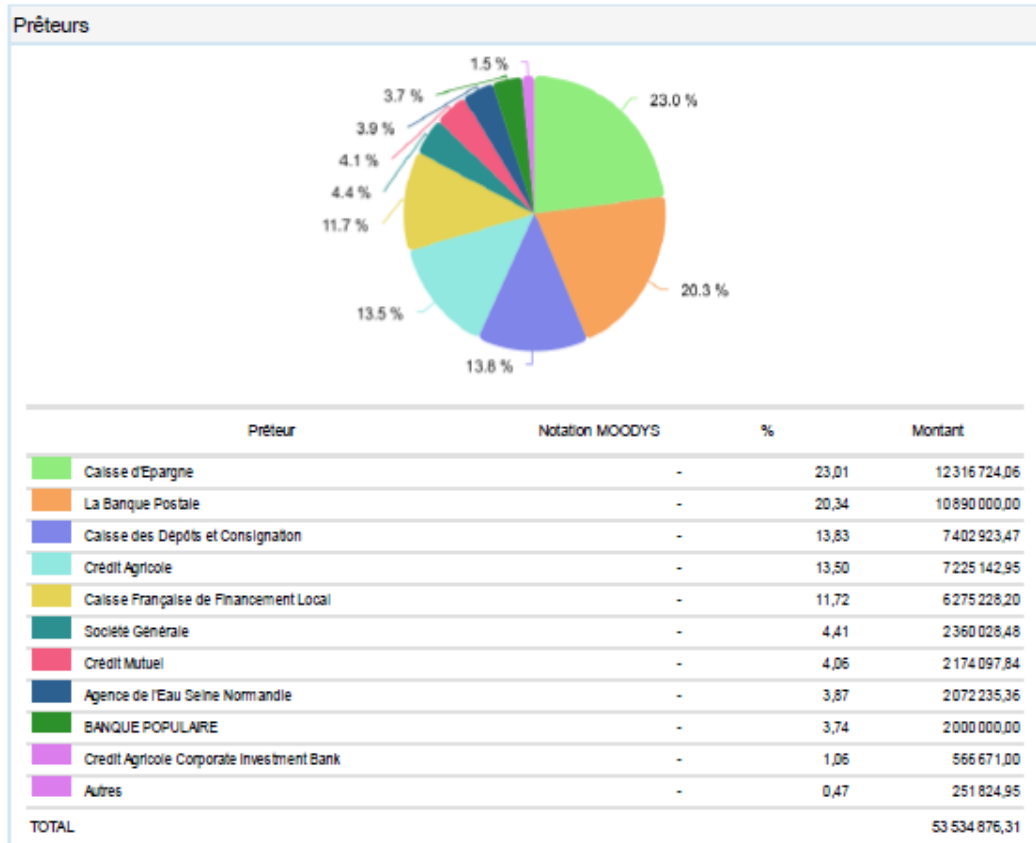
	2023	2024	2025	2026
Excédent brut courant / Produits Fct	6,6%	8,4%	8,1%	7,4%
Epargne de gestion / Produits Fct	7,4%	11,6%	8,0%	7,3%
Epargne brute / Produits Fct	6,6%	10,8%	6,4%	5,6%
Epargne nette / Produits Fct	3,8%	7,9%	2,9%	1,9%
Epargne nette / Dép. d'inv. (hors dette)	21,0%	17,7%	13,0%	9,7%
Emprunt / Dép. d'inv. (hors dette)	22,3%	41,7%	32,4%	44,8%
Encours au 31/12 / Produits Fct	40,3%	53,7%	58,3%	62,6%
Annuité / Produits Fct	3,6%	3,7%	5,1%	5,4%

2.6 La dette

2.6.1 Affectation de la dette par budgets

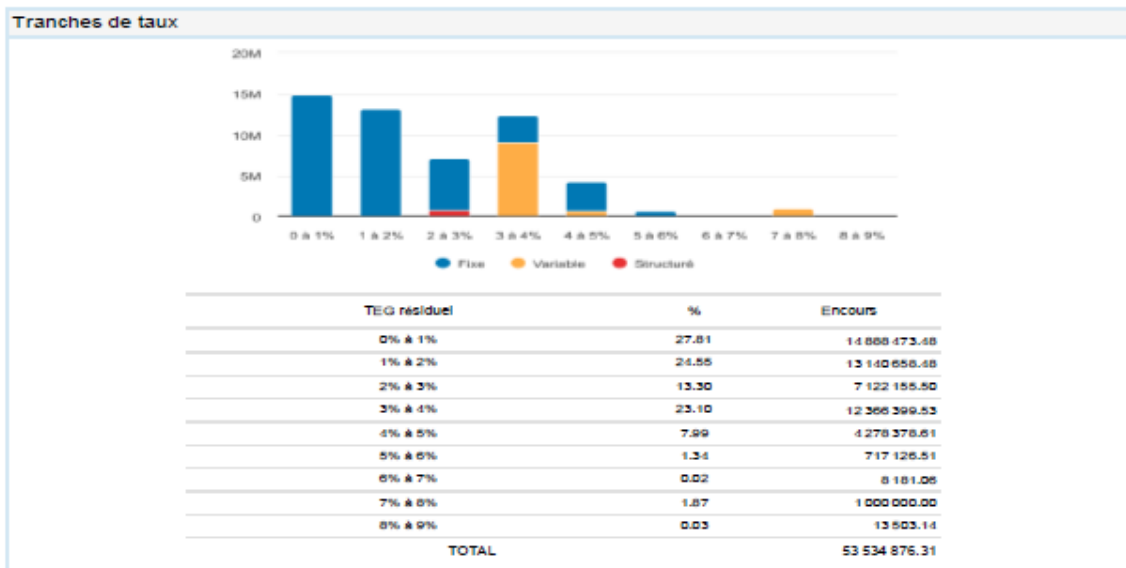


2.6.2 Affectation de la dette par prêteurs

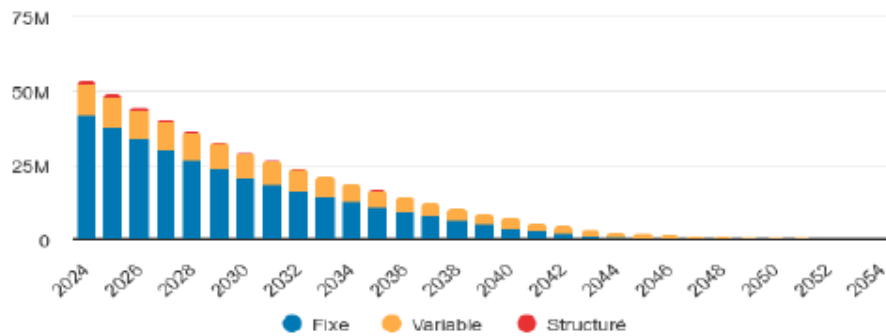


2.6.3 Affectation de la dette par tranches de taux

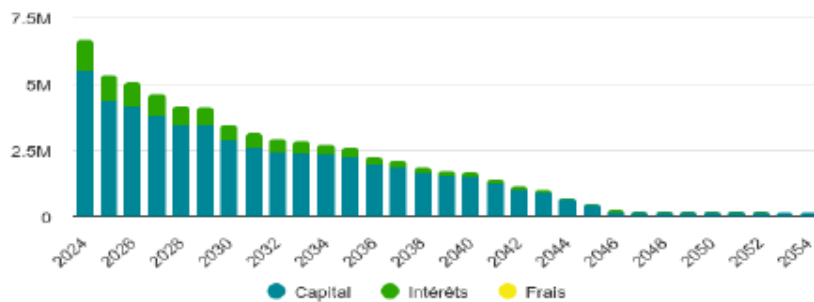
Coût



Extinction de l'encours



Evolution de l'annuité



Chapitre 3 : les ressources humaines

3.1 Structure des effectifs

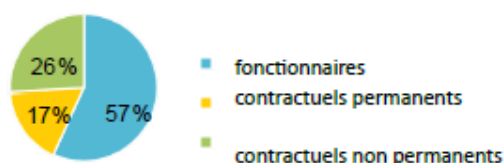
Cette synthèse du rapport sur l'établissement reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des centres de gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par l'Agglo au centre de gestion de la manche.

Effectifs

433 agents employés par la collectivité

31 décembre 2022

- 246 fonctionnaires
- 75 contractuels permanents
- 112 contractuels non permanents



- 17 % des contractuels permanents en CDI
- 4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

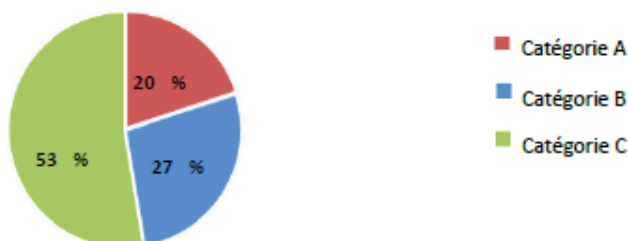
- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 90 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

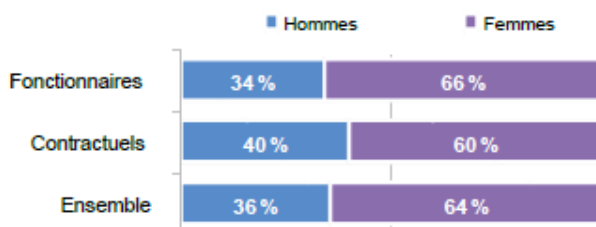
Répartition filière et par statut :

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	28%	40%	31%
Technique	34%	31%	33%
Sportive	6%	4%	6%
Médico-sociale	15%	20%	17%
Animation	16%	5%	14%
TOTAL	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie :



Répartition par genre et par statut :



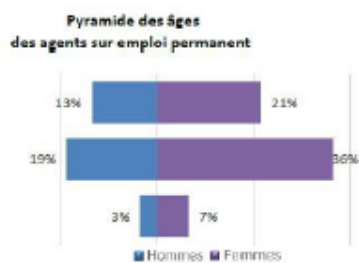
Les principaux cadres d'emplois :

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	21%
Adjoints administratifs	15%
Attachés	10%
Adjoints d'animation	9%
Techniciens	7%

Pyramide des âges

★ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	46,20	de 50 ans et +
Contractuels permanents	39,37	de 30 à 49 ans
Ensemble des permanents	44,60	
Âge moyen* des agents non permanent		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	28,53	



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

3.2 Temps de travail des agents permanents

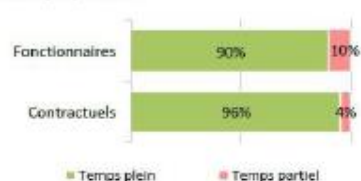
Le temps de travail des agents à temps complet s'organise sur une base de 1 607 heures annuelles effectives

— Temps de travail des agents permanents

• Répartition des agents à temps complet ou non complet



• Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



• Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	18%	0%
Technique	10%	4%
Médico-sociale	5%	13%

• Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
14% des femmes à temps partiel

3.3 Masse salariale (base 2022)

— Budget et rémunérations

• Les charges de personnel représentent 26,51 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	67 750 000 €	Charges de personnel*	17 958 686 €	➔	Soit 26,51 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	--------------	-----------------------	--------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	1 735 167 €	275 571 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	3 348 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	62 839 €	
Supplément familial de traitement :	58 151 €	
Indemnité de résidence :	0 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	
Total	9 409 366 €	

➤ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	52 338 €	37 080 €	31 035 €	21 698 €	26 682 €	22 685 €
Technique	52 082 €	46 121 €	32 862 €	30 268 €	27 487 €	26 988 €
Culturelle						
Sportive			30 906 €	21 135 €	s	
Médico-sociale	36 710 €	25 603 €	27 331 €	23 938 €	25 287 €	22 746 €
Police						
Incendie						
Animation			29 316 €	23 866 €	23 537 €	s
Toutes filières	47 121 €	34 632 €	30 333 €	26 080 €	26 342 €	24 939 €

*% : secret statistique appliqué en dessous de 2 17PH

➤ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,44 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	18,14%
Contractuels sur emplois permanents	19,43%
Ensemble	18,44%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 1104,32 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ 2017,05 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

cc2024-01-15-005 - Rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable
Rapporteur - L. BROTON

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1-1,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.110-1,

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

CONSIDERANT ce qui suit :

L'article L.2311-1-1 du code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants, la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget, soit avant le DOB, soit avant l'adoption du budget.

L'article D. 2311-15 de ce même code indique que : « *Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité* ».

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

La circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, précise le contenu du rapport : « *Les collectivités territoriales ainsi que les EPCI de plus de 50.000 habitants pourront s'appuyer sur les divers rapports et bilans réglementaires ou volontaires qu'ils élaborent par ailleurs pour alimenter le rapport sur la situation en matière de développement durable* ».

Les articles réglementaires, inscrits à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, précisent la structuration à adopter au regard des cinq finalités du développement durable :

- lutte contre le changement climatique (et protection de l'atmosphère),
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce rapport porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire, ainsi que sur l'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Débats :

Monsieur Ledouit souligne avoir une difficulté concernant l'entretien des étangs.

Il précise qu'un habitant de sa commune souhaite nettoyer son étang mais celui-ci a reçu un refus de Saint-Lô Agglo, de la direction départementale des territoires et de la mer et de l'office de la biodiversité. Il lui a été répondu que le ruisseau doit reprendre son chemin naturel. Il souligne que cet étang est une réserve incendie qui existe depuis plus de cent ans.

Il connaît le même problème avec l'étang situé au pied de l'abbatiale puisque le ruisseau traverse le parc des sculptures. Il indique que cet étang est un lieu de loisirs pour les habitants et les touristes. Il indique avoir contacté les services de l'Agglo pour être soutenu mais il attend une réponse.

Monsieur Lemazurier rappelle qu'une réglementation s'applique lorsque des ruisseaux traversent des étangs. Il souligne qu'un débat est effectivement en cours concernant les inondations importantes dans certaines régions. Il indique que l'entretien des ruisseaux est plus difficile compte tenu des obligations de ne pas toucher aux lits et aux berges.

Monsieur Pien, en tant que président du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, confirme que la réglementation précise que rien ne doit entraver le libre-cours d'un ruisseau ou d'un cours d'eau quel qu'il soit. Il souligne qu'il n'y a pas de problématique particulière tant que rien n'est touché sur un étang ou une retenue d'eau. Cependant, des difficultés peuvent effectivement apparaître le jour où des travaux sont réalisés.

Monsieur Ledouit répond que ce sont des travaux d'entretien qui existent tous les cinq ans. Pour se faire, les étangs sont vidés.

Monsieur Pien confirme qu'il existe effectivement des cas où lorsque des étangs sont vidés ils ne peuvent pas être remis en eau du point de vue réglementaire. Il faudrait réunir la commission locale de l'eau.

Madame Mazier rappelle que le préfet a adressé aux communes un arrêté qui précise la loi dans ce domaine et qui instaure des latitudes pour l'entretien des cours d'eau.

Monsieur Ledouit confirme avoir effectivement été destinataire de ce courrier.

Monsieur Lemazurier précise que cela ne concerne pas les étangs.

Monsieur Briard indique que l'étang gaillard à Torigny-les-Villes a bien été nettoyé alors qu'un ruisseau passe au milieu.

Monsieur Lerouxel confirme que la tendance est bien de remettre les ruisseaux dans leurs lits d'origine.

Monsieur Lemazurier estime que c'est une question qui mérite d'être analysée.

Il indique que ce rapport est transversal et permet de disposer d'un tableau de suivi des opérations portées par l'agglomération.

Monsieur Rihouey regrette que les chiffres de la démographie médicale mentionnés soient de 2019 alors que le rapport est présenté cette année.

Monsieur Lemazurier propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité par 66 voix pour et 6 abstentions (Monsieur Daniel JORET, Madame Dominique JOUIN, Monsieur Denis LECLUZE, Monsieur Michel PACARY, Monsieur Dominique QUINETTE, Monsieur Jacky RIHOUEY) :

- le rapport annuel sur le développement durable.



Rapport développement durable

Année 2023

Mission climat et transition énergétique

Table des matières

PREAMBULE	3
1. DONNEES ENERGETIQUES DU TERRITOIRE	4
1.1 Consommations énergétiques du territoire	4
1.2 Production d'énergies renouvelables du territoire.....	5
1.3 Emissions de gaz à effet de serre du territoire	6
2. STRATÉGIE ET ACTIONS DE SAINT-LÔ AGGLO EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	8
2.1 Une démarche globale : 3 plans	8
2.2 Priorités du territoire.....	9
2.3 Vers un scénario 100 % énergies renouvelables en 2040	9
3. POLITIQUES PUBLIQUES DE SAINT-LÔ AGGLO ET DEVELOPPEMENT DURABLE	10
3.1 Transition énergétique et climatique	10
3.2 Développement et transition numérique.....	18
3.3 Préservation de la biodiversité et du cycle de l'eau	19
3.4 Planification territoriale.....	25
3.5 Politique foncière et patrimoniale	27
3.6 Politique de l'habitat	34
3.7 Transports et déplacements	35
3.8 Promotion et développement du sport.....	38
3.9 Cohésion sociale et solidarité	39
3.10 Prévention et gestion des déchets	43
3.11 Développement économique et emploi.....	46
3.12 Valorisation culturelle et touristique	47
3.13 Santé, bien-être	48
4 RESSOURCES	50
4.1 Commande publique.....	50
4.2 Ressources humaines.....	50
4.3 Moyens Généraux.....	51



PREAMBULE

Saint-Lô Agglo est une communauté d'agglomération située dans le département de la Manche. Elle regroupe 61 communes et compte près de 80 000 habitants.

Elle a pour objet d'associer des communes en vue de l'élaboration d'un projet commun d'attractivité du territoire, d'aménagement de l'espace et de développement de services à la population.

Saint-Lô Agglo représente un territoire en pleine évolution, porteur de projets ambitieux en faveur de la transition énergétique, l'innovation, la préservation des milieux, et le développement économique responsable.

Comme chaque année, la communauté d'agglomération élabore et met à disposition du public son rapport de développement durable. Il permet de rendre compte des actions les plus emblématiques menées par Saint-Lô Agglo sur son territoire et dans son fonctionnement pour répondre aux enjeux du développement durable.

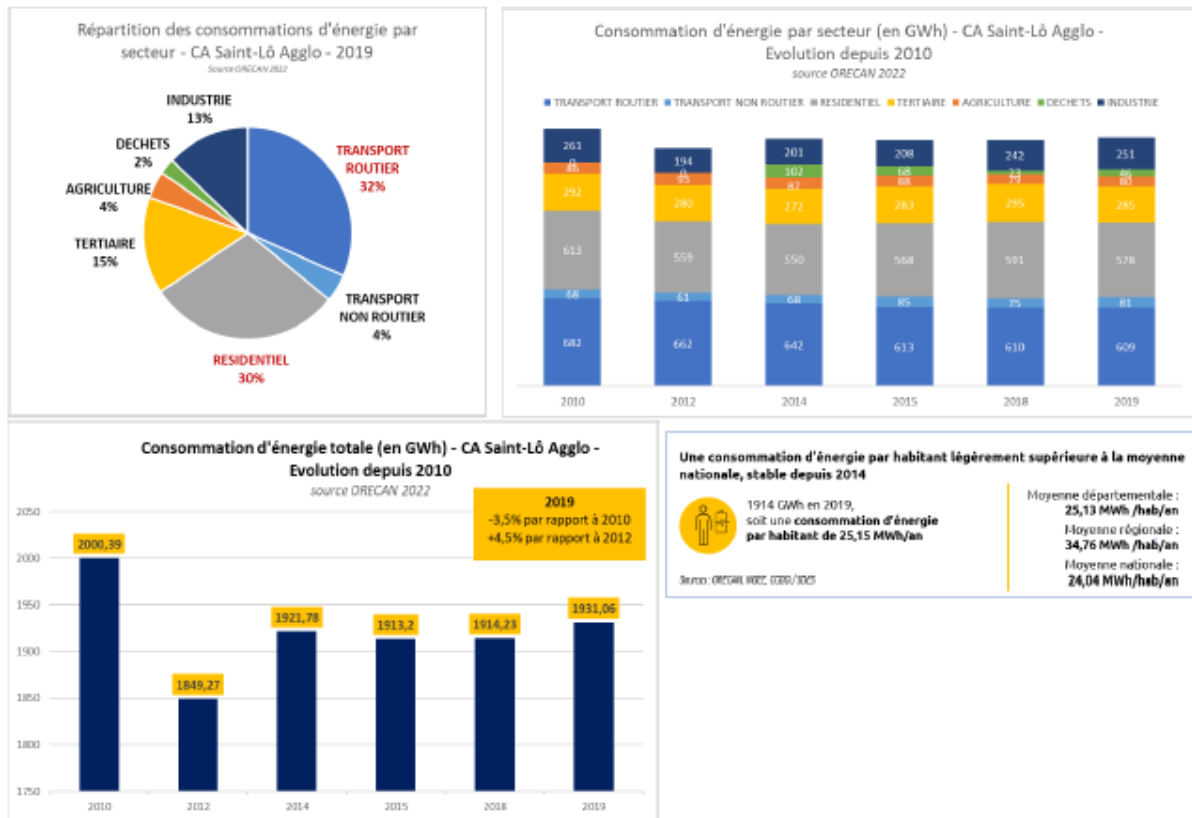


1. DONNEES ENERGETIQUES DU TERRITOIRE

1.1 Consommations énergétiques du territoire

D'après les données de l'Observatoire Régional Énergie Climat Air de Normandie (ORECAN), les consommations d'énergie finale corrigée du climat du territoire de Saint-Lô Agglo s'élevaient à environ 2019 GWh en 2012 et 1914 GWh en 2019.

En 2019, les transports prédominent avec 32 % des consommations d'énergies finales, suivi du résidentiel avec 30 %. A eux deux, ces secteurs représentent près de 65 % des consommations d'énergies finales sur le territoire de Saint-Lô Agglo.



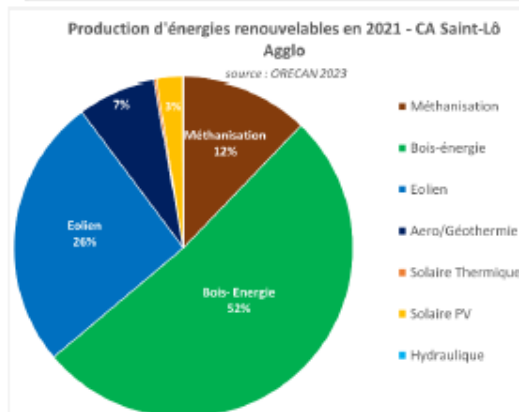
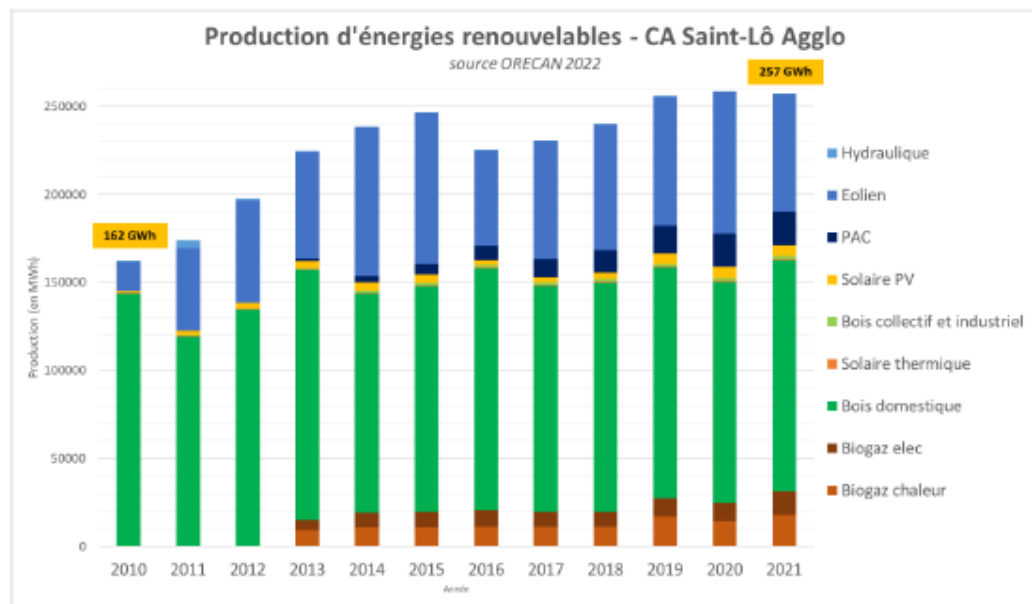
1.2 Production d'énergies renouvelables du territoire

La part d'énergies renouvelables sur la production d'énergie :

- en 2012 représente 10 % soit 193 GWh sur 2 019 GWh consommés
- en 2019 représente 13 % soit 255 GWh sur 1914 GWh consommés.

La production a significativement augmenté depuis 2010 (+59 %). Avec 255 GWh en 2019, cette production représentait 13 % des consommations d'énergie. Depuis 2014, les productions de l'éolien, du bois-énergie et de l'hydraulique sont stables. La hausse est principalement portée par une dynamique très forte pour les pompes à chaleur (+ 405 %), la méthanisation (+30 %) et le Solaire (+36 %).

En 2021, la production d'énergie renouvelable atteint 257 GWh, le mix énergétique reste dominé très majoritairement par le Bois-Energie (52 %) et l'Eolien (26 %) qui marque une baisse comparativement à 2020.



Une production d'énergies renouvelables par habitant inférieure à la moyenne nationale mais supérieure aux moyennes régionales et départementales :

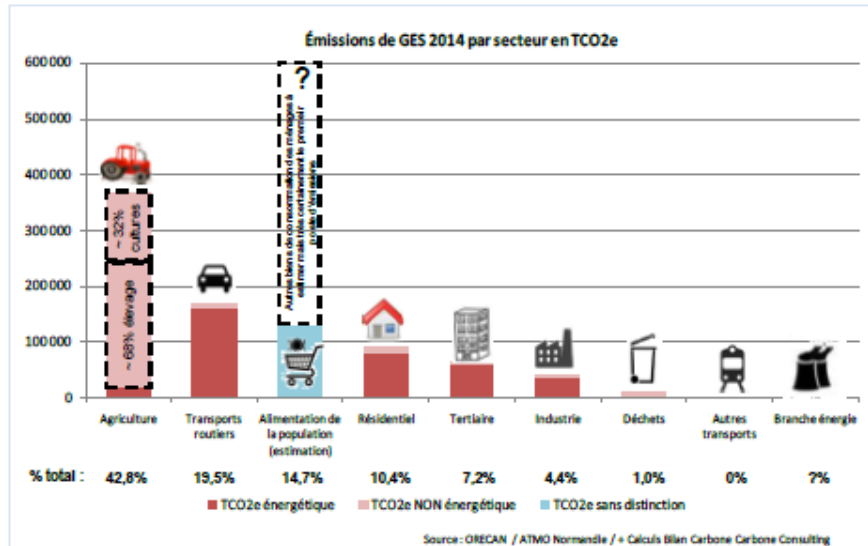
258 GWh en 2020, soit une production d'énergie par habitant de 3,4 MWh/an

Moyenne départementale : 3,25 MWh/hab/an
Moyenne régionale : 3,2 MWh/hab/an
Moyenne nationale : 4,8 MWh/hab/an

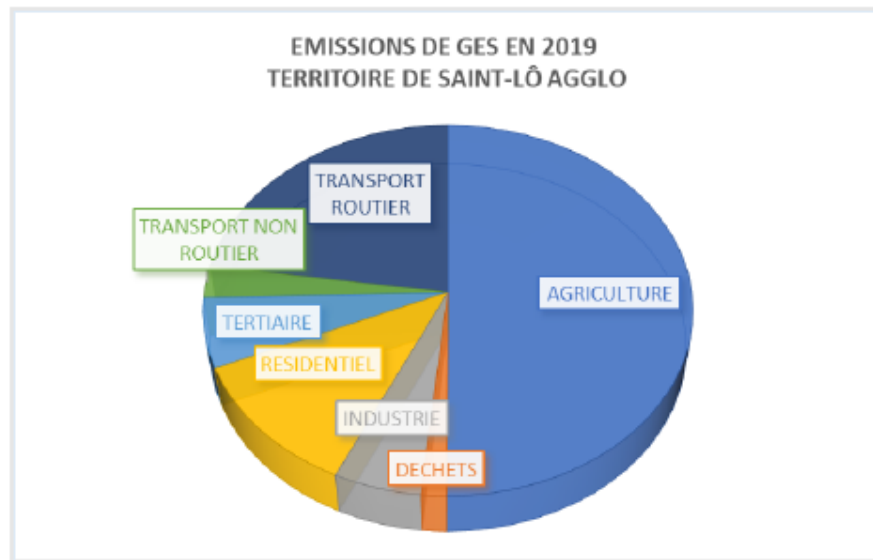
Source : ORECAN, ASSE, C2022 / 2022

1.3 Emissions de gaz à effet de serre du territoire

Lors du diagnostic réalisé pour le plan Climat, les trois premiers secteurs émetteurs de gaz à effet de serre qui ressortaient étaient l'agriculture (42,8 %), les transports (19,5 %), et l'alimentation des habitants (14,7 %).



Aujourd'hui d'après les données de l'Observatoire Régional Énergie Climat Air de Normandie (ORECAN), qui ne prend pas en considération les biens de consommations des ménages dans l'étendue de son observation, l'agriculture et les transports restent les deux secteurs d'activité les plus émetteur de gaz à effet de serre suivi par le résidentiel.



Emissions de GES en 2019 - Territoire de Saint-lô Agglo		
SECTEUR D'ACTIVITE	Emissions tonnes eq. CO2	Part en %
AGRICULTURE	371 726,89	50%
DECHETS	11 173,50	2%
INDUSTRIE	39 195,58	5%
RESIDENTIEL	86 088,33	12%
TERTIAIRE	44 563,98	6%
TRANSPORT NON ROUTIER	21 135,60	3%
TRANSPORT ROUTIER	168 107,09	23%
TOTAL	741 990,97	

Dans le secteur d'activité de l'agriculture les émissions de gaz à effet de serre sont pour 71% du méthane (CH4) généré principalement par le système digestif des ruminants et le stockage des déjections d'élevage.

Concernant le secteur des transports les émissions sont dues quasi exclusivement aux produits pétroliers.

Quant au secteur du résidentiel les gaz à effet de serre émis sont générés par les modes de chauffages : gaz naturel et produits pétrolier (fioul).

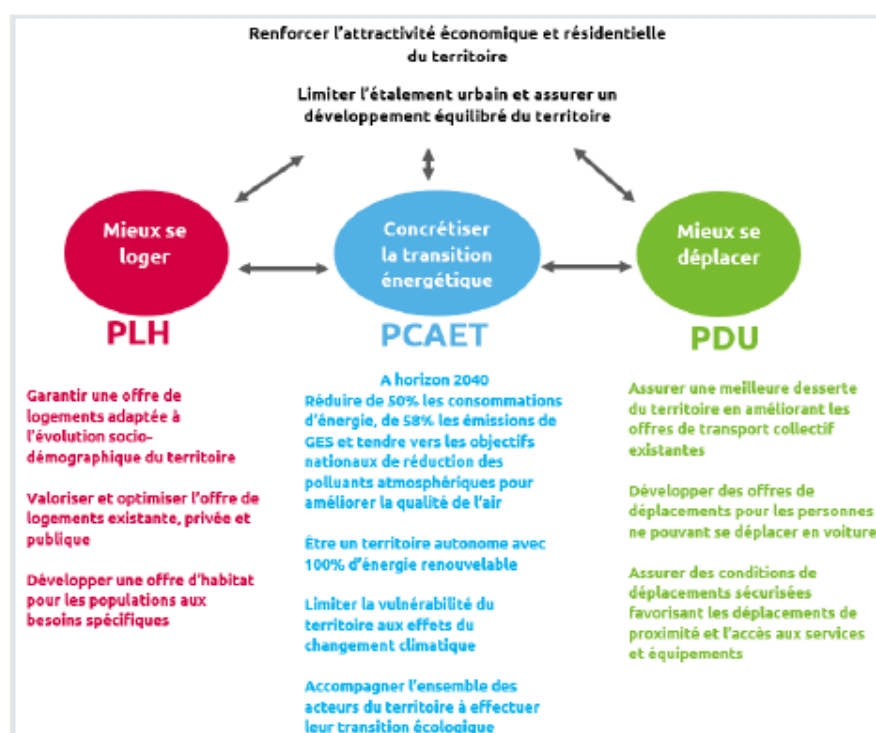
2. STRATÉGIE ET ACTIONS DE SAINT-LÔ AGGLO EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.1 Une démarche globale : 3 plans

Dans le respect des orientations du SCoT du Pays Saint Loïs approuvé en 2013 Saint Lô Agglo a souhaité se doter de documents cadres de référence lui permettant de porter ses ambitions politiques économie du foncier, revitalisation des centre bourgs, rénovation du logement vacant, émergence d'une politique des déplacements, assurer un développement économe en énergie

Ainsi Saint-Lô Agglo a fait le choix stratégique d'élaborer trois plans de façon coordonnée et simultanée afin de se doter d'une vision globale et cohérente pour les années à venir :

- Un plan climat air énergie territorial (PCAET),
- Un plan de déplacements urbain (PDU)
- Un plan local de l'habitat (PLH).



2.2 Priorités du territoire

Transversal	<ul style="list-style-type: none">• Développer un aménagement cohérent avec les orientations habitat / transports / transition énergétique• Susciter l'innovation et s'appuyer sur la transition numérique• Lutter contre la précarité énergétique• Protéger la santé des acteurs du territoire
Transports	<ul style="list-style-type: none">• Assurer une meilleure desserte du territoire, améliorer l'accessibilité et la sécurité en direction des pôles• Faire émerger une culture des mobilités en réponse à la culture du tout voiture en développant les transports en commun et l'intermodalité• Favoriser le développement de la pratique des modes actifs pour les déplacements du quotidien
Habitat/ Foncier	<ul style="list-style-type: none">• Engager la reconquête des centres-bourgs/villes des 25 communes pôles du SCoT• Soutenir la rénovation du parc privé existant pour renforcer l'attractivité résidentielle de notre territoire• Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques des populations : familles, seniors, jeunes, gens du voyage,...
Transition énergétique	<ul style="list-style-type: none">• Réduire les consommations d'énergie de 50 % entre 2012 et 2040• Être un territoire autonome en énergie en 2040 grâce aux énergies renouvelables locales• Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire à effectuer leur transition écologique• Limiter la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux effets du changement climatique

2.3 Vers un scénario 100 % énergies renouvelables en 2040

Saint-Lô Agglo est un « Territoire 100 % énergies renouvelables », à ce titre l'Agglo :

- s'engage simultanément dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétique pour réduire la consommation énergétique et dans une démarche de production d'énergies renouvelables à partir de ressources locales, de manière à ce que consommations résiduelles et productions s'équilibrent à l'horizon 2040,

- est un territoire dont les habitants, les élus et les acteurs économiques s'impliquent ensemble dans une gestion et valorisation durable des ressources énergétiques et, plus largement, favorisent un développement économique local, dynamique, à faibles émissions de gaz à effet de serre et économe en énergie et matières premières.

- s'est engagée à atteindre :

- Une baisse des consommations énergétiques de 50 % en 2040 par rapport aux consommations de 2012
- Une production d'énergie renouvelables couvrant la totalité des consommations énergétiques en 2040.
- Une baisse des gaz à effet de serre

3. POLITIQUES PUBLIQUES DE SAINT-LÔ AGGLO ET DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Transition énergétique et climatique

3.1.1 Le schéma directeur des énergies renouvelables

Saint-Lô Agglo s'engage dans une démarche ambitieuse pour repenser la production et la consommation d'énergie de son territoire en élaborant un schéma directeur des énergies.

Il s'agit de mettre en œuvre les objectifs de la transition énergétique, d'optimiser le mix énergétique territorial, en se dotant d'une stratégie énergétique et en définissant des orientations, des objectifs pour le territoire, et un plan d'action opérationnel.

Pour ce faire, Saint-Lô Agglo est accompagnée par la société de conseil EXENCI jusque début 2024.

La restitution du diagnostic énergétique du territoire s'est tenue le 8 février 2023 dans un premier temps devant les élus et le comité d'acteurs composés d'acteurs de l'énergie (associations, entreprises du territoire, acteurs des réseaux d'énergie. Dans un second temps, une restitution a eu lieu devant le grand public.

La démarche de concertation avec les élus, entreprises et citoyens s'est prolongée au travers d'ateliers en juin aboutissant à la définition de la stratégie et des orientations de développement des énergies. Fin 2023, 3 scénarios ont été proposés au comité de pilotage du projet. Le scénario retenu sera voté en conseil communautaire durant le premier trimestre 2024.

3.1.2 Consommations énergétiques du patrimoine

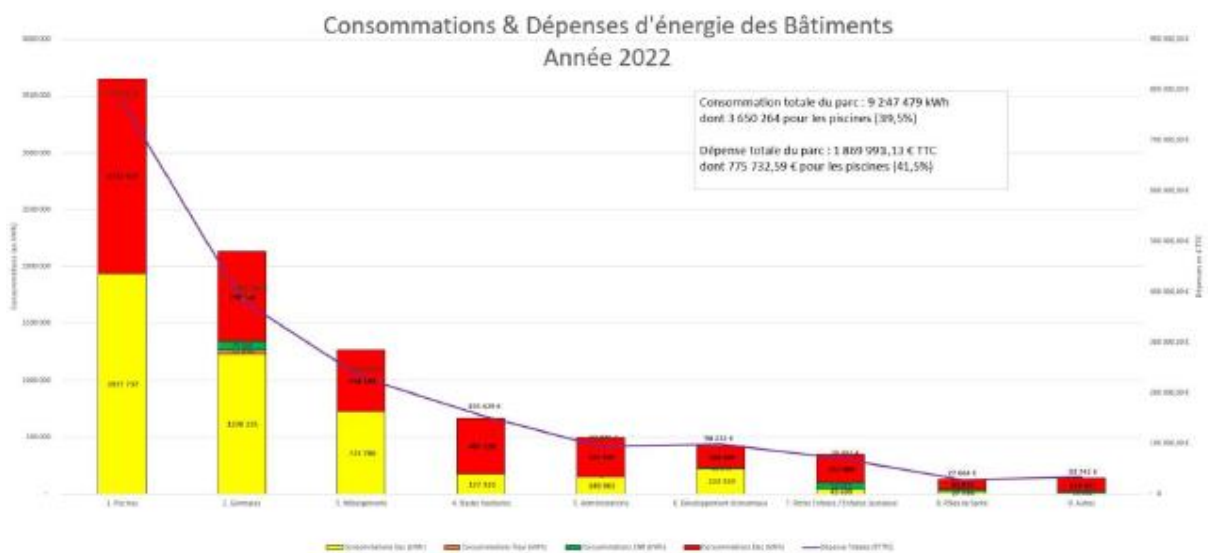
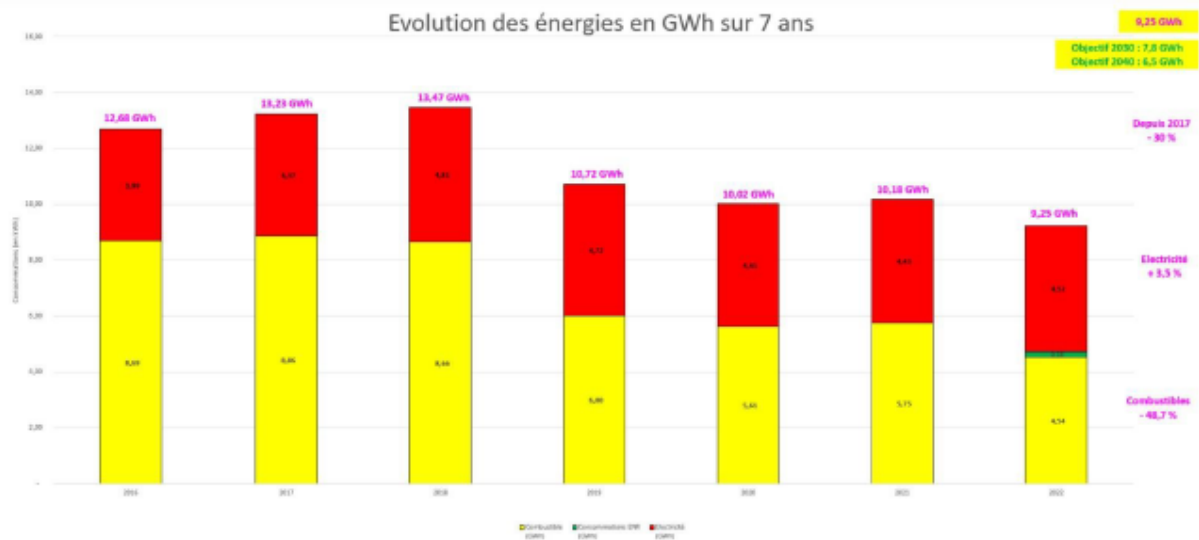
Maîtriser les consommations énergétiques de son patrimoine est la finalité que se donne Saint-Lô Agglo.

Pour ce faire, un marché d'exploitation de chauffage a été passé avec les sociétés Engie et Cram pour les années 2018-2026. Ce marché prévoit à la fois la fourniture des énergies, l'entretien maintenance des équipements ainsi que les gros travaux d'entretien et de renouvellement.

Ainsi, les nouveaux exploitants ont pour objectif d'améliorer et rénover les installations techniques pour diminuer la facture énergétique avec un intéressement sur les économies réalisées.

Pour l'année 2022 la consommation d'énergie dans les bâtiments communautaires de Saint-Lô Agglo s'élève à 9,25 GWh soit une baisse de 30 % depuis 2017 due notamment à la baisse significative de l'utilisation des combustibles (-48,7 %) et comparativement à 2021 une baisse de consommation de 9 %.

L'année 2022 est effectivement marquée par les mesures prises dans le cadre du plan de sobriété (diminution de certaines consignes de température de chauffage et ajustement des plages horaires de chauffage au plus près des besoins).



ZOOM SUR LES PISCINES ET LE CENTRE AQUATIQUE

BASSIN D'APPRENTISSAGE GRAIGNES MESNIL-ANGOT

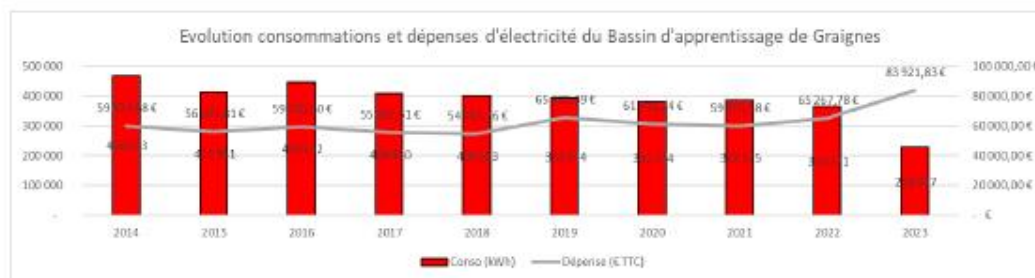


ANNEE	DEPENSES (TTC)	CONSOS (kWh)
2021	59 975,58 €	387 325
2022	65 267,78 €	364 471
2023 (septembre)	83 921,83 €	228 437

Evolution des consommations d'électricité 2021-2022	
Consos	Dépenses
-5,9%	8,8%
- 22 854 kWh	+ 5 292,20 €

Le site fonctionne entièrement à l'électricité pour le chauffage, l'éclairage, le traitement de l'air et de l'eau. Il est à noter que les consommations d'électricité sont en baisse mais restent importantes.

Malgré l'effort de sobriété, le coût de l'énergie électrique ne cessant d'augmenter, la facture d'énergie accroît fortement avec une année record en 2023 puisque la facture dépasse 80 000€ TTC dès le mois de septembre.



BASSIN D'APPRENTISSAGE DE SAINT-AMAND

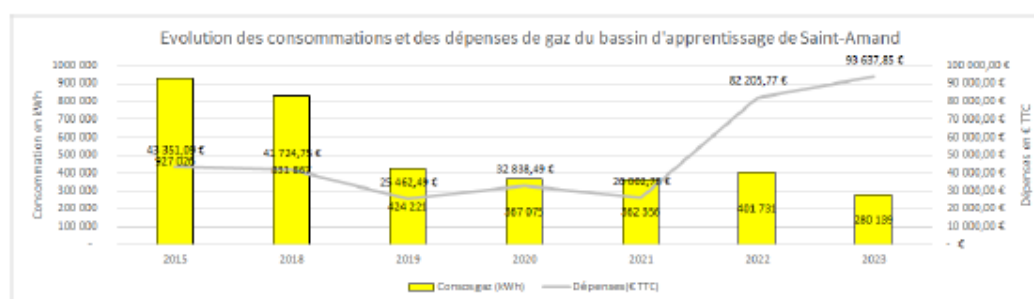
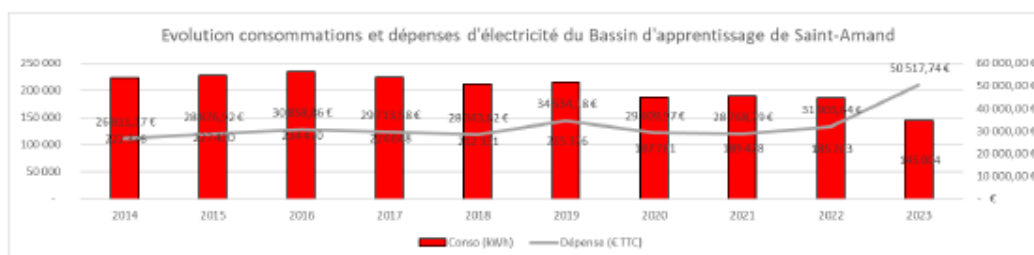


ANNEE	ENERGIE	DEPENSE (TTC)	CONSOS (KWh)
2021	ELECTRICITE	28 768,79 €	189 428
	GAZ	26 002,78 €	362 356
TOTAL		54 771,57 €	551 784
2022	ELECTRICITE	31 903,64 €	185 703
	GAZ	82 205,77 €	401 731
TOTAL		114 109,41 €	587 434
2023 (janv-sept)	ELECTRICITE	50 517,74 €	145 004
	GAZ	93 637,85 €	280 139
TOTAL		144 155,59 €	425 143

Le site fonctionne au gaz pour ses besoins de chauffage et à l'électricité pour l'éclairage et le traitement de l'air et de l'eau.

Malgré l'effort de sobriété, le coût de l'énergie gaz comme électrique ne cessant d'augmenter, la facture d'énergie accroît fortement chaque année avec une augmentation de plus de 200 % dès 2022.

Evolution des consommations d'électricité 2021-2022		Evolution des consommations de gaz 2021-2022	
Consos	Dépenses	Consos	Dépenses
-2,0%	+ 10,9%	10,9%	216,1%
- 3725 KWh	+ 3 134,85€	39 375	56 202,99 €



CENTRE AQUATIQUE DE SAINT-LÔ AGGLO



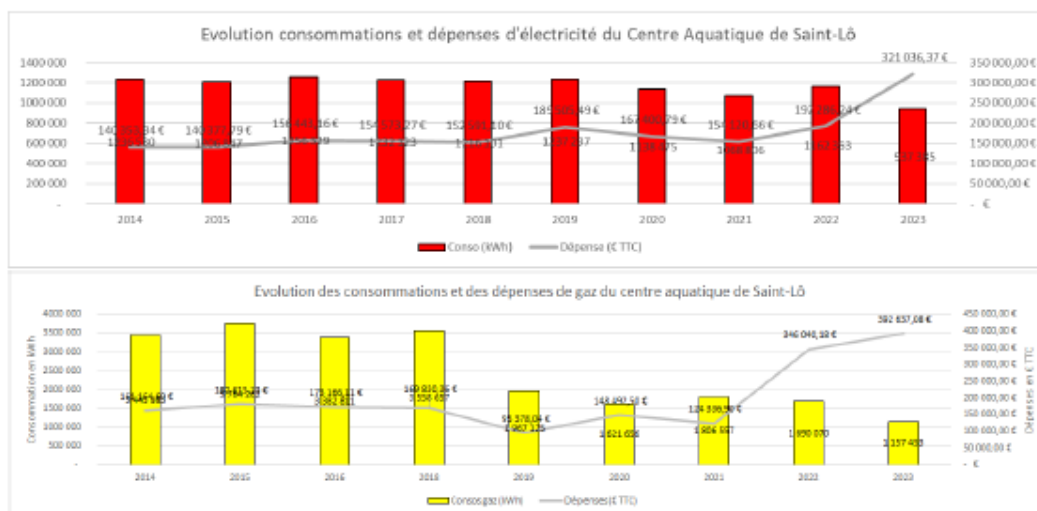
ANNEE	ENERGIE	DEPENSE (TTC)	CONSOS (KWh)
2021	ELECTRICITE	154 120,66 €	1 068 806
	GAZ	124 336,90 €	1 806 557
TOTAL		278 457,56 €	2 875 363
2022	ELECTRICITE	192 286,24 €	1 162 353
	GAZ	346 040,18 €	1 690 070
TOTAL		538 326,42 €	2 852 423
2023 (janv-sept)	ELECTRICITE	321 036,37 €	937 385
	GAZ	392 637,08 €	1 157 453
TOTAL		713 673,45 €	2 094 838

Tout comme le bassin d'apprentissage de Saint-Amand, le site fonctionne au gaz pour ses besoins de chauffage et à l'électricité pour l'éclairage et le traitement de l'air et de l'eau.

Malgré l'effort de sobriété, le coût de l'énergie gaz comme électrique ne cessant d'augmenter, la facture d'énergie accroît fortement chaque année avec une augmentation de plus de 200 % dès 2022.

Evolution des consommations de gaz 2021-2022	
Consos	Dépenses
-6,4%	+ 178,3%
- 116 487 KWh	+ 221 703,28 €

Evolution des consommations d'électricité 2021-2022	
Consos	Dépenses
+ 8,8%	+ 24,8%
+ 93 547 KWh	+ 38 165,58 €



Maitriser les consommations énergétiques de son patrimoine passe également par la production d'énergie renouvelable qui permet une dépendance vis-à-vis des hausses de prix des combustibles ou de l'électricité.

Ainsi Saint-Lô Agglo investit dans des équipements d'énergie renouvelable :

- la maison de l'enfance et le gymnase de Tessy-Bocage sont raccordés au réseau bois de la Commune
- l'atelier communautaire de St-Georges-Montcocq possède sa propre chaufferie bois;
- plusieurs sites sont chauffés par une pompe à chaleur : maison de l'enfance-jeunesse et pôle de santé de St-Jean-d'Elle, FabLab à Saint-Lô.

CHIFFRES CLES

Production EnR en 2022: 0,18 GWh soit à peine 2 % des consommations totales du patrimoine de l'Agglo
 Objectifs 2030 : couvrir à hauteur de 50 % les consommations du patrimoine de l'Agglo soit une production de 3,9 GWh

1.1 Projets d'Énergies renouvelables : construction d'une ombrière photovoltaïque

Maison de l'enfance de Saint-Jean D'elle

L'installation photovoltaïque d'une surface de 48 m² est composée de 18 panneaux photovoltaïques pour une puissance de 7,7kWc et une production de 8 762 kWh/an. Elle permettra la réduction de 59 tonnes de CO₂ au bout de 20 ans.

Pour l'année 2022 la Maison de l'enfance de Saint-Jean D'elle a consommé 31 345 KWh d'électricité, la production photovoltaïque aurait couvert 28% de la consommation.

ARCHITECTE - MAITRE D'ŒUVRE : CompoSite Architectes

BUREAU D'ETUDES FLUIDES : I2D CONSEILS



1.2 Territoire Engagé Transition Ecologique – le label climat air énergie

CIT'ERGIE est devenu le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ce programme est composé de deux labels complémentaires :

- le label CLIMAT – AIR – ÉNERGIE (anciennement Cit'ergie®)
- le label ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le but de valoriser les actions menées et de développer une démarche d'amélioration continue, Saint-Lô Agglo s'est engagée à obtenir le label CLIMAT – AIR – ÉNERGIE (à minima le 1er niveau qui correspond à la mise en place de 35% du potentiel global d'actions de la structure). C'est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Il s'agit pour Saint-Lô Agglo de s'assurer, à travers ce programme et sa méthode d'accompagnement, de structurer et mettre en œuvre une politique Climat-Air-Energie efficace.

Ainsi les forces et faiblesses de cette politique sont analysées et les niveaux de performances dans différents domaines sont évalués :

- Planification territoriale,
- Patrimoine,
- Approvisionnement énergétique,
- Mobilité,
- Organisation interne,
- Coopération et communication.

Des ateliers pour mener l'état des lieux des programmes et projets de Saint-Lô Agglo se sont déroulés en mai et juin 2021. Sur le référentiel Climat Air Energie Saint-Lô Agglo obtient le score 44,81 % d'actions réalisées et 18,44% d'actions en cours et programmées.

Un plan d'action 2022-2026 a été rédigé et est en cours d'animation par les services concernés.

GAMA ENVIRONNEMENT, bureau de conseil qui accompagne Saint-Lô Agglo, a effectué sa visite annuelle en octobre 2023. L'avancement des actions pris en compte permettra de connaître la position de Saint-Lô Agglo sur le référentiel au 1^{er} trimestre 2024 et de demander la labellisation niveau 2 en courant d'année.

3.2 Développement et transition numérique

La politique de développement et de transition numérique est définie par :

1. L'aménagement numérique du territoire
2. La transformation numérique du territoire

1.3 Aménagement numérique du territoire

Saint-Lô Agglo s'est investie au déploiement de la fibre optique par son adhésion au syndicat mixte Manche numérique.

A mi-mandat, 32 076 prises Fiber to the home ont été déployées. 80 % du total de déploiement de prises initialement prévu pour un montant global de 3 716 791 € a ainsi été réalisé.

Dans la continuité du déploiement des réseaux de télécommunication à l'échelle de son territoire, Saint-Lô Agglo étudie dans le cadre de sa prochaine délégation de service public pour la gestion de l'eau potable, la possibilité d'intégrer le réseau Long range wide area network de Manche numérique pour le fonctionnement en télérelève des compteurs d'eau. 13 000 compteurs d'eau seraient concernés par un transport des données de télérelève qui pourrait basculer sur le réseau de télécommunication de proximité auprès d'un acteur économique aussi engagé dans la sobriété numérique.

1.4 Transformation numérique du territoire

Saint-Lô Agglo a été labellisé numérique responsable de niveau 1 et poursuit sa démarche en faveur de l'émergence des stratégies numérique responsable. Pour ce faire, Saint-Lô Agglo a élaboré un plan d'engagement de progrès en quatre axes :

Axe 1	Vers la prise de conscience
	Pour développer une culture du numérique responsable
Axe 2	Vers la mesure
	Pour évaluer l'impact carbone et énergétique du numérique
Axe 3	Vers le réemploi
	Pour s'engager concrètement et organiser la filière de valorisation et de reconditionnement des déchets d'équipements électriques et électroniques
Axe 4	Vers un numérique utile, utilisé et utilisable
	Pour équiper au plus juste du besoin et valoriser la donnée d'intérêt territorial

Le plan d'engagement de progrès en faveur des stratégies numérique responsable du territoire communautaire permet à Saint-Lô Agglo de se conformer aux attendus du label numérique responsable niveau 1.

Et le plan d'engagement de progrès en faveur des stratégies numérique responsable du territoire communautaire a aussi vocation à répondre au cadre réglementaire de la loi de réduction de l'empreinte environnementale du numérique comme notamment l'article 35, où la loi énonce que *la stratégie numérique responsable devra faire l'objet d'un bilan annuel dans le cadre du rapport [...] sur la situation en matière de développement durable.*

3.3 Préservation de la biodiversité et du cycle de l'eau

Saint-Lô Agglo par ses politiques publiques lutte contre les pollutions, entretient et restaure les cours d'eau, les zones humides et les mares et préserve le bocage.

CHIFFRES CLES : environ 186 km de cours d'eau restaurés sur le territoire, 16 mares restaurées depuis 2021

Travaux 2023 : 13 km de cours d'eau restaurés (9km sur l'Hain et 3km sur la Jacre), 4 mares restaurées

13 150 plants commandés dans le cadre de l'opération 10 000 arbres / 17,5 km de haies créées ou restaurées au cours de l'hiver 2023-2024

Le contrat de territoire "Eau & Climat" 2021-2024

Saint-Lô Agglo en tant que territoire à enjeux pour l'eau et la biodiversité, se mobilise au côté de L'Agence de l'eau Seine-Normandie pour répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

En ce sens, Saint-Lô Agglo, le syndicat de la Vire, le syndicat départemental de l'eau de la Manche et la ville de Saint-Lô ont signé avec l'agence de l'eau Seine-Normandie le contrat de territoire "Eau & Climat" 2021-2024. Ce dernier définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité des eaux superficielles en vue d'atteindre le bon état des cours d'eau présents et de limiter les prélèvements d'eau sur le milieu naturel pour l'alimentation en eau potable sur le territoire de Saint-Lô Agglo.

Deux grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire ont été définis :

- **Enjeu 1 - l'atteinte du bon état écologique du cours principal de la Vire (Masse d'Eau FRHR317)**, en ciblant les actions permettant de restaurer la dynamique des écoulements, la restauration des milieux aquatiques et de réduire les pollutions urbaines
- **Enjeu 2 - l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du territoire**, en ciblant les actions les mieux adaptées au critère le plus déclassant des masses d'eau, qui sont susceptibles d'atteindre rapidement cet objectif.

Le contenu du Contrat de territoire "Eau & Climat" 2021-2024 s'attache à répondre aux enjeux de la politique de l'eau et la biodiversité durable associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Le programme retenu par les parties est ainsi constitué des principaux axes d'intervention suivants :

Objectif	Action	Lieu
Limiter les risques de pollution liés aux dispositifs d'assainissement collectif	Programmes d'amélioration des stations de traitement des eaux usées	Stations de traitement des eaux usées de Tessy-sur-Vire, Marigny-le-Lozon
	Schéma directeur d'assainissement	Canisy, Pont-Hébert, Remilly-les-Marais, St Samson, St Romphaire, Bourgvallées
Limiter les risques de pollution liés au dysfonctionnement de la collecte	Programme d'amélioration des réseaux de collecte	Saint-Lô, Marigny-sur-Lozon, Remilly-les-Marais, Torigny-les-Villes, et Tessy Bocage
Limiter les risques de pollution liés aux dispositifs d'assainissement non collectif	Programme d'amélioration des dispositifs d'assainissement non collectif	Zone d'influence Microbienne et Masse d'eau à forte pression ANC
Limiter les risques de pollution liés à l'abreuvement des animaux aux cours d'eau	Programme de restauration du cours d'eau	Le Beaucoudray, la Jacre, l'Hain et le Précorsin
Limiter les déclassements liés aux temps de pluie	Programme de restauration du bocage	La Jacre, l'Hain, Le Précorsin, et l'Elle amont
Réduire le taux d'étagement en dessous de 40% et le plus proche possible de 30%	Restauration de la continuité écologique	Vire
Améliorer l'état des cours d'eau	Restauration de la continuité écologique	Vire, la Jacre, la Drôme et la Soulles
Protection de la ressource	Captages prioritaires	Captages du Dézert
Protéger de la ressource	Mesures Périmètre de Protection et programme de restauration du bocage	Fumichon
Sensibiliser les acteurs	Organisation d'une série de jours de formation sur ces sujets à destination des nouveaux élus	Périmètre de la CA SAINT LO AGGLO
Améliorer la connaissance sur la biodiversité et les effets du changement climatique	Gestion et restauration de zones humides	Vallée de la Vire, bassin de la Jacre, marais de St-Fromond

1.5 Lutter contre les pollutions : l'assainissement

L'assainissement collectif vise à collecter et traiter les eaux usées avant retour au milieu naturel. Les systèmes d'assainissement du territoire (stations d'épuration et réseaux de collecte) sont suivis dans leur exploitation, celles de plus de 2 000 équivalent-habitants faisant l'objet d'obligations réglementaires particulières, contrôlées par la police de l'eau.

L'exploitation des services en gestion directe ou déléguée est régie par des indicateurs de performance réglementaires, présentés exhaustivement annuellement dans les rapports sur le prix et la qualité du service.

Chaque année Saint-Lô Agglo publie ses rapports sur le prix et la qualité des services d'assainissement et d'eau potable et son rapport sur la gestion des eaux pluviales urbaines. Toutes les données sont saisies sur l'observatoire national des données sur l'eau (sispea) et sont accessibles au public.

Le service public d'assainissement de Saint-Lô Agglo gère en régie ou par délégation ou prestation 40 stations d'épuration, 421 km de réseaux d'eaux usées desservant 25 101 branchements pour 2 millions de m3 d'eau traitées par an. Il assure également le contrôle des 14 310 installations individuelles.

Les projets 2023 :

- Préparation des études pour les réhabilitations des stations d'épuration de Saint-Jean-des-Baisants, Tessy-sur-Vire et Moyon
- Renouvellement de canalisations vétustes à Saint-Lô, Marigny et Torigny/St-Amand
- 3 postes de refoulement et le groupe de pompe principal renouvelés sur le secteur de St Lô
- 4 études sont en cours sur les systèmes d'assainissement de Pont-Hébert, Airel, St-Jean-d'Elle et Canisy
- 30 installations individuelles ont été réhabilitées dans le cadre de la convention signée entre Saint-Lô Agglo et l'agence de l'eau

1.6 Le service de distribution d'eau potable

Le service public d'eau potable de Saint-Lô Agglo gère en régie ou par délégation 8 points de prélèvement, 6 usines de traitement produisant 3,4 millions de m3 d'eau par an et 1 900 km de réseaux d'eaux alimentant 38 200 abonnés.

Les projets réalisés en 2023 :

- Travaux d'interconnexion entre Fumichon et Couvains puis entre Le Désert et Graignes-Mesnil-Angot afin de sécuriser l'alimentation en eau potable
- Lancement du schéma directeur de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire
- Renouvellement de canalisations vétustes à Pont-Hébert, Cerisy-la-Forêt, Saint Georges-d'Elle, Saint Gilles, Tessy Bocage, Bourgvallées, Domjean, Torigny-les-Villes et Canisy qui permettent de limiter les pertes en eau et améliorer la qualité de l'eau.

1.7 Entretenir les cours d'eau restaurés

Saint-Lô Agglo procède depuis 2014 à la restauration des cours d'eau du territoire. Des programmes de restauration sont terminés sur le Fumichon (9 km), le Semilly (7 km), la Joigne (19 km) et l'Elle (33 km). Ce programme bénéficie des financements de l'Agence de l'Eau.

Depuis 2021, le programme a débuté sur les cours d'eau de l'Hain (22 km) et de la Jacre (32,4 km) pour une durée de 3 ans (2021-2023). Il s'achèvera en début d'année 2024.

Le prochain programme portera sur les cours d'eau du Beaucoudray et du Précorbin sur la période 2024-2026. L'objectif est de permettre un écoulement naturel des eaux, limiter l'apport de matières organiques et *in fine* d'améliorer la qualité de l'eau et de favoriser la biodiversité.



Passerelle sur cours d'eau (source : Alexis Bon)



Abreuvoir au cours d'eau (source : Maïlys Lesage)



Exemple de clôture le long du cours d'eau (source : Maïlys Lesage)



Système d'abreuvoir (source : Maïlys Lesage)

1.8 Restaurer les mares

L'objectif inscrit dans le contrat eau et climat est de restaurer 10 mares par an sur 4 ans sur les bassins versants de l'Hain, l'Elle, la Jacre, le Beaucoudray et le Précorbin/Hamel sensibles au ruissellement.

Dans le cadre du programme régional d'actions en faveur des Mares (PRAM Normandie), le conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CEN Normandie) apporte son appui aux politiques publiques et accompagne l'Agglo dans son projet de restauration de mares. Ce programme bénéficie des financements de l'Agence de l'Eau.

En 2021, 7 mares ont été restaurées sur le bassin versant de l'Hain, 5 en 2022 sur le bassin versant du Précorbin et 4 en 2023 sur une partie du bassin versant de l'Elle.

En 2024, le programme aura lieu sur la fin du bassin versant de l'Elle et sur celui de la Jacre.

1.9 Restaurer les zones humides

En 2023, Saint-Lô Agglo a signé une convention avec le conservatoire d'espaces naturels de Normandie pour réaliser un diagnostic des zones humides du bassin versant de la Jacre et proposer des mesures de gestion du patrimoine naturel. Ce programme bénéficie des financements de l'Agence de l'Eau.



Avant travaux – mare à Moon-Sur-Elle (source : Maïlys Lesage)

Après travaux – mare à Moon-Sur-Elle (source : Maïlys Lesage)



1.10 Préserver le bocage

Saint-Lô Agglo met en œuvre plusieurs programmes en faveur du bocage sur son territoire :

- Opération « 10 000 arbres pour rénover le bocage »

Le partenariat Saint-Lô Agglo, la chambre d'agriculture, le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de la Manche, la fédération des associations de boisement de la Manche et l'association "la fête du bois" se sont associés pour organiser une opération de « commande d'arbres » d'essences bocagères pour aider à rénover le bocage. L'édition 2023 a encore été un succès avec 13 150 plants commandés par 179 planteurs.

- Plantations sur l'ensemble du territoire

Ce programme, mené par la chambre d'agriculture jusqu'au début de l'année 2023, est repris en interne par Saint-Lô Agglo avec l'arrivée d'un troisième technicien bocage. Des plantations sont prévues au cours de l'hiver : 2,7 km de création et/ou de restauration de haies et 200 m² de bosquet.

- Programme de restauration des haies antiérosives 2021-2024

Saint-Lô Agglo met en œuvre un programme de restauration du bocage dans le cadre du contrat de territoire eau et climat sur les bassins versants du Semilly, du Précorbin, de l'Elle amont, de la Jacre et de l'Hain. 14,8 km de haies vont être créées ou restaurées cet hiver (2023/2024) sur des secteurs prioritaires des bassins versants du Précorbin et de l'Elle amont (partie sud), suite au diagnostic de terrain. Le programme se poursuit sur les bassins versants de la Jacre et de l'Elle amont (partie nord).



Haie plantée en bordure de périmètre de protection de captage, Sainte-Suzanne-sur-Vire (photo Stéphane Marie, Esprit bocage)



Création de talus préalable à une plantation, La Coudraie basse à Saint-Amand

Jeune haie, L'Hôtel Ferrier à La Barre-de-Semilly



1.11 Mise en œuvre des périmètres de protection

Des arrêtés d'utilité publique sont présents sur les 8 périmètres de protections de captages d'eau potable exploités par Saint-Lô Agglo.

La procédure d'application des deux derniers arrêtés sur le Semilly et la Vire est en cours. La mise en œuvre des solutions alternatives (pose de clôtures, d'abreuvoirs et de passerelles) et le versement des indemnités devront être réalisés en 2024.



Installation d'une clôture en périmètre immédiat du barrage de Fumichon (Source : Mailys Lesage)

3.4 Planification territoriale

1.12 Élaborer et suivre les documents de planification intercommunale

Grâce aux outils de planification, Saint-Lô Agglo garantit la cohérence des aménagements à l'échelle intercommunale et donne les moyens aux communes de maîtriser leur développement sur le long terme. Les orientations du schéma de cohérence territoriale, approuvé en 2013 et maintenu en vigueur en 2019 se déclinent à travers différents plans et programmes : programme local de l'habitat, plan de déplacements urbains et plan climat-air-énergie territorial. Ces trois plans, objet d'une étude conjointe en 2017, seront traduits dans le plan local d'urbanisme intercommunal, qui réglemente l'usage des sols.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces plans dans le contexte de zéro artificialisation nette à l'échelle des projets, des actions de maîtrise du foncier, de définition de projet et de sensibilisation sont développées.

1.13 Assurer la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale

Approuvé le 18 décembre 2013 par l'ancien syndicat de la Vire et du Saint-Lois, le schéma de cohérence territoriale a fait l'objet d'un maintien en vigueur après évaluation en décembre 2019. Il a été proposé de mettre en œuvre des outils de suivi du document permettant une meilleure application sur le territoire à partir de 2020: définition d'indicateurs opérationnels, mise en place d'une commission d'élu dès la nouvelle mandature, création ou accentuation des liens avec les établissements publics de coopération intercommunale limitrophes, etc.

Un comité composé d'une dizaine d'élus et des vice-présidents en charge des trois plans thématiques d'application du schéma de cohérence territoriale (plan local de l'habitat, plan de déplacements urbain, plan climat air énergie territorial) se réunit tous les deux mois et rend des avis sur les projets d'aménagement supérieur à 5000 m² de surface de plancher, l'objectif étant de formuler des conseils pour l'amélioration de la qualité des projets auprès des communes et aménageurs.

En 2023, 41 avis ont été émis par le comité SCoT. La plupart des projets n'étaient pas soumis à un avis obligatoire mais en vue de l'approbation du PLUi la typologie des projets soumis à avis du comité SCoT a été élargi.

La création de ce comité a également permis la nomination d'un rapporteur, chargé entre autres de représenter le schéma de cohérence territorial du Pays Saint-Lois dans les différentes instances régionales ou nationales.

Enfin, à la suite de la loi "Climat et Résilience" du 22 août 2021 des échanges et concertation avec la Région Normandie et le pôle métropolitain réseau ouest normand, les EPCI normands, les territoires porteurs de SCoT ont été engagés sur la territorialisation de l'objectif de la zéro artificialisation nette.

1.14 Coconstruire le plan local d'urbanisme intercommunal

L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal a débuté en décembre 2017, résolument collaborative, cette démarche vise à fédérer les 61 communes membres et les acteurs du territoire autour d'un projet d'aménagement partagé qui s'appliquera par la suite aux autorisations du droit des sols.

Le diagnostic du territoire a été réalisé en 2018, l'année 2019 fut dédiée à l'élaboration collective du projet d'aménagement et de développement durables, 2021 a été consacré à la traduction réglementaire de ce projet, avec notamment la définition du zonage et des bases du règlement écrit. Des réunions de secteurs ont été organisées pour permettre aux communes d'échanger à l'échelle de petits bassins de vie, sur des problématiques plus localisées et d'identifier des éléments de patrimoines et de paysages.

En 2022, 3 séries de permanences communales (en mai, juin et novembre) ont été réalisées avec le bureau d'étude afin d'avoir un temps d'échanges avec les élus de chaque commune sur leurs projets spécifiques. Chacune de ces séries de réunion a duré entre 6 et 10 jours, et chaque commune pouvait faire venir le nombre d'élus souhaité et les membres de son équipes administratives.

Cela a permis d'établir un dialogue technique adapté au contexte de chaque commune afin d'établir le règlement graphique du PLUI (les zones, les prescriptions particulières, et les secteurs de développement) mais aussi d'établir les schémas d'aménagement de chaque commune (orientation d'aménagement et de programmation).

Ces réunions ont aussi été des moments privilégiés pour les élus afin de poser les questions adaptées à leur contexte communal.

En juin 2023 puis en novembre 2023, les élus ont eu l'occasion d'arrêter le projet et de donner leur avis pendant la période réglementaire de 3 mois de demande des avis des Personnes Public Associé. Cette phase est suivie début 2024, de la concertation du public avec une enquête publique prévu du 8 janvier au 4 mars. La commission d'enquête se rend disponible pour organiser des permanences afin que toute personne puisse venir consulter le document arrêté et y faire des remarques.

1.15 Accompagner la mise en œuvre de la zéro artificialisation nette dans les projets

L'avancée dans l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal ainsi que l'entrée en vigueur de la loi "Climat et Résilience" du 22 août 2021 a rendu de plus en plus urgent l'adaptation des pratiques d'aménagement aux enjeux de réduction de la consommation d'espace et de limitation de l'imperméabilisation des sols. Au-delà des outils règlementaires, le constat d'un déficit d'ingénierie, de méthode, de stratégie etc. a amené Saint-Lô Agglo à mettre en œuvre différentes actions pour accompagner les communes, principales aménageuses, vers des projets plus vertueux.

En 2021, l'élaboration d'une étude de stratégie foncière a été conventionnée avec l'Etablissement public foncier de Normandie. Celle-ci se traduit par l'identification de 30 sites d'action foncière en renouvellement urbain.

En parallèle la sensibilisation des acteurs du territoire et le besoin d'innover dans les formes de production urbaine ont conduit à la mise en œuvre d'un partenariat avec l'université de Caen avec la tenue de tables-rondes fin 2021 : une trentaine d'acteurs sont venus échanger sur les impacts de l'objectif zéro artificialisation nette dans leurs champs de compétences : habitat, économie, services publics, environnement. Ce partenariat s'est poursuivi en janvier 2022 avec la proposition d'orientation d'aménagement sur 12 sites de projets lors de tables rondes.

Le travail des étudiants a permis de sensibiliser les élus et leur montrer que la densification des bourgs est envisageable et envisagée par les jeunes générations.

3.5 Politique foncière et patrimoniale

1.16 Observer, caractériser et rationaliser le patrimoine foncier : Le schéma directeur immobilier

La mise en œuvre du schéma directeur immobilier adopté en 2019, permet de rationaliser le patrimoine de l'Agglo notamment par la cession des bâtiments n'ayant pas vocation à être conservés au sein du patrimoine communautaire. Des cessions supplémentaires sont également réalisées en fonction des opportunités et projets de l'agglomération et des communes.

En 2018 Saint-Lô Agglo comptait 196 bâtiments communautaires. Au 1^{er} décembre 2023 le patrimoine communautaire dénombre 166 bâtiments.

Cession 2022-2023 :

- Ex-maison communautaire (Marigny Le Lozon)
- L'hôtel de l'agglomération a été vendu et sera cédé au 31/12/2023.

Cessions à venir :

- Ex-maison communautaire (Torigny-les-Villes)
- Centre sportif André Guilbert dojo - salle de karaté (Saint-Lô)
- Immeuble de bureaux, Promenade des Ports (Saint-Lô)

L'Agglo valorise également son patrimoine foncier et immobilier notamment par des locations de terres agricoles, et des conventions de mise à disposition avec la SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural).

Les 3 axes principaux du schéma directeur immobilier

➤ Axe 1 – optimiser le parc

En effet moins de surfaces de bâtiments engendrera une diminution des dépenses.

➤ Axe 2 – améliorer la performance énergétique et la performance environnementale

Mieux dépenser pour moins consommer, moins polluer.

➤ Axe 3 – améliorer la qualité d'usage

Investir pour tous durablement.

1.17 Exiger une qualité environnementale des bâtiments

Sur l'ensemble des chantiers menés par la communauté d'agglomération, Saint-Lô Agglo veille à préserver la qualité de l'air et la santé des futurs occupants et s'assure de la qualité environnementale des produits et matériaux en imposant une « charte de qualité environnementale » aux maîtres d'œuvre.

Ainsi, en matière de performance énergétique et confort thermique :

- Proposer des solutions performantes étudiées en coût global, avec notamment la réalisation d'études de simulation thermodynamique ;
- Réaliser des études d'opportunité pour la mise en place de panneaux solaires ;

LES ENJEUX

- Disposer d'une vision précise du patrimoine immobilier et de son état
- Maîtriser les charges d'exploitation, entretien-maintenance
- Assurer leur maintien, voire le développement des actifs dans le temps
- Améliorer la valeur d'usage
- Valoriser les actifs immobiliers et assurer leur maintien, voire le développement des actifs
- Optimiser la performance énergétique
- Piloter la gestion patrimoniale

- Privilégier l'isolation thermique par l'extérieur pour supprimer au maximum les ponts thermiques ;
- Privilégier les matériaux biosourcés dès que possible ;
- Favoriser un aménagement permettant au soleil d'hiver de pénétrer tout en limitant l'ensoleillement d'été, prescrire des stores extérieurs et des vitrages peu émissifs ;
- Choisir un éclairage adapté aux activités et le plus possible naturel, ou peu énergivores.
- Éclairage artificiel de qualité et adapté aux différentes fonctions. Sa maintenance devra être facile.

En matière de préservation de l'environnement et de qualité de l'air intérieur :

- Intégrer un système de ventilation efficace pour assurer des débits d'air suffisants et une filtration des polluants, et faciliter l'aération manuelle des locaux
- Proscrire l'utilisation du polychlorure de vinyle (PVC), des bois exotiques et des bois traités
- Exiger les labels forest stewardship council (FSC) ou programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) qui garantissent que les bois utilisés sont issus de forêts dont la gestion est durable
- Utiliser des peintures, lasures, vernis en phase aqueuse et présentant au moins l'étiquetage A+ en termes d'émissions de composés organiques volatils ainsi que le label européen Ecolabel et NF environnement

Enfin, en complément de ces critères, une note est donnée aux entreprises se basant sur leur démarche environnementale : organisation en matière de gestion et suivi des déchets, de recyclage, pour limiter les nuisances de chantier et l'impact environnemental (etc.), engagement dans des démarches volontaires (éco artisan, iso 1400...). Cette note est prise en compte à hauteur minimale de 5 % dans les marchés.

1.18 Réaliser des opérations de réhabilitation exemplaires et de construction

LE GYMNASE DE CONDE SUR VIRE

Le bâtiment existant, construit en 1969 du fait de sa vétusté et les nombreuses infiltrations est progressivement devenu incompatible avec la pratique sportive.

La sobriété foncière étant privilégiée de façon à ne pas gaspiller de nouveaux terrains, il est décidé de rénover le gymnase existant en profitant de la proximité des écoles et de la maison des associations et de l'agrandir de façon à « construire la ville sur la ville ».

Des améliorations fonctionnelles significatives ont été apportées : un hall d'accueil, des sanitaires publics et pour les sportifs, 3 vestiaires, 82 places de gradins assis, un pas de tir dédié au tir sportif et au tir à l'arc, un boulodrome avec club house, une extension avec salle de motricité munie d'un tatami permanent, l'aménagement d'un abri vélo, local ménage et tri des déchets.

La surface sportive globale a ainsi été portée de 1 238 m² à 1 726 m².

Le bâtiment a été entièrement rénové :

- mise aux normes et rénovation de l'ensemble du bâtiment avec désamiantage,
- mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- amélioration de la performance énergétique du bâtiment en visant la performance BBC réno (bâtiment basse consommation) pour la partie existante et E3C1 pour la partie neuve en extension avec implantation de panneaux solaires photovoltaïques sur 193 m² de toiture
- amélioration du confort thermique, du confort acoustique et de la qualité de l'air

Il est à noter la conservation et réutilisation d'éléments existants, l'utilisation de matériaux biosourcés (enveloppe extérieure à ossature bois, charpente en douglas non traité et résistant sans traitement, sol sportif en linoléum et peintures ecolabel européen)



Le montant de l'opération (travaux + études + maîtrise d'œuvre) s'élève à 3,2 M€ TTC. Le coût de la centrale photovoltaïque supporté par le SDEM50 s'élève à 52 230 € TTC.

Plan de financement :

Etat 540 457 €, Région : 350 000 €, Commune : 450 000 €, Leader : 100 000 €, Saint-Lô Agglo : 1 317 862 €



LA REHABILITATION DE LA TOUR SAINT-LO AGGLO

La tour « Groupama » située au 70, rue du Neufbourg à Saint-Lô, construite en 1966 par l'architecte Marcel Mercier a été acquise en février 2019. Elle a fait l'objet depuis 2021 d'un ambitieux projet de rénovation répondant aux enjeux de développement durable et de performance énergétique qui est construit en 2 phases de travaux indissociables.

En effet « recycler » un immeuble de centre-ville en vacance répond à plusieurs objectifs de développement durable:

- Réduire l'empreinte écologique à la source en ne construisant pas un nouvel édifice qui aurait engendré l'artificialisation des sols
- « Construire la ville sur la ville », réinvestir le cœur de ville
- Être mieux connecté aux flux de déplacement (piétons, vélos, voiture, train...)
- Donner une image moderne du nouveau siège de Saint-Lô Agglo
- être un exemple d'efficacité énergétique et de modernisation du bâti de la reconstruction

La tour, 2850 m² de surface de plancher répartie sur 10 niveaux a nécessité des travaux de réhabilitation de façon à l'adapter aux normes actuelles de sécurité et d'efficacité énergétique.

La recherche de l'efficacité énergétique a nécessité l'analyse du fonctionnement bioclimatique du bâti. La réalisation d'une simulation thermodynamique a permis d'orienter le choix des options à retenir pour une meilleure performance de l'enveloppe (isolation thermique extérieure) ou pour le traitement de l'air et du confort d'été par exemple. Ainsi un système de ventilation naturelle nocturne (freecooling en utilisant la cage d'escalier de la tour comme « cheminée »).

La recherche de solutions sobres et efficaces a été privilégiée ainsi que le recours aux matériaux bio-sourcés tant que possible.

En 2022 et 2023, les travaux de la phase 1 ont été réalisés :

- rénovation du rez-de-chaussée de façon à aménager un nouvel accueil
- rénovation complète des niveaux R+1, R+6 et R+7, partielle du R+8
- amélioration de la performance énergétique et qualité de l'air
- mise aux normes techniques, courants forts, courants faibles, sécurité incendie, accessibilité...
- relocalisation et aménagement de sanitaires neufs
- isolation thermique par l'extérieure de la façade Est (bardage terre-cuite)

Nord SUD architecture : architectes

IGC : bureau d'études tous corps d'état (économie de la construction, chauffage ventilation, performance énergétique...)

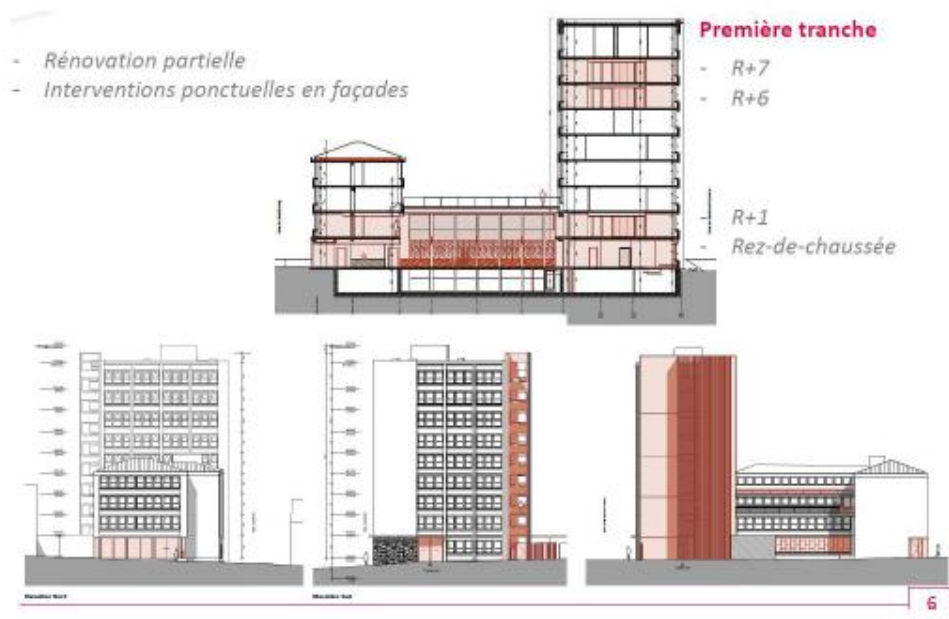
SCIC Les 7 vents : bureau d'études environnement

Alyange Acoustique : bureau d'études acoustique

Des phases suivantes ont été étudiées, elles consisteront en priorités au traitement des façades (isolation par l'extérieur et remplacements des menuiseries), puis à la réhabilitation des niveaux existants R+2, R+3, R+4 et R+5 (circuit de chauffage, distribution de ventilation).

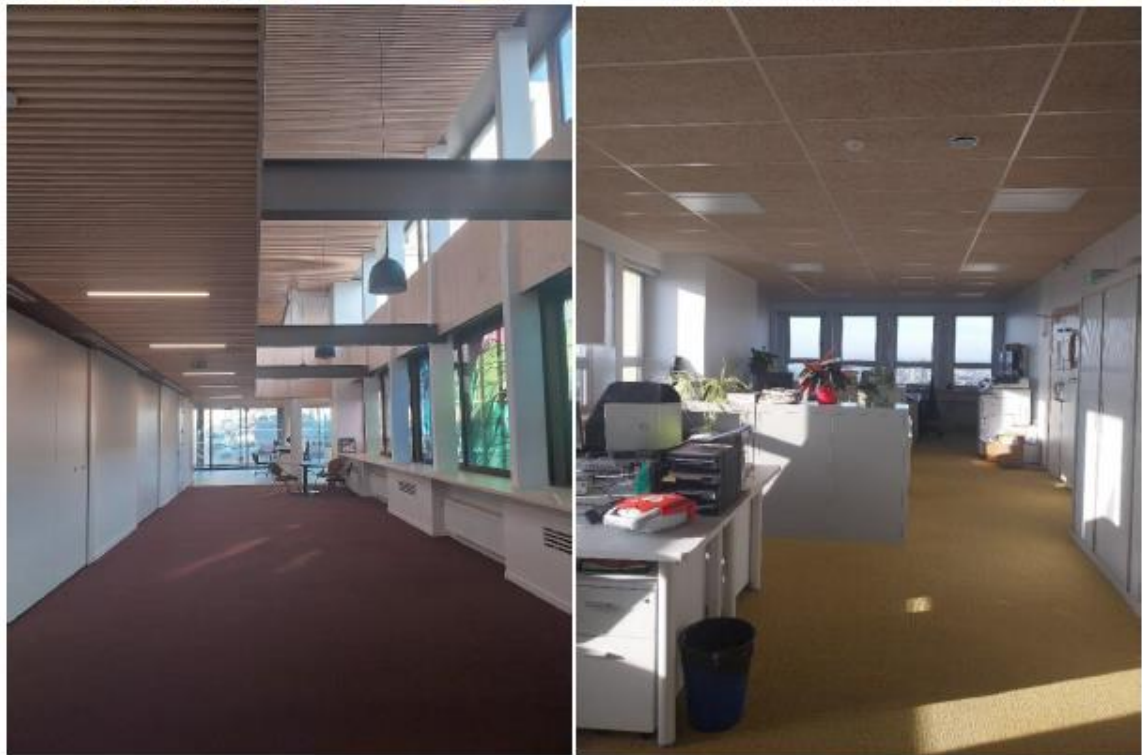
Le développement du réseau de chaleur bois-énergie de la Ville de Saint-Lô conditionne également le remplacement des chaudières.





PLAN DE FINANCEMENT		
TOUR SAINT-LÔ AGGLO – PHASE 1		
Dépenses	€ HT	€ TTC
<i>acquisition</i>	1 518 000	1 897 500
<i>frais d'études</i>	502 337	602 804
<i>travaux phase 1</i>	3 267 758	3 921 310
TOTAL	5 288 095	6 421 614
Recettes		
<i>DSIL</i>	1 599 739	





33

3.6 Politique de l'habitat

Outil central de la politique locale de l'habitat, le programme local de l'habitat de Saint-Lô Agglo, approuvé le 22 mars 2021, et devenu exécutoire le 30 mars 2021, définit la politique de l'habitat sur le territoire de Saint-Lô Agglo pour une durée de six ans, soit jusqu'au 30 mars 2027.

Par le biais de ce document de planification, différentes orientations ont été mises en avant afin de répartir les logements de manière plus équilibrée sur le territoire de chaque commune. Cette répartition des logements doit également se faire en lien avec d'autres documents stratégiques du territoire, notamment le schéma de cohérence territoriale, qui demande à rationaliser la consommation foncière et à privilégier la cohérence avec l'urbanisation déjà existante. Aussi, depuis 2021, Saint-Lô Agglo ne subventionne plus, au titre de sa politique habitat, aucun projet situé en extension des zones déjà urbanisées.

Le programme local de l'habitat expose différentes actions thématiques permettant, durant cette période de six ans, d'améliorer l'habitat sur le territoire de l'agglomération, mais aussi, de redynamiser les centres-bourgs par des nouvelles constructions, ou encore la rénovation de logements existants. La rénovation énergétique du parc de logement existant et l'atteinte d'une bonne performance énergétique dans les nouvelles constructions soutenues sont des enjeux essentiels de cette politique.

1.19 Améliorer le parc de logements privés existants et lutter contre la vacance des logements privés

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est portée par Saint-Lô Agglo depuis mai 2020 sur les 61 communes de son territoire sur la période 2020-2025, complétée par une opération dite « de renouvellement urbain » sur le cœur de Ville de Saint-Lô sur la même période, ainsi que par le soutien à l'espace conseil France Renov (SARE) depuis le 1er janvier 2021.

Ces dispositifs visent à permettre aux propriétaires privés de réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements en matière de rénovation énergétique, d'adaptation au vieillissement, de lutte contre l'habitat indigne, de remise en location de logements vacants et d'amélioration des parties communes des copropriétés.

Une action et une communication supplémentaire sont également menées par Saint-Lô Agglo pour accompagner la remise sur le marché des logements vacants depuis plus de 2 ans ("Défi Zéro logement vacant"), incluant des primes à l'acquisition-rénovation de ces logements.

Les principaux objectifs sur 5 ans :

- ✓ Plus de 1 500 logements améliorés, dont au moins 900 logements de propriétaires occupants et 150 logements propriétaires bailleurs
- ✓ 220 lots de copropriétés améliorés

Résultats au 13 octobre 2023 :

- 934 logements soutenus dans leur projet d'amélioration, dont 510 ont été soutenus au titre d'une rénovation énergétique.
- Plus de 9,33 M€ d'aides financières non remboursables octroyées, dont 785 996 € d'aides directes de Saint-Lô Agglo aux particuliers
- 84 logements vacants remis sur le marché
- Plus de 2 041T de CO2 évité (sur l'accompagnement des OPAH)
- Des économies de plus de 7,29 MkWep grâce aux travaux réalisés (sur l'accompagnement des OPAH)

1.20 Actions sur le parc public

En juillet 2023, Saint-Lô Agglo a lancé un appel à projet pour la période 2023-2024 à destination des communes, promoteurs, associations et bailleurs sociaux destiné à soutenir des projets répondant aux besoins spécifiques du territoire en matière de logement. L'un des axes de cet appel à projet est la réhabilitation des logements communaux en situation de passoire énergétique (logements classés G et F). Lors de la 1ère salve de sélection des lauréats, en décembre 2023, deux projets de réhabilitation de 3 logements communaux, portés par les communes de Beaucoudray et du Lorey, se sont vus octroyer une subvention de 30 000 €. Les trois logements devront atteindre la classe énergétique C après travaux.

3.7 Transports et déplacements

Le schéma cyclable a été voté en 2019, avec un investissement de 500 000 € TTC/an.

Concernant les itinéraires structurants et armatures, le financement est communautaire ainsi que l'entretien et la gestion de la voirie.

Pour les itinéraires de desserte et secondaire le financement est communale et l'entretien et la gestion de voirie.

Projets réalisés en 2023 :

- Afin de rétablir la continuité du Chemin de la Ferrière à Saint-Lô (identifiée dans le schéma cyclable), un tunnel de 30 mètre-linéaire (ml) de long a été réalisé sous la route départementale n°972 à Saint-Lô.

220 ml de voie verte ont été créés ainsi que l'installation d'un compteur piétons/ vélos.

Montant total opération (hors plantations) : 911 001.17 € TTC

- Levé topographique 1619.32 € TTC
- Sondage amiante HAP 996.00 € TTC
- Bornage Aubade 892.80 € TTC
- Sondages géotechniques 21 063.60 € TTC
- Maîtrise d'œuvre 118 392 € TTC
- Coordonnateur sécurité 1 288.80 € TTC
- Travaux voirie 757 144.34 € TTC
- Révision travaux voirie situations 1 à 4 : 6 758.20 € TTC
- Travaux signalisation 2846.11 € TTC
- Plantations : consultation en cours

Financement: Etat – Appel à projet 40% / Région 10%





- Une liaison entre le tunnel et l'itinéraire vers Baudre a également été réalisée : 85 ml de voie verte a été créé sur le Chemin de la Ferronnière (partie sud) et 260 ml sur la rue Louise Michel

Montant des travaux : 164 835. 89 € TTC

- Levé topographique 1619.32 € TTC
- Coordonnateur sécurité 1706.40 € TTC
- Travaux 161 510.17 € TTC

Financement :

- Etat – Appel à projet 40%
- Etat – DETR DSIL 30%
- Région 10%

- Le réaménagement de la route de Périers à Agneaux a été réalisé en partenariat avec le Département de la Manche (réfection de la voirie) et la commune d'Agneaux (en charge de l'éclairage, des trottoirs et espaces verts). La maîtrise d'ouvrage de l'itinéraire cyclable est revenue à Saint-Lô Agglo.

2000 ml de pistes cyclables unidirectionnelles ont été créés.

Montant total opération : 224 732.62 € TTC

- Part travaux 209 866.67 € TTC
- Participation forfaitaire de 6% du coût des travaux pour moyens d'études et frais généraux du département estimée à 12 591.99 € TTC
- Participation au FCTVA de 1.08353% du coût des travaux soit 2 273.96 € TTC

Financement : Etat – DETR DSIL 40%



1.21 Faciliter l'accès aux transports, limiter la voiture et favoriser l'intermodalité

La mise en place de solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle se fait généralement à une échelle trop importante pour les initiatives individuelles et nécessite l'intervention des collectivités. Cela se fait par la mise en place de différents modes de déplacement, chacun adaptés à différents besoins et préférences des citoyens.

Ces modes de déplacements peuvent être :

- o Les transports en commun par la création et le maintien d'un réseau de transports en commun attractif en termes de desserte et de vitesse commerciale ;
- o Les incitations aux changements de comportement par la mise en place et l'animation de plans de mobilité dans les entreprises ;
- o Le covoiturage par la facilitation de la rencontre entre l'offre et la demande de déplacements ;
- o Les mobilités douces (cycliste ou piéton) par le développement de services aux vélos, la création d'un réseau d'itinéraires cyclables continu et sécurisé ainsi que la sécurisation des cheminements piétonniers.

Depuis le 23 juin 2022, la société Bik'air offre sur quatre communes du territoire de Saint-Lô Agglo (Agneaux, Baudre, La Barre-de-Semilly et Saint-Georges-Montcocq), un service de location de vélos à assistance électrique en libre-service. Sans station dans le but d'offrir une nouvelle expérience de transport plus fluide, plus flexible et plus écologique, ce service s'inscrit dans le cadre de la politique de développement des mobilités douces et alternatives à la voiture individuelle de Saint-Lô Agglo. La société a été placée en liquidation judiciaire le 4 décembre 2023.

Saint-Lô Agglo a ouvert en mai 2023 une agence de location de vélo à assistance électrique SLAM Cyc'Lô dans l'enceinte du bâtiment de la gare de Saint-Lô. Cent nouveaux vélos ont été acquis.

3.8 Promotion et développement du sport

1.22 Favoriser l'accès aux équipements et inciter à la pratique sportive

Selon une étude récente pour l'observatoire Cetelem menée par Haris Interactive, 57 % des Français considèrent le sport en général comme coûteux et avoir déjà renoncé à une pratique sportive en raison de son prix. Cela se répercute notamment sur les jeunes. 1/3 des parents évoquent rencontrer des difficultés à inscrire leur enfant à un sport.

En 2020, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire a recensé 15,8 millions de licences. Ce niveau de pratique fédérale représente 1/3 des pratiquants et justifie une attention particulière à l'accompagnement de la pratique sportive hors champ associatif.

Saint-Lô Agglo porte une politique sportive intercommunale au bénéfice de l'attractivité du territoire et de ses habitants ayant pour objectifs de :

- Contribuer à l'attractivité du territoire
- Contribuer à l'éducation
- Contribuer à la citoyenneté
- Contribuer à la prévention de la noyade
- Lutter contre la précarité sociale
- Lutter contre la précarité géographique
- Encourager la pratique sportive au bénéfice de la santé
- S'inscrire dans une démarche de développement durable
- Soutenir le mouvement sportif associatif
- Soutenir le sport de performance

1.23 Le dispositif "Bouger facile" : ensemble de mesures consistant à favoriser l'activité physique sportive libre.

Plusieurs actions en découlent :

- 4 pistes d'athlétisme en accès libre (Saint-Ghislain -Saint-Lô, Vivien – Torigny les Villes, Binet-Condé sur Vire et Canisy, muni de panneaux avec propositions de séances et QR code pour accéder en ligne (site agglo) à un contenu de 16 séances,
- Propositions de séances en lignes pour préparer des manifestations sportives populaires (traï des Roches de Ham, Foulées Saint-Loises),
- Organisation annuelle de la Journée de la Randonnée,
- Organisation du raid sportif "Par vire et chemins"



- A venir : mise en place de stations Uni'vert trail pour inciter à la course à pied dans les chemins (circuits balisés et téléchargeables) / Propositions de séances à la semaine pour le public effectuant de la nage en ligne

Saint-Lô Agglo s'engage en faveur de l'inclusion par le sport, notamment dans le cadre :

- De l'action sports vacances (participation d'établissement médicaux sociaux (ITEP, IME, IDRIS, développement en milieu rural, accueil d'ACM-notamment issus de QPV)
- De l'action Sport et QPV (activités gratuites le mercredi après-midi dans les quartiers QPV de la Dollée et du Val Saint-Jean, tournois inter quartiers de futsal pendant les vacances)
- Mise en place de stages sportifs l'été avec un objectif de mixité sociale
- Du dispositif sports et précarité, en partenariat avec la CPAM et le CDOS contribuant à lutter contre la précarité sociale, géographique et de santé
- Du dispositif "Savoir rouler à vélo" en QPV et en milieu rural
- Du club inclusif (création d'un regroupement de 12 clubs s'engageant dans une démarche d'inclusion)

3.9 Cohésion sociale et solidarité

1.24 Le contrat Agglo-communes

Le contrat Agglo-Commune vient renforcer la solidarité sur le territoire et compléter la volonté de Saint-Lô Agglo d'être au plus près des communes. Ce dispositif de contractualisation a vocation à favoriser le développement du territoire en accompagnant financièrement les projets communaux durant la mandature. Ce contrat vient compléter les champs d'intervention de l'Agglomération au titre de ses politiques publiques.

Le contrat Agglo-communes vise à impulser la mise en œuvre d'opérations structurantes à l'échelle du bassin de vie des communes. Il permet le soutien et le cofinancement de projets locaux, sous maîtrise d'ouvrage communale. Il est signé entre le représentant de Saint-Lô Agglo et le représentant de la commune.

Le contrat Agglo-communes répond au projet de mandature et s'inscrit dans l'aménagement du territoire communal. Il s'articule autour de 3 enjeux forts pour le développement de la commune :

- a. Renforcer l'attractivité de la commune et de son territoire
- b. Préserver et valoriser le cadre de vie
- c. S'inscrire dans une démarche de développement durable

Depuis sa mise en place en 2021, 48 communes sont accompagnées et 24 contrats sont signés.

Exemples de projets inscrits au sein des contrats :

- Rénovation thermique de l'école primaire – Thérival
- Restauration de chemins de randonnées – Saint-Germain-d'Elle
- Aménagement d'un cabinet médical incluant la télé médecine – Rémilly-les-Marais
- Remplacement de l'éclairage public LED – Baudre
- Création d'une voie verte – Airel
- Réhabilitation de bâtiments communaux – Le Désert
- Rénovation thermique d'un logement communal - Rampan

1.25 Le projet éducatif social local

Le 15 janvier 2020, le projet éducatif social local de Saint-Lô Agglo est conventionné auprès des institutions de la Manche : la Caisse d'allocations familiales, le département, le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, la Mutualité sociale agricole côtes normandes et l'Education nationale.

La mise en œuvre du projet éducatif social local repose sur la volonté politique du territoire, mais aussi sur les partenariats identifiés, les interactions possibles avec les différents acteurs.

Le projet éducatif social local est identifié aujourd'hui, comme étant une ressource, un relais en termes de communication (intra et extra EPCI), de sensibilisation auprès des acteurs et de la population.

L'enjeux de la démarche projet éducatif social local repose sur:

- un réseau d'acteurs impliqués, réactifs et soucieux du service rendu à la population
- une coordination à l'écoute des besoins des acteurs du réseau, qui impulse et fédère des projets collectifs
- Une transversalité dans les différents champs d'actions

LE PROJET EDUCATIF SOCIAL LOCAL AU SERVICE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Plus de 80 d'acteurs, soit 12 champs d'intervention (petite enfance, enfance, jeunesse, loisirs, santé, culture, insertion, sport, inclusion, logement...) impliqués dans la démarche projet éducatif social local (interconnaissance, partenariat, participation, projets partagés, langage commun) pour conforter l'identité territoriale et apporter une offre de service à la population diversifiée et équitable

- 3 rencontres de réseau, dynamique partenariale de territoire
- Renouvellement de la « Quinzaine de la parentalité » #2, proposition de 50 événements sur 25 lieux du territoire proposés aux familles, enfants et jeunes par 20 acteurs en proximité

Autres actions :

- Participation aux assemblées générales associatives (associations Familles rurales, Les Saltimbrés, Centres sociaux, Espaces de vie sociale...), aux comités de pilotage (lieux d'accueil enfants parents - centre social Mandela, espace des parents Familles rurales région de Daye...)
- Observatoire, ressource pour les acteurs locaux (données statistiques, évolution pour des renouvellement de projets EVS, dépôts de projets...)
- Rencontre, temps de travail avec les institutions Caisse d'allocation familiales, Mutualité sociale agricole, Département (connaissance des dispositifs et transmission aux acteurs locaux).

L'année 2023, est marqué par l'évaluation du Projet éducatif social local dont la première période touche à sa fin au 31/12/2023.

Une première phase d'évaluation s'est déroulée sur le premier semestre 2023. Celle-ci a été consacrée à la mise en lumière de la plus-value- des effets de la démarche de participation, de transversalité et de cohérence des actions pour la population, les acteurs et les élus mais aussi sur un premier état des lieux des nouveaux besoins pour le futur projet.

En septembre 2023, le conseil communautaire a délibéré favorablement à la continuité de la démarche PESL pour les 4 prochaines années, avec une volonté et la nécessité de développer la démarche du projet éducatif social local en proximité et en adaptant la démarche, et les actions aux spécificités des populations par bassins de vie.

LES GRANDS PROJETS QUI ONT MOBILISE LES ACTEURS DU RESEAU DU PESL

L'AXE PARENTALITE

Dans la continuité de l'appel à projet de l'Agence régionale de santé de juillet 2021, sur les 1000 premiers jours de l'enfant.

L'accompagnement des professionnels, en réponse aux besoins des publics enfant et famille, a permis à une trentaine de professionnels de participer à des journées de sensibilisation/ pédagogiques.

Un cycle de conférences tout public s'est déroulé sur l'année. 3 conférences ont été proposées avec environ 90 participants.

L'accompagnement et le soutien à la parentalité en direction de la population

Quinzaine de la parentalité, 2^{ème} édition en mai 2023

Ce sont plus de 20 acteurs de la parentalité en régie et associatifs du territoire de Saint-Lô agglo impliqués dans la co-construction de la « quinzaine de la parentalité ».

50 événements sur 25 lieux différents du territoire de l'Agglo ont été proposés aux familles, aux enfants et aux jeunes.

L'AXE JEUNESSE

L'engagement et la participation des jeunes, est une volonté forte de Saint-Lô Agglo.

Depuis 2021, une démarche d'écoute et de participation des jeunes a été enclenchée et coconstruite avec une quinzaine d'acteurs Jeunesse.

Un concours graff, copiloté PESL/Sport/Ville de Saint-Lô a facilité l'expression des jeunes pour mettre en « couleur » le mobilier urbain du Skate parc de Saint-Lô

Donner la parole aux jeunes, sous différentes formes, restent une priorité dans la déclinaison de la politique jeunesse Saint-Lô Agglo. Les acteurs locaux jeunesse sont fortement impliqués dans cette démarche auprès des jeunes.

L'évolution des projets portés par des jeunes, avec l'accompagnement des équipes encadrantes, est à la hausse.

L'insertion et la participation des jeunes dans la vie locale, est des grands enjeux de la politique jeunesse 15-25 ans.

En 2023, l'URHAI est mandaté par Saint-Lô Agglo au titre du PESL et du service Habitat, pour faire une étude du logement pour les jeunes sur le territoire. Celle-ci devra faire état des lieux sur les logements existants en direction des jeunes, et des besoins pour les jeunes en insertion professionnelle (apprenti, contrat de professionnalisation, 1^{ère} embauche...).

Les éléments de l'étude seront présentés en 2024.

L'AXE INCLUSION

La prise en compte des publics en situation spécifique (sociale, scolaire, handicap...) est aujourd'hui ancrée et en développement pour mieux répondre à l'accueil et l'accompagnement des publics par l'ensemble des acteurs du territoire.

Depuis 2022, un tiers lieu familles/inclusion est porté par une association locale.

Devant l'émergence forte des demandes des familles, le projet est porté à l'échelle du territoire sous le pilotage de la fédération familles rurales de la Manche, avec une forte implication et diversité d'acteurs (institutionnels, associatifs dans les domaines de la santé, handicap, loisirs, sport...) pour pouvoir proposer des lieux de répit pour les parents et de socialisation pour les enfants.

1.26 Le contrat de ville

Un contrat de ville a été défini (2015-2020) sur les quartiers prioritaires du Val Saint-Jean et de la Dollée.

Sa double finalité est l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers et la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Le contrat de ville associe un grand nombre d'acteurs institutionnels (préfecture, département, CAF etc.) mais aussi les habitants des quartiers à travers des conseils de citoyens.

Le contrat de ville cible 95 actions pour répondre aux enjeux fixés pour chacun des trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie & renouvellement urbain et emploi & développement économique.

Dans le cadre de l'appel à projets 2023, 30 dossiers ont été déposés. L'enveloppe dédiée au contrat de ville de Saint-Lô d'élève à 149 952 €.

- L'Asso V'Lô – Ateliers d'accès au vélo et pièces détachées pour les habitants
- Tri Tout Solidaire – Ressourcerie éphémère sur les deux quartiers
- Centre Marcel Mersier – air de quartier
- Atelier santé Ville – Actions d'éducation à la santé
- L'Etape – Guichet unique de l'égalité
- MOBYLIS – Formation permis B
- Mobilité emploi services – mise à disposition de véhicules à des tarifs privilégiés

1.27 Contrat de relance de transition écologique

Saint-Lô Agglo s'est engagée dans l'élaboration d'un contrat de relance et de transition écologique en 2021. Le contrat a été signé le 07 janvier 2022. Travaillé en concertation avec les communes, les services de l'agglomération, le conseil de et les services de l'Etat, le contrat de relance de transition écologique est un document stratégique qui reflète la vision politique pour le développement du territoire saint-lois.

Le contrat s'articule autour des trois orientations retenues dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durables et validées politiquement en conseil communautaire du 20 décembre 2019.

- Axe 1 – L'Agglo attractive : Assurer une croissance économique et un accueil de population en développant l'attractivité du territoire
- Axe 2 – L'Agglo solidaire : Valoriser la ruralité du saint-lois pour un développement réussi à l'ensemble des communes
- Axe 3 – L'Agglo durable : Mettre en œuvre la transition environnementale en cultivant l'innovation et en améliorant la qualité de vie.

Les opérations recensées au sein de ce contrat répondent à des critères de transition écologique et s'intègrent dans un projet global à l'échelle du territoire. Le contrat de relance et de transition écologique de Saint-Lô Agglo compte 33 fiches-projets, réparties au sein des trois grandes orientations. Le montant global d'investissement inscrit au contrat s'élève à près de 74 M€.

Exemples d'opérations portées par Saint-Lô Agglo :

- Mise en place d'une plate-forme de covoiturage
- Le schéma directeur cyclable
- Mener un plan de lutte contre la vacance
- Mener une démarche numérique responsable
- Rénovation des bâtiments communautaires
- Travaux de rénovation des piscines
- Réhabilitation de la Tour Agglo
- Installation et maintenance de systèmes embraqués d'identification et géolocalisation des tournées de collecte de déchets
- Contrat de territoire eau et climat
- Plan bocage

Exemples d'opérations portées par les communes :



- Rénovation de logements communaux
- Revitalisation de centres-bourgs
- Développement d'itinéraires cyclables
- Réhabilitation d'équipements culturels
- Rénovations de groupes scolaires

3.10 Prévention et gestion des déchets

Les enjeux de la prévention des déchets, qui est un volet de l'économie circulaire, sont les suivants :

- ✓ une économie de matières premières épuisables ;
- ✓ la limitation des impacts sur l'environnement et la santé ;
- ✓ les économies financières liées au traitement du déchet.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 constitue, quant à lui, un levier pour la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction des déchets, en vue de faire évoluer notre modèle économique et social vers un modèle plus durable.

La prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes amont du cycle de vie des produits, qui sont autant si ce n'est plus importants que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser sur les ressources nos modes de production et de consommation

Au travers sa politique de prévention et de gestion des déchets, Saint-Lô Agglo vise les finalités suivantes :

- Assurer le service public de gestion des déchets issus des ménages et assimilés de Saint-Lô Agglo.
- Favoriser le recyclage et la production de matières secondaires en vue de la préservation de l'environnement.
- Limiter les tonnages des déchets pris en charge par l'établissement public.
- Assurer la collecte et le traitement en respectant la réglementation en vigueur et notamment le code de l'environnement.

Un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est en cours de rédaction sous le pilotage du Syndicat de traitement, objectif de réduction tous types de déchets de 15% par an.

1.28 Mettre en place le nouveau schéma de collecte

Saint-Lô Agglo a souhaité délivrer un service homogène et équitable pour tous les foyers du territoire et inciter ses habitants à réduire leurs déchets et à trier plus et mieux.

L'ensemble du système de collecte a donc été revu avec Tri Facile :) nouvelles consignes de tri, nouvelles fréquences de collecte, nouveaux bacs et nouvelle tarification. Ces changements sont mis en place depuis le 1er janvier 2022 et en 2023 pour la tarification.

L'ensemble des foyers ont été dotés d'un bac gris pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et d'un bac jaune pour le tri sélectif. Les foyers ne pouvant en être dotés ont reçu des sacs de couleur. Des points d'apport volontaire sont disposés dans certains endroits de Saint-Lô en raison de la concentration urbaine.



Ainsi pour les particuliers en habitat **individuel** :

- 82% des habitants : 1 bac gris et 1 bac jaune pour chaque usager, de volumes dépendants de la composition familiale
- 3% des habitants : une dotation annuelle de sacs rouges transparents et de sacs jaunes, pour les usagers ne pouvant bénéficier de bacs individuels

Pour les particuliers en habitat collectif :

- 8% des habitants : des bacs collectifs gris et jaunes en nombre et volumes variables en fonction de la taille de l'immeuble
- 7% des habitants : une collecte en apport volontaire (colonne enterrées ou semi-enterrées) dont la colonne Omr est accessible par badge individuel 24H/24

Des collectes optionnelles ont également été mises en place :

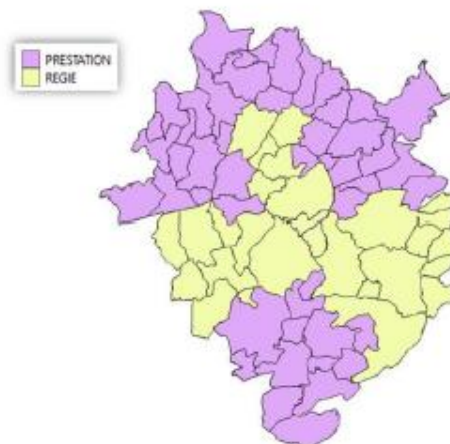
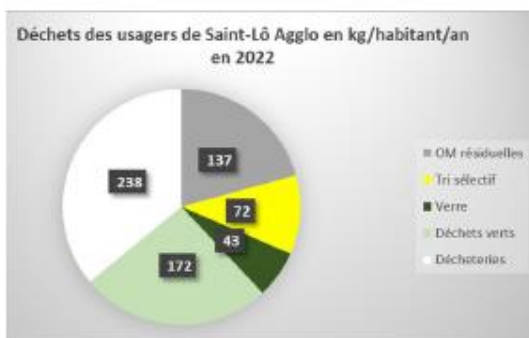
- Déchets verts à Saint-Lô et Agneaux (1 400 usagers)
- Cartons pour les professionnels (335 usagers)
- Biodéchets des professionnels dès 2024

Afin d'optimiser et de mieux maîtriser les circuits de collecte (évitement de doublons et de consommation de carburants) un système informatique embarqué est installé dans chacune des Benne à ordures ménagères.

Grâce à la mise en place de la redevance incitative 35 % de déchets résiduels en moins et 94 % de hausse de déchets recyclables.

A date 30/06/23					
Omr en tonnes	moyenne 2020-2021	2022	2023	Ecart 2023/2022	Ecart 2023/moyenne (2020-2021)
SAINT-LO	2349	2112	1856	-12%	-21%
AGNEAUX SGM PH	604	507	540	7%	-11%
CANISY	611	363	350	-4%	-43%
CONDE TORIGNY	1157	752	691	-8%	-40%
DAYE	430	255	269	5%	-37%
ELLE	719	340	321	-6%	-55%
MARIGNY	595	446	499	12%	-16%
TESSY	406	239	223	-7%	-45%
DIC	409	210	0	-100%	-100%
TOTAL Omr	7281	5224	4749	-9%	-35%
<i>Par habitant/an</i>	<i>0,191</i>	<i>0,137</i>	<i>0,125</i>		

A date 30/06/23					
Collecte sélective en tonnes	moyenne 2020-2021	2022	2023	Ecart 2023/2022	Ecart 2023/moyenne (2020-2021)
SAINT-LO	524	573	734	28%	40%
AGNEAUX SGM PH	198	295	290	-2%	46%
CANISY	120	222	264	19%	120%
CONDE TORIGNY	269	412	461	12%	71%
DAYE	84	117	139	19%	65%
ELLE	96	206	270	31%	181%
MARIGNY	164	266	298	12%	82%
TESSY	102	118	169	43%	66%
CAV+PAV en secteur PAP	0	418	400		
TOTAL CS	1557	2627	3025	15%	94%
<i>Par habitant/an</i>	<i>0,061</i>	<i>0,104</i>	<i>0,119</i>		



S'agissant de la collecte, 2/3 des habitants de Saint-Lô Agglo se voient collectés en régie et le tiers restant par un prestataire privé (SUEZ).

CHIFFRES CLÉS au 31 décembre 2022

- 9 500 tonnes collectées en porte à porte (10500 t en 2022)
- 6 000 tonnes de déchets recyclables collectés (hors verre) (5 500 t en 2022)
- Coût par habitant : 134 €/hab dont 87 €/hab pour les déchetteries, le tri et le traitement (contre 137 €/hab en 2021)
- 46 000 habitants collectés en régie
- 30 000 habitants collectés par un prestataire

3.11 Développement économique et emploi

1.29 Mise en œuvre de l'écologie industrielle territoriale

Le 4 mai 2023, Saint-Lô Agglo a convié les entreprises des zones d'activités Economiques de Marigny dans les locaux du groupe GAEAU afin de les sensibiliser à l'écologie industrielle territoriale. Une dizaine d'entreprises ont répondues présentes. L'objectif de cette visite d'entreprise était la rencontre d'entreprises d'un même territoire pour permettre la mutualisation des besoins, des salariés, des matières premières... ainsi que la présentation par la CCI du site internet ACTIF, qui permet la mise en place en place d'une économie circulaire locale entre entreprise.

En juin 2023 un pacte d'engagement écologie industrielle territoriale a été élaboré en collaboration avec quelques entreprises du territoire, il prend la forme d'une charte. L'objectif est de fédérer des entreprises pilotes autour d'un même document qui a vocation à évoluer de manière plus ambitieuse. En effet Saint-Lô Agglo élabore une démarche de labélisation RSE des zones d'activités dont la vocation est de faire évoluer les pratiques et aller vers davantage de mutualisation, de partage et d'échange.

Le 6 juillet, le Club des Entreprises du Bassin Saint-Lois s'est réuni dans les locaux des Pompes Funèbres Isabelle. Une présentation de la démarche écologie industrielle territoriale, de la Plateforme ACTIF, de la charte écologie industrielle territoriale ainsi que de la labélisation RSE des zones d'activités a été faite.

Suite à cette réunion 6 entreprises ont signé le pacte d'engagement écologie industrielle territoriale : Camille Conception, Data Ouest, Loburo, Isabelle Bâtiment, Labéo et l'Agence Alix. La signature de cette charte marque le début d'un travail collaboratif entre plusieurs entreprises visant à mettre en œuvre des projets d'écologie industrielle territoriale sur le territoire de l'agglo, en participant l'élaboration d'un plan d'action pragmatique.

En adhérant à cette charte, les entreprises s'engagent à collaborer activement dans la mise en œuvre des projets d'écologie industrielle territoriale, en adoptant des pratiques plus durables et en contribuant à la transition écologique du territoire.

Ce travail de groupe impliquera une collaboration étroite entre les entreprises signataires, les acteurs économiques locaux, les partenaires institutionnels et les experts en développement durable. Ensemble, ils travailleront à la réalisation des objectifs fixés dans la charte, en identifiant des projets et en mettant en place des actions concrètes pour les atteindre.

Saint-Lô Agglo a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt de la région Normandie pour la labélisation Responsabilité sociétale des entreprises des zones d'activités. Agglo 21 à St-Lô, la zone d'activités vitrine de notre agglomération qui répond à un grand nombre d'objectifs, la zone de la Croix carrée à Agneaux, (partie en cours de rénovation) et la partie de la zone de la Chevalerie à St-Lô qui sera rénové prochainement ont été choisies pour intégrer ce programme. Un travail est engagé autour du triptyque :

- développer les synergies entre acteurs économiques ;
- favoriser le bien-être au travail et l'inclusion par des services et espaces et communs de qualité ;
- s'inscrire dans une démarche de transition écologique et énergétique, encourager un dialogue permanent au sein des parcs d'activités.

1.30 Mise en œuvre du plan alimentaire territorial

« L'alimentation est un élément déterminant pour le « vivre ensemble » au même titre que la santé, la mobilité ou le logement... C'est une valeur qui peut fédérer les habitants et les professionnels. »

En 2023, dans le cadre de son projet alimentaire territorial Saint-Lô Agglo a menée de nombreuses actions auprès des acteurs de l'alimentation du territoire, de la fourche à la fourchette jusqu'à la valorisation des biodéchets.

- ❖ Valoriser les producteurs via la création d'un guide des producteurs et d'une exposition photo mis à disposition des communes et des différents événements de l'agglomération.

Afin de faciliter l'accès aux produits locaux, Saint-Lô Agglo a également créé une place de marché en lien avec CoopCircuits.

- ❖ Sensibilisation des familles et des plus jeunes par l'organisation de différentes animations (jardin, atelier culinaire, classe du goût...) En 2023, l'agglomération en lien avec ses partenaires a proposé plus de 25 animations, principalement dans les écoles mais également auprès des centres aérés, des maisons de quartier. D'autre part, Saint-Lô Agglo a organisé de janvier à juillet 2023 un défi famille à alimentation positive auprès de 27 familles de l'agglomération.

Dans le cadre du dispositif « mieux manger pour tous », l'agglomération en lien avec la banque alimentaire dispose d'une enveloppe de 20 000 € pour l'achat de produits locaux directement auprès des producteurs afin d'agir contre la précarité alimentaire étudiante.

- ❖ Accompagner la restauration collective dans le respect de la loi EGALIM en proposant aux communes et aux agents de la restauration collective un accompagnement spécifique : sourcing, formation aux repas végétarien, accompagnement au dispositif d'aide "fruits et lait à l'école", évolution du mode de gestion... L'agglomération a accompagné quinze collectivités en 2023.
- ❖ Valoriser les biodéchets grâce à des actions de sensibilisation et de gestion de proximité des biodéchets (composteurs de quartier, FJT, EHPAD, collèges). L'agglomération accompagne également des actions contre le gaspillage alimentaire (campagnes de pesés et de sensibilisation dans les écoles).

CHIFFRES CLÉS DE CES 3 DERNIÈRES ANNÉES

- Dispositif d'aide au commerce et à l'artisanat sur 2020-2022 : 114 entreprises du territoire dans leur modernisation pour un montant global d'aides accordées de 540 875 €.
- Sensibilisation alimentaire :
- Nombre de familles dans le défi familles : 27 familles (70 personnes)
- Nombre d'atelier auprès des scolaires : 18 (dont 4 projets pédagogiques : Collège de Torigny-les-Villes, Ecole Raymond Brûlé, Relais petite enfance et école de loisirs de Agneaux)
- Nombre d'établissement scolaire accompagnés pour répondre à la loi EGALIM : 13
- Nombre de producteurs locaux référencés : 52

3.12 Valorisation culturelle et touristique

1.31 Le schéma de développement touristique

Pour répondre au défi de l'attractivité du territoire et offrir des services et un cadre de vie de qualité en assurant un développement du territoire équilibré et solidaire, le service de la promotion du territoire a engagé l'ajustement de son schéma de développement touristique devenu caduque (schéma 2016/2021, bilan réalisé) tout en prenant en considération le projet de développement culturel validé en 2020 ainsi que les démarches d'attractivité régionale et départementale.

Après un travail de concertation et co-construction avec les acteurs et partenaires locaux (80 contributeurs), le schéma de développement touristique a été validé le 3 juillet 2023 avec comme axe de travail des engagements

sur le développement durable qui se renforcent chez les prestataires touristiques et dans les aménagements du territoire.

Il a été tenu compte de :

- nos clientèles et des habitants du territoire qui sont les premiers consommateurs de nos animations et de nos manifestations.
- des nouveaux modes de consommation de loisirs, liés à l'après crise sanitaire mais aussi aux conditions et enjeux climatiques (déplacements, eco-gestes...).
- des atouts de notre territoire (valorisation de nos atouts naturels).

La pratique du slowtourisme a été retenue comme positionnement à cultiver en privilégiant des destinations proches, des modes de transports doux, les circuits moins empruntés et en cherchant à s'imprégner des lieux, du terroir et de la culture.

ACTION 1.2

Impliquer les prestataires dans une démarche globale d'accueil (notion d'hospitalité), d'accessibilité et d'information, pour proposer une offre de qualité aux différentes cibles notamment les familles avec enfants

ACTION 1.4

Tendre vers un tourisme responsable avec : Une formalisation d'une démarche environnementale avec une charte d'engagement et définition d'un plan d'action ; Une promotion de la mise en place de démarches environnementales ou RSE chez les prestataires

ACTION 2.1

Engager un fond de soutien à la modernisation des établissements conditionné à l'atteinte de critères environnementaux et labels

ACTION 3.1

Développer l'offre d'activités slowtouristiques (randonnées, sorties nature, ornithologiques, balades à cheval,...)

ACTION 3.5 Développer l'offre circuits courts et la mise en avant des produits locaux : agritourisme, marchés et commercialisation des produits locaux

ACTION 5.1 Qualifier et valoriser l'offre des voies cyclotouristiques

Une de nos actions touristique et culturelle 2023 incluant la notion de "tourisme durable" :

Le festival "la Virée des Mômes" événement marqueur des bords de Vire artère touristique et environnementale de notre territoire (3800 participants contre 2200 en 2022)

- Des spectacles de qualité et éclectiques (et peu énergivores)
- Un public local et touristique (bus envisagés en 2024)
- Balades à poneys avec les centres équestres du secteur (promotion des prestataires locaux)
- Propositions de la restauration avec foodtruck avec des produits locaux (Le manchot glacé...)
- De la logistique "développement durable (toilettes sèches)
- Décoration en matériau de récupération



3.13 Santé, bien-être

Mieux répondre aux besoins prioritaires en santé (et bien-être) des habitants du territoire en élaborant un contrat local de santé

Il s'agit de mettre en œuvre des actions pour soutenir une offre de santé de proximité et d'améliorer l'état de santé ainsi que le bien-être de la population via les déterminants de santé. Contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Afin de favoriser la construction de dynamiques territoriales de santé s'inscrivant dans son projet régional de santé, l'Agence Régionale de Santé de Normandie a souhaité confier la coordination d'un contrat local de santé à Saint-Lô Agglo. Dans sa délibération n°c2017-12-18.312, le conseil communautaire engage l'Agglo "dans une démarche conjointe et partagée avec la Ville de Saint-Lô et l'Agence Régionale de Santé de Normandie, portant sur la réalisation d'un contrat local de santé ».

1.32 Le contrat local de santé

La mise en œuvre de la politique publique en la matière de Saint-Lô Agglo vise à améliorer la santé et le bien-être de la population du territoire communautaire en soutenant l'offre de santé de proximité. Si la santé n'est pas une compétence obligatoire de l'intercommunalité, elle constitue une préoccupation forte des élus. C'est pour répondre à ce défi que Saint-Lô Agglo s'est doté d'un contrat local de santé validé en 2023. Cet outil est au service d'une meilleure prise en compte de la santé dans les politiques publiques avec comme principaux objectifs de déterminer les conditions environnementales favorables à la bonne santé de la population, réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, renforcer la visibilité des actions locales de santé et en proposer de nouvelles.

Le programme d'actions du contrat local de santé, aujourd'hui validé met l'accent sur l'« accès aux soins et aux droits en matière de santé » et s'articule autour de quatre autres axes :

- santé mentale et bien-être psychique,
- bien vieillir et autonomie,
- environnement cadre de vie et santé,
- parcours prévention santé tout au long de la vie.

En 2023, l'aide à l'installation, versée aux médecins par l'Agence Régionale de Santé depuis dote le Saint-Lois d'un nouveau dispositif incitatif, dans l'attente du nouveau plan France Ruralités.

En outre, le développement de l'exercice coordonné (Agneaux, Saint-Lô) crée des conditions favorables pour soutenir l'offre de soins de proximité. Il en va de même du projet de santé et de société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) réamorcé par les professionnels de Condé-sur-Vire/Saint-Jean d'Elle/Torigny-les-Villes.

A Rémilly-les-Marais, l'offre d'accès aux soins a été confortée avec l'ouverture d'un cabinet de télé-médecine.

À Saint-Lô, le nouveau pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) François Digard sera prochainement opérationnel, porté par l'association des acteurs de santé du pays saint-lois pour le projet de santé et la fondation Bon Sauveur pour son volet immobilier.

Densité de professionnels de santé pour 100 000 habitants :

- médecins généralistes 71,1 au 01/01/19 (équivalente à la densité régionale)
- médecins spécialistes 46 au 01/01/19, densités plus faibles (62 en région et 85 en France)
- chirurgiens-dentistes 29 au 01/01/19 (36,5 en région et 55,7 en France)
- masseurs-kinésithérapeutes 56,6 au 01/01/16 (64,5 en région et 102,9 en France)
- orthophonistes 18 au 31/12/19 (22 en région et 31 en France)

Sources : Adeli, Asip-santé – RPPS / Drees, Insee, exploitation ARS Normandie et ORS-CREAI Normandie

4 RESSOURCES

4.1 Commande publique

Fin 2022, Saint-Lô Agglo a rejoint le réseau des acteurs normands pour une commande publique éco-responsable. Celui-ci a pour objet d'accompagner ses membres à la mise en œuvre d'achats publics responsables/durables. Pour répondre à cet objet, elle poursuit en particulier les objectifs opérationnels suivants :



- Susciter l'intérêt des acheteurs, élu(e)s, équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches de développement durable / Eco-responsabilité,
- Former les cellules achats/commande publique et services techniques pour une intégration sécurisée de clauses environnementales, sociales et sanitaires aux procédures d'achats publics
- Accompagner et faciliter les réalisations d'achats,
- Valoriser les retours d'expériences et assurer une veille juridique et technique
- Contribuer aux dynamiques des filières régionales et favoriser les échanges entre les membres en particulier et les autres acteurs économiques.

Les enjeux de développement durables sont pris en compte dès la définition du besoin par les directions opérationnelles.

Ainsi sur les 47 marchés passés en 2023, plus de la moitié comportait des clauses environnementales. A titre d'exemple, on peut citer :

- Utilisation de produits recyclés pour les vélos à assistance électrique en faisant un lot dédié...);
- Exigence en matière d'éco-conception en imposant au maître d'œuvre de prendre en compte le réemploi dès la conception du projet de réhabilitation de la maison de l'enfance de l'Aurore ;
- Utilisation de produits bio pour les marchés de restauration collective dans les structures de l'enfance ;
- Exigence en matière de gestion des déchets et de réduction des nuisances dans tous les marchés de travaux.

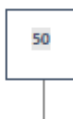
Ces clauses environnementales pouvaient être mises en œuvre avec l'application de critères environnementaux permettant de juger de la réalité de l'engagement des candidats en faveur de la protection de l'environnement. Cela concernait notamment leurs modalités de livraison et de gestion des déchets.

Enfin, Saint-Lô Agglo utilise également, depuis 2019, le levier de la commande publique pour favoriser le retour vers l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. Ainsi, 6 marchés ont intégré des clauses sociales en 2023 représentant un volume de 5 135 heures. A ce titre, Saint-Lô Agglo s'est vu décerné plusieurs labels par le Département de la Manche reconnaissant ainsi son engagement dans cette démarche.

4.2 Ressources humaines

Saint-Lô Agglo :

- veille à ce que tous les agents aient accès tout au long de leur parcours à des dispositifs de formation et des outils d'accompagnement nécessaires au développement des compétences ;
- favorise l'insertion professionnelle en recourant préférentiellement aux organismes professionnels d'insertion pour les remplacements des agents de collecte des ordures ménagères ;



- participe à hauteur de 50 % à la prise en charge des frais de transport des agents utilisant les transports en commun pour leurs déplacements domicile-travail ;
- met à disposition des agents des vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels.

Au 31 décembre 2022, 314 agents (effectif total rémunéré) œuvrent pour le fonctionnement des services de Saint-Lô Agglo, dont 65 % de femmes et 35 % d'hommes.

Au 1^{er} janvier 2023 : le taux d'agents reconnus « travailleurs handicapés » est de 4,46 % (femmes, hommes) par rapport à l'effectif total, dont 3,82 % sont des femmes et 0,64 % des hommes.

En 2023, 618 agents ont bénéficié de 179 actions de formation, soit 1 042,5 jours cumulés.

4.2.1 Développer le partage de la fonction ressources humaines

Il s'agit d'accompagner les encadrants en élaborant avec eux des outils formalisés de type chartes ou règlements définissant les parts de responsabilités entre la direction des ressources humaines et les encadrants dans une logique de partenaire.

Cela signifie également d'insuffler une dynamique managériale dans laquelle l'agent devient un acteur RH. Élaborer des outils de gestion mis à disposition des services et directions (gestion des congés, des frais de déplacements ...). En s'appuyant sur des référents dans les services décentralisés afin d'assurer une meilleure diffusion de l'information ressources humaines.

4.2.2 Assurer le développement de compétence des agents

Il s'agit d'accompagner les mutations et processus de changement au sein des services, et apporter un soutien adapté aux besoins des managers, et accompagner l'agent dans sa carrière et son projet personnel : mobilité, parcours professionnel, formation, concours...

4.2.3 Piloter la masse salariale

Il s'agit de répondre aux besoins de pilotage de l'Agglo par :

- La mise en œuvre d'un suivi mensuel de la masse salariale,
- Une gestion des effectifs en bonne adéquation avec les projets,
- Une fidélisation des ressources par le maintien d'un bon climat social

4.3 Moyens Généraux

4.3.1 Maîtriser la flotte automobile

Saint-Lô Agglo possède une flotte de 48 véhicules légers dont 41 thermiques et 3 véhicules fonctionnant à l'hydrogène et 4 véhicules électriques.

Il a été fait l'acquisition de 6 véhicules : 2 électriques et 4 thermiques. L'agglo a également vendu 4 véhicules thermiques.

**ANNEXE 1 DU RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023 DE SAINT-LÔ AGGLO
TABLEAU DES INDICATEURS DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE**

POLITIQUE PUBLIQUE: PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

PROGRAMME DECHET_A_2 : METTRE EN PLACE LA TARIFICATION INCITATIVE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Pour un tarif vertueux, plus équitable et favorisant le tri et la baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles	Évolution des tonnages d'OMR	14 314 T	13 989 T	10 408 T	9 500 T	9 000 T	10 000 T	*OMR Impact du nouveau système visible dès début 2022, accentué en 2023 par la mise en place effective de la REOMi
	collecte sélective (hors verre)	NC	2 562 T	5 500 T	6 000 T	6 000 T	6 000 T	
Rationaliser Km parcourus de véhicules	Suivi indicateur tonne au Km et tonne au litre de gasoil	OMR* : 0,117 T/Km	OMR : 0,070 T/Km	OMR: 0,075 T/Km	OMR: 0,08 T/Km	OMR: 0,068 T/Km	OMR: 0,07 T/Km	Les rations de collecte se stabilisent
		CS* : 0,050 T/Km	CS : 0,094 T/Km	CS: 0,048 T/Km	CS: 0,06 T/Km	CS: 0,055 T/Km	CS: 0,06 T/Km	*CS: collecte sélective

ANNEXE 1 DU RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023 DE SAINT-LÔ AGGLO
TABLEAU DES INDICATEURS DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

POLITIQUE PUBLIQUE: CYCLE DE L'EAU								
PROGRAMME EAU_A_1 : RESTAURER LA QUALITÉ HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Accélérer la restauration et mieux informer les riverains	Évolution du linéaire restauré	L'Elle restaurée sur 4 km	Restauration de l'Elle terminée L'Hain restauré sur 10 km Soit 14 km cumulés	L'Hain restauré sur 6 km et la Jacre restaurée sur 10 km Soit 30 km cumulés	L'Hain restauré sur 9 km et la Jacre restaurée sur 4 km Soit 43 km cumulés	Réalisation des travaux de la tranche 1 du Précorsbin (10 km) et du Beaucoudray (secteur Villedieu intercom, 7 km) Début des conventionnements sur la tranche 2 du Beaucoudray	100 km de rivières restaurées	L'ensemble des travaux sur l'Hain et la Jacre sera terminé début 2024. Les programmes du Précorsbin et du Beaucoudray sont en cours de conventionnement. L'atteinte de l'objectif est conditionnée par la disponibilité de l'entreprise, mobilisée sur la plupart des projets de restauration en Normandie. Les travaux sont subventionnés par l'agence de l'eau à hauteur de 80 %
PROGRAMME EAU_A_4 : RESTAURER LES ZONES HUMIDES								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mettre en place un diagnostic des têtes de bassins sur les secteurs prioritaires	Évolution des surfaces diagnostiquées	0	0	0	0	725 ha (bassin de la Jacre)		La sensibilisation à la préservation des zones humides est inscrite au contrat de territoire eau et climat 2021-2024. Une convention de partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de Normandie sera signée début 2024 et subventionnée dans le cadre de l'appel à projet « Eau et biodiversité » de l'agence de l'eau Seine-Normandie. L'animation débutera en 2024 par le diagnostic des zones humides du bassin versant de la Jacre.
PROGRAMME EAU_A_6 : RESTAURER LES MARES								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mettre en place un programme de restauration des mares anti-ruisellement	Évolution du nombre de mares restaurées	0	7 mares Sur le bassin versant de l'Hain	5 mares Sur le bassin versant du Précorsbin Soit un total de 12 mares	4 mares Sur le bassin versant de l'Elle Soit un total de 16 mares	10 mares sur les bassins versants de l'Elle et de la Jacre		Un inventaire exhaustif est réalisé sur chaque bassin. L'atteinte de l'objectif de 10 mares restaurées par an est contrainte par le respect des critères d'éligibilité de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (mares non sourceuses, non connectées à un cours d'eau et ne contenant pas de patrimoine bâti).
PROGRAMME EAU_B_1 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Achever la phase réglementaire de protection	Taux d'avancement de la protection	80 % min	80 % min	0,88	1	1		Les deux arrêtés préfectoraux reconnaissant d'utilité publique les périmètres de protection autour des prises d'eau de la Vire et de la retenue du Semilly ont parus en mars 2022. Saint-Lô Agglo dispose de deux ans pour réaliser les travaux alternatifs (pose de clôtures, abreuvoirs, franchissements...) et verser les indemnités compensatrices liées à la mise en place des servitudes.

PROGRAMME EAU_B_2 : ASSURER LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Distribuer une eau conforme aux exigences de potabilité	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisé au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	1	1	0,9953	0,995	1		Indicateurs indiqués pour l'année N-1. La non-conformité correspond à la présence de bactéries sur une canalisation servant très rarement; celle-ci a été rapidement résolue par une purge réseau.
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	1	1	0,9953	1	1		Indicateurs N-1
PROGRAMME EAU_B_4 : PRÉSERVER ET MODERNISER LE PATRIMOINE								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Gérer le réseau pour minimiser les fuites	Évolution du rendement du réseau de distribution	NC	80%	75,6 %	79,5 %	83 %		Indicateurs indiqués pour l'année N-1.
PROGRAMME EAU_B_5 : MAINTENIR LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Garantir un prix moyen proche de la moyenne nationale	Évolution du Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ , de la moyenne et de la dispersion des tarifs		Prix moyen non pondéré : 2,58 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,45 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,53 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,61 €/m ³	Prix de l'eau harmonisé	Indicateurs N-1
			Ecart type = 0,46 €/m ³	Ecart-type = 0,29 €/m ³	Ecart-type = 0,25 €/m ³	Ecart-type = 0,17 €/m ³		
PROGRAMME EAU_C_2 : ASSURER LA QUALITÉ DES REJETS AU MILIEU								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Garantir la performance des stations d'épuration	Évolution de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU)	0,6	1	1	0,769	1		Indicateurs N-1
PROGRAMME EAU_C_4 : PRÉSERVER ET MODERNISER LE PATRIMOINE								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Investir dans le renouvellement du réseau	Évolution du taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,002	0,005	0,002	0,002	0,01		Indicateurs N-1 – Le renouvellement des canalisations d'eaux usées est réalisé après diagnostic afin d'obtenir les subventions de l'agence de l'eau.
PROGRAMME EAU_C_5 : MAINTENIR LA SOUTENABILITÉ FINANCIÈRE DU SERVICE								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Garantir un prix moyen proche de la moyenne nationale	Évolution du Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ , de la moyenne et de la dispersion des tarifs		Prix moyen non pondéré : 2,86 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,80 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,77 €/m ³	Prix moyen non pondéré : 2,71 €/m ³	Prix de l'assainissement harmonisé	
			Ecart-type = 0,46 €/m ³	Ecart-type = 0,33 €/m ³	Ecart-type = 0,26 €/m ³	Ecart-type = 0,20 €/m ³		

**ANNEXE 1 DU RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023 DE SAINT-LÔ AGGLO
TABLEAU DES INDICATEURS DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE**

Politique publique : POLITIQUE DE L'HABITAT								
PROGRAMME HAB_A_1 : METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 20267	COMMENTAIRE
Mesure de la capacité à atteindre les objectifs de création de logements fixés par le PLH	Nombre de logements créés sur l'ensemble du territoire de Saint-Lô Agglo (cumulé depuis 2021)	331	657	1126	pour pour 2023 – B	1700	2550	Objectif annuel fixé par le PLH : 425 nouveaux logements par an.
Mobilisation des crédits programmés en investissement dans le cadre du PLH	Taux d'engagement des crédits (montants cumulés depuis 2020, calculé sur la base des montants engagés)	0,058	0,135	0,22	0,189	0,471	1	Plusieurs projets particuliers et communaux soutenus par Saint-Lô Agglo et présentés au bureau communautaire du 4/12/2023 ne seront engagés que sur le budget 2024.
Amélioration du parc privé	Nombre total de logements soutenus au titre des OPAH (cumulés depuis 2020)	360 logements soutenus	607 (+ 140 logements accompagnés au titre de l'acte métier A4 du SARE depuis 01/01/2021)	750 (+ 275 logements accompagnés au titre du SARE)	764 (+ 187 logements accompagnés au titre du SARE) (résultats au 13/11/2023)	900 (+ 275 logements accompagnés au titre du SARE)	1500	Logements soutenus financièrement par Saint-Lô Agglo et/ou ses partenaires.
Lutter contre la vacance des logements vacants	Nombre de logements vacants remis sur le marché soutenus par les dispositifs portés par Saint-Lô Agglo (cumulés depuis 2020)	34	70	105	84 (résultats au 13/11/2023)	120	420	Résultats prenant uniquement en comptes les logements accompagnés au titre des OPAH. Dont 15 logements bénéficiaires d'une prime « Défi zéro logement vacant » depuis 2020.
Élaboration et mise en œuvre des documents-cadres de la conférence intercommunale du logement	État d'avancement des travaux	0,1	0,25	0,4	0,3	0,7	1	Installation de la CIL le 16 ars 2023. Groupes de travail portant sur la définition des orientations stratégiques d'attribution de logements sociaux avec les membres de la CIL.
Création d'une offre de logements répondant à des besoins spécifiques	Nombre total de projets soutenus au titre des aides aux porteurs de projets mises en place par Saint-Lô Agglo (cumulés depuis 2020)	NC	1 (11 logements)	4 (40 logements)	2 (3 logements)	8	11 projets + 1/2 projet(s) d'habitat adapté aux gens du voyage	2 projets de réhabilitation de logements communaux passoires thermiques ont été soutenus au titre de l'appel à projets « Répondre aux besoins spécifiques d'habitat » lancé en juillet 2023.

**ANNEXE 1 DU RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023 DE SAINT-LÔ AGGLO
TABLEAU DES INDICATEURS DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE**

Politique publique : DÉVELOPPEMENT ET TRANSITION NUMÉRIQUE

PROGRAMME NUM_B_1 : S'ENGAGER DANS L'ECORESponsabilité ET LA SOBRIÉTÉ GRÂCE À LA DÉMARCHE DE LABELLISATION NUMÉRIQUE RESPONSABLE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Actionner la démarche de labellisation Numérique Responsable	Signature de contrat		2 actions réalisées (formation et signature contrat avec Agence Lucie)	Lancement en mars de la phase d'auto-évaluation	Audit et niveau 1 du label atteint	Mise en œuvre du plan d'action de progrès	Plan d'action réalisé Label NR renouvelé	En 2021, le contrat d'accompagnement à l'élaboration des engagements numérique responsable est signé et poursuivi en 2022 avec l'appui d'un expert de l'Institut numérique responsable de La Rochelle
Engagement de premières actions de campagne de communication	Nombre d'animations, Nombre de support de communication publié		0	Non réalisé	Page web dédiée au numérique responsable publiée	Une double page dans l'Agglo Mag	Le numérique responsable est inclus au livret d'accueil de Saint-Lô Agglo	En 2022, le groupe de travail est constitué. Une actrice du service communication a été désignée en interlocutrice au projet numérique responsable pour le service communication
Engagement de premières actions de formation et d'accompagnement au numérique	Nombre de citoyens, agents, élus formés et/ou accompagnés et sensibilisés		1 action 12% des agents multi catégorie ont suivi la formation CNFPT « découverte des outils informatiques »	Non réalisé	un service entier a expérimenté la plateforme PIX Territoire	Une équipe de 12 personnes à former et à certifier Un atelier de sensibilisation-fresque du numérique à réaliser	Une formation au numérique responsable est prévue à tout nouvel arrivant	Le subventionnement a été accordé. L'évaluation et la certification des compétences numériques via la plateforme PIX sont en complément depuis septembre 2022 proposées par le CNFPT.
Engagement d'équité territoriale	Pourcentage d'accès au FTTH (de l'anglais Fiber to the Home ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile »)		NC	42,22 % d'abonnés 11 472 sur 27 169 prises commercialisées	32 076 prises FTTH commercialisées 80% du contrat initial	20% à réaliser	1	Prestation sur 3 ans (2023-2026)

**ANNEXE 1 DU RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023 DE SAINT-LÔ AGGLO
TABLEAU DES INDICATEURS DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE**

Politique publique : PLANIFICATION TERRITORIALE								
PROGRAMME PT_A_1 : ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Compatibilité des plans et projets d'aménagement avec le schéma de cohérence territoriale	Évolution du nombre d'avis du comité du schéma de cohérence territoriale sur la compatibilité des projets	0	11	25		41	30 à 35	L'élargissement des typologies de projets soumis à avis à entraîner une hausse significative du nombre d'avis. Des avis ont été émis sur la modification PLU de Saint-Lô, la modification simplifiée du PLU de Guilberville, sur le PLUi de Saint-Lô Agglo et sur le SRADDET. Des avis ont été faits sur les projets situés sur des territoires limitrophes (centrale solaire, révision SCoT,...)
Concertation avec le public et acteurs du territoire	Nombre d'actions réalisées	2	3	2 Réunions des Personnes Publiques Associées	2 ateliers RLPI* avec les acteurs économiques 1 réunion publique 25 permanences d'accueil du public réparties sur 5 communes différentes	Enquête publique		Des échanges autour du RLPI doivent être programmés et l'enquête publique du RLPI a été déconnectée de celle du PLUi, elle sera faite en 2024
PROGRAMME PT_A_3 : ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DANS LES PROJETS								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Définition d'une stratégie en faveur du renouvellement urbain	État d'avancement de l'étude	NC	Convention cadre signée Marché notifié	Diagnostic finalisé Définition des 30 sites à enjeux Présentation en COFIL		Choix de 3 communes "références"	Accompagne ment en ingénierie des 3 communes "références"	
Mobilisation des outils juridiques de maîtrise du foncier et des projets	Nombre de fois où le droit de préemption urbain (DPU) a été utilisé	NC	1	1	0	1		
	Nombre de sursis à statuer	NC	1	1	1	1		
Sensibilisation des acteurs aux enjeux de la sobriété foncière	Nombre d'actions réalisées	NC	2	1	1			Participation à une soirée des entreprises organisée par les services du développement économique sur la "Sobriété économique et le développement économique" Participation à une soirée "Habiter autrement" par le CODEV

**ANNEXE 1 DU RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023 DE SAINT-LÔ AGGLO
TABLEAU DES INDICATEURS DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE**

POLITIQUE PUBLIQUE: TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

PROGRAMME ENER_A_1 : AMENER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE À FAIRE LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Actionner la démarche d'écologie industrielle territoriale	Évolution du nombre d'entreprises engagées dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT)	0	0	0	6	6		Action inscrite au titre du Contrat d'objectif Territoire Energie Climat signé avec l'ADEME et qui a pris fin en 2023. L'implication du secteur économique se poursuit à travers des actions d'accompagnement des entreprises dans leurs projets de transition énergétique et la signature de la charte,

PROGRAMME ENER_A_2 : ENCOURAGER À LA CONSOMMATION RESPONSABLE

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Lutter contre le gaspillage alimentaire	Évolution du gaspillage alimentaire de 8 sites de restauration collective	0	0	-0,08	-0,1			L'action a pris fin avec l'atteinte de l'objectif fixé via le Contrat d'Objectifs Energie Climat signé avec l'ADEME. Pour 2024 il n'est pas prévu via le PAT de travailler sur le gaspillage.

PROGRAMME ENER_A_3 : DIMINUER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE DE SAINT-LÔ AGGLO

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Mettre en œuvre les plans du schéma directeur immobilier	Avancement du plan piscines	0	Étape 1/5	Étape 3/5	Étape 4/5	Étape 3/5	Étape 4/5	Étape 1: lancement audits énergétiques et fonctionnels Étape 2: résultat des audits Étape 3: écriture du plan Étape 4: installation de production d'énergie renouvelable Étape 5: mise en œuvre du plan
	Avancement du plan gymnases	0	Étape 1/5	Étape 3/5 Étape 4 en cours	Étape 3/5	Étape 4/5 Livraison du gymnase de Condé-sur-Vire	Étape 4/5 Livraison du gymnase BEAUFILS	Étape 1: lancement audits énergétiques des gymnases Étape 2: résultat des audits Étape 3: écriture du plan Étape 4 : Livraison des gymnases BEAUFILS et de Condé-sur-Vire Étape 5: mise en œuvre du plan

	Évolution des consommations (N-1)	10,72 GWh En 2019	10,02 GWh En 2020	9,8 GWh En 2021	9,3 GWh En 2022	8,8 GWh	8 GWh	*prévisions qui semblent difficilement tenables (peu de travaux de rénovation prévus – ni de changement de chaufferies)
PROGRAMME ENER_B_2 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Soutenir le développement de la filière bois-énergie sur le territoire	Évolution du nombre de réunions	0	2	2 réunions/visites de démonstration	2 réunions/visites de démonstration	1 action		Porte ouverte d'une chaufferie agricole
Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables dans les différents secteurs dont les projets d'énergie citoyenne	Évolution du nombre d'actions d'information	0	0	3 actions	2 actions	2 actions		2023: Schéma directeur des énergies conférence rôle du citoyen dans la transition énergétique Visite d'une centrale Villageoise avec Eclore et des élus
Favoriser l'acceptation de la filière méthanisation	Mise en place d'actions de sensibilisation (élus-particuliers)	0	1	3 actions	2 actions	2 actions		Visite citoyens et élus de la méthanisation de GIARD Finalisation de l'étude
Favoriser la production d'énergies renouvelables et promouvoir un mix énergétique	Production d'énergie (en MWh)	NC	247 243	258 338	257 125*			*Chiffres de l'ORECAN derniers chiffres connus 2021
	% Part énergie renouvelable dans la consommation d'énergie		0,11	0,14	0,14	0,2	0,4	Part énergie renouvelable dans la consommation d'énergie : objectif 2030 50%
PROGRAMME ENER_C_1 : ÊTRE UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2026	COMMENTAIRE
Sensibilisation des élus et des agents	Nombre de participants	-	1	1	1	0,8	1	L'objectif est d'inclure l'ensemble des élus et agents via CIT'ERGIE 2024: labellisation
Réduction des émissions du parc de véhicules	Évolution des litres de carburants consommés	Gazole 140 767 litres	Gazole 134 947 litres	Gazole 167 724 litres	165 000 litres	147 247 litres*	155 000 litres	*de janvier à novembre 2023
		Super 7 665 litres	Super 7 290 litres	Super 8 375 litres	8 000 litres	8 006 litres*	8000 litres	

**ANNEXE 1 DU RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023 DE SAINT-LÔ AGGLO
TABLEAU DES INDICATEURS DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE**

Politique publique : TERRITOIRE

PROGRAMME TERRI_A_1 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PROJETS COMMUNAUX

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	COMMENTAIRE
Permettre l'émergence de projets innovants et structurants à l'échelle du territoire et au sein des communes	Nombre de projets privés accompagnés par les fonds européens	NC	2	8		6	Objectifs 2024 en attente de l'installation de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 début 2024
	Nombre de projets communaux accompagnés dans les différents dispositifs contractuels	NC	60	16		35	Réalisé 2023 : concerne les projets accompagnés dans le cadre du dispositif Petites villes de demain. 2024 : En fonction des projets qui seront inscrits au sein des futurs contrats de territoire Manche et Région et des modalités de la future programmation LEADER 2023-2027
	Nombre de contrats Agglo-Communes signés	NC	1	10		14	
Apporter une ingénierie technique et financière aux communes	Nombre de communes accompagnées	NC	15	43		49	
	Montant subvention notifié par l'Agglo	NC	0	175 292		741 257	2024 : Montant inscrit au PPI. Peut varier en fonction des sollicitations des communes Les demandes de paiements pourront intervenir jusqu'en 2029

**ANNEXE 1 DU RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023 DE SAINT-LÔ AGGLO
TABLEAU DES INDICATEURS DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE**

Politique publique : TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

PROGRAMME TRANS_A_1 : FAVORISER L'ACCESIBILITÉ DE TOUS AUX TRANSPORTS

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024		COMMENTAIRE
Garantir l'accès des personnes à mobilité réduite et améliorer l'offre de service à ses usagers	Part des points d'arrêts accessibles	0	5 arrêts	3 arrêts	5 arrêts	7 arrêts		Approbation du schéma directeur d'accessibilité des transports en octobre 2021. Programmation annuelle de travaux. Aucun travaux dans les zones d'activités en 2023. Mise en accessibilité des arrêts de la ZA de la croix carrée en 2024.
Informers, améliorer le service	Évolution du nombre de réclamations	73	70	41	110	100		Le suivi des réclamations a été mis en place en 2021. 23 réclamations à l'agence SLAM Bus et 87 réclamations SLAM Scolaire

PROGRAMME TRANS_A_2 : RÉDUIRE L'IMPACT DU TRANSPORT INDIVIDUEL

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024		COMMENTAIRE
Accompagner les entreprises vers un changement de pratiques de mobilité	Évolution du nombre d'entreprises et d'administrations accompagnées	NC	0	0	0	3		Accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leur plan de mobilité.
	Évolution du nombre de salariés accompagnés	NC	0	0	0	1000		En 2022, une animation au sein de l'entreprise Lecapitaine avec la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a pu être réalisée et a permis de mettre en place une méthode d'accompagnement qui sera proposée aux entreprises .
Développer le covoiturage	Évolution du nombre de covoiturage	NC	80	11500	13000	15000		Mise en place du service Slam covoiturage en octobre 2021.
	Évolution du nombre de covoitureurs	NC	139	1360	1800	2000		

PROGRAMME TRANS_A_3 : DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ACTIVES

ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024		COMMENTAIRE
Sécuriser les déplacements à vélo	Évolution des mètres linéaires aménagés annuellement	0	2 200 mètres linéaires	0	2 510 mètres linéaires	6 090 mètres linéaires		Les travaux de l'avenue de Paris ont dû être repoussés à 2024. Le tunnel de la Ferronnière doit être ouvert fin 2023. Les travaux de la route de Périers à Agneaux ont été réalisés.
Inciter la pratique du vélo	Évolution du nombre de jours de location	NC	14594	7000	5620	15000		La baisse du nombre de jours de location est due à la fin des locations annuelles et à l'arrêt des locations dès le mois d'octobre en préparation du nouveau service.
	Évolution du nombre de primes accordées	32	318	374	319	320 (à l'arbitrage)		L'entièreté du budget a été consommé pour l'année 2023.

PROGRAMME TRANS_B_1 : TRANSPORTS URBAINS DE VOYAGEURS								
ENJEUX DE PERFORMANCE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	RÉALISÉ 2020	RÉALISÉ 2021	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	PRÉVI. 2024	OBJECTIF 2025	COMMENTAIRE
Contribution financière des usagers du réseau de transport	Taux d'utilisation du service SLAM bus (voyages par kilomètres)	0,87	0,93	1,2	1,58	1,4	1,49	Au 31 octobre 2023, 1,58 voyageurs ont été chargés par kilomètre parcouru.
		0,1194	0,1226	0,1387		0,158	0,1681	En attente du rapport annuel du délégataire pour l'année 2023.
	Évolution du nombre de voyageurs (SLAM bus et SLAM TAD)	421241	559421	692117	680000	700000	650000	Le nombre de voyageurs est revenu au niveau de celui de 2019. La crise sanitaire a fortement perturbé le réseau de bus pendant deux ans.
		64643	77524	78807	92000	75000	75000	Le nouveau service de transport à la demande a été mis en place en novembre 2019. Les kilomètres prévus au contrat sont sous-estimés en raison du succès rencontré auprès de la population.

cc2024-01-15-006 - Rapport égalité femmes/hommes
Rapporteur - A. SEVÊQUE

Mesdames, messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération cc2020-12-14-031 du conseil communautaire du 14 décembre 2020 relative au plan d'action en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

CONSIDERANT ce qui suit :

En application du décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique territoriale, Saint-Lô Agglo a présenté le 14 décembre 2020 les orientations pluriannuelles à déployer au cours des exercices 2021 à 2023.

Le présent rapport a pour objet de présenter la situation en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes au sein de Saint-Lô Agglo au 31 décembre 2023 et de réaliser un point d'étape sur la mise en œuvre des actions prévues.

1. Situation en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes au 31 décembre 2023

Le rapport complet est détaillé en annexe.

Bilan des actions réalisées en 2023 en faveur de :

RESSOURCES HUMAINES		
Axe 1 - renforcer la gouvernance des politiques d'égalité	Actions à mettre en œuvre	2023 - actions réalisées
Responsabiliser l'encadrement sur l'égalité professionnelle	2023 et au fur à mesure des recrutements	Prise en compte dans chaque process de recrutement : 27 recrutements de femmes et 18 recrutements hommes en 2023
Axe 2 - créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles		
Développer la connaissance des métiers de la fonction publique pour une plus grande mixité des métiers	2021 à 2023	L'ensemble des postes vacants sont diffusés auprès de tous les agents sous la forme d'une fiche de poste détaillée présentant le métier.
Favoriser/maintenir l'équilibre des nominations femmes /hommes dans l'encadrement.	Tous les ans	Recrutement d'1 femme à un poste de directeur (cadre de vie et collecte des déchets) et 1 homme (directeur jeunesse) Recrutement d'1 femme à un poste de responsable de service (moyens généraux)
Axe 3 - supprimer les situations d'écart de rémunération et de déroulement de carrière		
Mettre en place des mesures pour dé-préciser l'emploi	Réflexion en cours actuellement sur le secteur de la petite enfance essentiellement composé de femmes	Mise en place en teste au sein des crèches volontaires d'organisation du travail sur une semaine de 4 jours, permettant aux agents de limiter le recours au temps partiel.
Mettre en place des outils statistiques sur les recrutements, les avancements et les promotions	Tous les ans	Proposition de 4 femmes à la promotion interne. Pas d'homme proposé en 2023.
Garantir le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures d'avancement	Tous les ans	17 femmes et 12 hommes ont bénéficié d'un avancement de grade.
Axe 4- Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle		
Mieux informer les agents sur les conséquences sur la carrière et la retraite des choix opérés en termes de congés et temps partiels	Tout au long de la carrière de l'agent	Information réalisée à l'occasion des demandes de temps partiel.
Prendre en compte la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle dans la réglementation du temps de travail de l'établissement et encourager de nouvelles formes d'organisation de travail au bénéfice de l'égalité professionnelle et de la qualité de vie au travail	2023	Mise en place d'un nouveau règlement d'organisation du temps de travail en septembre 2022 traitant à titre principal des organisations du travail des agents administratifs. Poursuite de la réflexion en 2023 en intégrant les crèches et les RPE.

Axe 5 - renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, le harcèlement et les agissements sexistes		
Mise en place d'un plan de prévention sur le harcèlement		Dispositif validé et mis en œuvre depuis le 10 mai 2021
Mettre en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes		Dispositif mis en place avec communication aux agents par voie papier, courriel, affichage, réunion de service, formation.
Accompagner les agents victimes de violences		Par activation du dispositif
COMMUNICATION		
Veiller à ne pas avoir de communication stéréotypée	2021 à 2023	Rédaction des offres d'emploi inclusives.

Débats :

Monsieur Rihouey précise que le temps partiel est exercé en majorité par des femmes.

Monsieur Lemazurier répond que dans certaines filières d'emplois, certains métiers sont plus masculins que d'autres. Il souligne que les postes à responsabilités se féminisent.

Madame Lecler indique qu'il persiste une inégalité des salaires entre les femmes et les hommes en fonction des catégories.

Monsieur Lemazurier confirme qu'à compétence égale le salaire doit être identique. Il souhaite que le prochain rapport soit plus précis afin que les types de postes par filières soient détaillés.

Monsieur Sevêque répond que le détail sera mentionné dans le rapport social unique qui doit être présenté prochainement.

Madame Lecler estime également que l'ancienneté doit jouer dans la différence des salaires.

Monsieur Lemazurier propose de passer au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- le rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JANVIER 2024



RAPPORT EGALITE FEMMES - HOMMES

DONNEES AU 31/12/2023

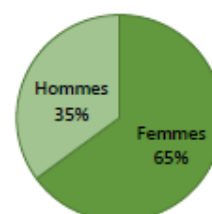


1 – Part des femmes et des hommes par filière

Titulaires

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	57	5	62
filière technique	31	54	85
filière animation	26	11	37
filière sociale	22	0	22
filière médico-sociale	16	0	16
filière sportive	2	13	15
TOTAL	154	83	237

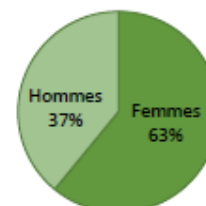
Répartition femmes-hommes des effectifs (titulaires)



Non-titulaires emplois permanents

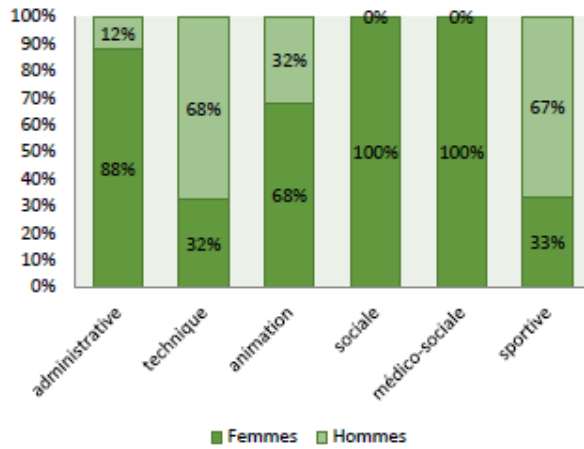
	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	30	7	37
filière technique	6	24	30
filière animation	6	4	10
filière sociale	11	0	11
filière médico-sociale	3	0	3
filière sportive	5	1	6
TOTAL	61	36	97

Répartition femmes-hommes des effectifs (non-titulaires)



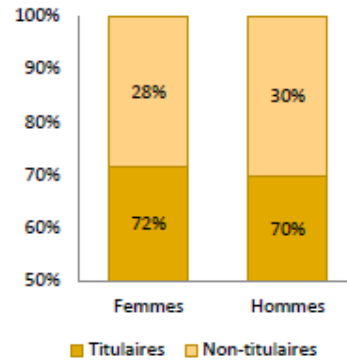
Titulaires et non-titulaires emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	87	12	99	88%	12%
technique	37	78	115	32%	68%
animation	32	15	47	68%	32%
sociale	33	0	33	100%	0%
médico-sociale	19	0	19	100%	0%
sportive	7	14	21	33%	67%
TOTAL	215	119	334	64%	36%



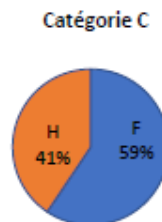
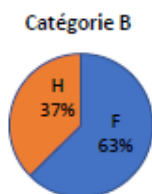
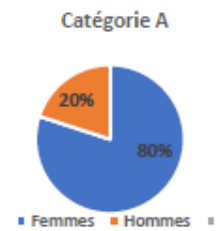
2 – Part de titulaires et non titulaires :

	Femmes	Hommes
Titulaires	72%	70%
Non-titulaires	28%	30%



3 – Répartition femmes – hommes par catégorie :

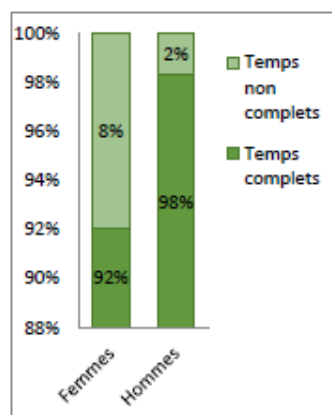
	Femmes	Hommes	Total
cat A	52	13	65
cat B	62	37	99
cat C	101	69	170
	215	119	334



4 – Temps de travail :

Répartition à temps complet et non complet

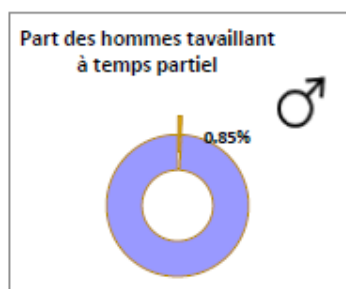
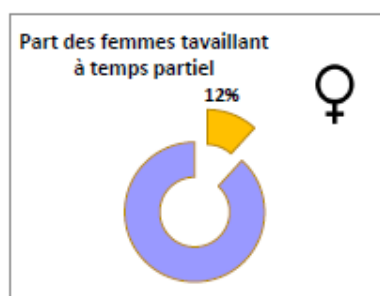
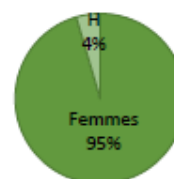
	Femmes	Hommes	% F	% H
Temps complets	198	117	92%	98%
Temps non complets	17	2	8%	2%
Total	215	119	100%	100%



Répartition femmes/hommes par catégorie et par temps de travail à temps complet et partiel (hors temps non complet)

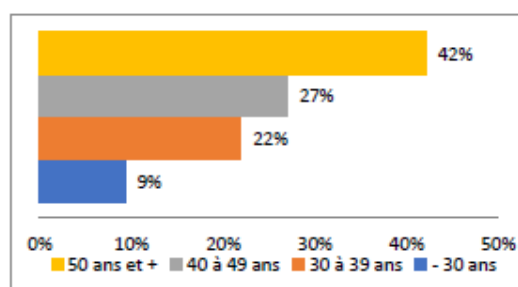
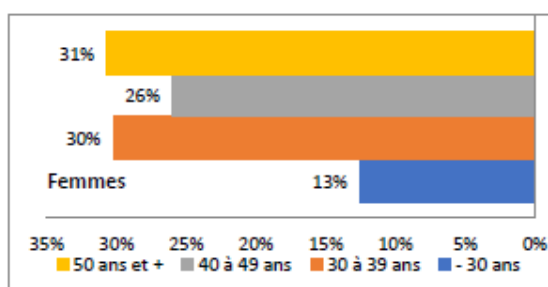
Catégorie		Femmes	Hommes
Catégorie A	Temps partiel	5	0
	Temps complet	46	13
	Total	51	13
Catégorie B	Temps partiel	8	0
	Temps complet	52	37
	Total	60	37
Catégorie C	Temps partiel	11	1
	Temps complet	76	67
	Total	87	68
Total toutes catégories	Temps partiel	24	1
	Temps complet	174	117
	Total	198	118

Répartition femmes-hommes dans les temps partiels



5 – Répartition par âge :

	Femmes	%	Hommes	%
50 ans et +	66	31%	50	42%
40 à 49 ans	57	26%	32	27%
30 à 39 ans	65	30%	26	22%
- 30 ans	27	13%	11	9%
Total	215	100%	119	100%



6 – Evolution de carrières des agents titulaires :

Avancements de grade

	Femmes			Hommes		
	Total	nbre d'avancements	%	Total	nbre d'avancements	%
cat A	26	0	0%	5	1	20%
cat B	39	5	13%	21	1	5%
cat C	89	12	13%	57	10	18%
Ensemble	154	17	11%	83	12	14%

Promotions interne

	Femmes			Hommes		
	Total	nbre de promotion	%	Total	nbre de promotion	%
cat A	26	0	0%	5	0	0%
cat B	39	2	5.12%	21	0	0%
cat C	89	0	0%	57	0	0%
Ensemble	154	2	1.29%	83	0	0%

7 – Rémunérations moyenne mensuelle brute des titulaires et contractuels en équivalent temps plein rémunéré :

		cat A	cat B	cat C
Femmes	moyenne	3 201 €	2 317 €	2 017 €
Hommes	moyenne	4 537 €	2 678 €	2 296 €

Le statut des fonctionnaires garantit l'égalité de traitement des agents à toutes les étapes de la carrière. Pourtant, des écarts de rémunération de 11.3% entre les hommes et les femmes restent constatés au niveau national selon le dernier rapport de direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) publié en décembre 2023 sur la base de données recueillies en 2021.

Ainsi, à l'échelle de l'Agglo, l'écart moyen constaté entre les hommes et les femmes est de 20.7%. Il se caractérise pour les agents de catégorie C par une différence de 13.83%, il passe à 15.58% pour les agents de catégorie B et à 41.7% pour les agents de catégorie A. Il faut néanmoins souligner que sont comptabilisés dans cette dernière catégorie l'ensemble des emplois fonctionnels dont 4 sur les 5 que comptait Saint-Lô Agglo en 2023 étaient occupés par des hommes.

cc2024-01-15-007 - Délibérations prises au bureau communautaire du mois de décembre 2023

Rapporteur - F. LEMAZURIER

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de vous lister les différentes délibérations prises au bureau communautaire du 1^{er} décembre au 31 décembre 2023.

Bureau communautaire du 04 décembre

- bc2023-12-04-001-Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 16 octobre 2023
- bc2023-12-04-002-Vente du bâtiment de l'hôtel de l'agglomération situé à Saint-Lô, 101 rue Alexis de Tocqueville
- bc2023-12-04-003-Admission des créances irrécouvrables en non-valeur
- bc2023-12-04-004-Approbation de la modification simplifiée n°6 du plan local d'urbanisme de Guilberville, commune de Torigny-les-Villes et bilan de la concertation
- bc2023-12-04-005-Octroi de subventions aux particuliers dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat 2020-2025
- bc2023-12-04-006-Octroi de subventions dans le cadre du premier cycle de sélection de l'appel à projets "Répondre aux besoins spécifiques en matière d'habitat
- bc2023-12-04-007-Régularisation du statut des voiries avec la commune d'Agneaux - Transfert de propriété par la commune d'Agneaux au profit de Saint-Lô Agglo des parcelles cadastrées section AO numéros 237, 238, 240, 241, 243, et 335
- bc2023-12-04-008-Attribution d'un fonds de concours au titre du contrat Agglo-commune du Mesnil-Rouxelin
- bc2023-12-04-009-Attribution de fonds de concours au titre du contrat Agglo-commune du Désert
- bc2023-12-04-010-Vente des parcelles cadastrées DD 120 et DD 121 de la zone d'activités économiques Agglo 21 à Saint-Lô au profit de la société Lecapitaine
- bc2023-12-04-011-Vente d'un délaissé de terrain sur la zone Delta à Saint-Lô au profit de la société Née
- bc2023-12-04-012-Subvention à l'association des courses de Graignes-Mesnil-Angot
- bc2023-12-04-013-Attribution d'une subvention de fonctionnement au laboratoire d'analyse virologique ACTALIA
- bc2023-12-04-014-Convention d'application avec le conservatoire d'espaces naturels de Normandie pour la préservation des zones humides
- bc2023-12-04-015-Actualisation des tarifs des foyers jeunes travailleurs de Saint-Lô, de Carentan-les-Marais et de la résidence Michel Lelandais de Saint-Lô
- bc2023-12-04-016-Versement d'une subvention à l'association de l'amicale du personnel de Saint-Lô Agglo
- bc2023-12-04-017-Subventions à l'association de l'amicale des pompiers

Les délibérations sont consultables sur le site internet de l'Agglo :

<http://www.saint-lo-agglo.fr/actes-administratifs>

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président propose de clore la séance.

Communauté de l'agglomération
Saint-Lô Agglo
Arrondissement de Saint-Lô
Département de la Manche

PROCES-VERBAL

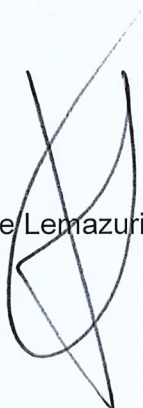
SIGNATURES

Date de la séance : le 15 janvier 2024

Arrêté le 19 février 2024

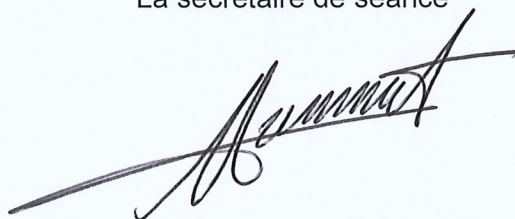
Le président

Fabrice Lemazurier

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke on the left side.

La secrétaire de séance

Adèle Hommet

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke at the beginning and a series of loops and curves that end in a sharp point.